



HAL
open science

Les Impromptus du LPED- Autour de la Fragmentation

Christine Robles, Hubert Mazurek

► **To cite this version:**

Christine Robles, Hubert Mazurek (Dir.). Les Impromptus du LPED- Autour de la Fragmentation. Robles Christine; Mazurek Hubert. 1, 2016, Les Impromptus du LPED, 979-10-96763-00-9. hal-01473631

HAL Id: hal-01473631

<https://amu.hal.science/hal-01473631>

Submitted on 22 Feb 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Ce thème de la fragmentation est aujourd'hui traité dans de nombreuses disciplines, et suscite chaque fois plus de réflexions interdisciplinaires entre sciences du social et sciences du vivant. En géographie, c'est bien-sûr la fragmentation spatiale qui est au centre des débats, mais toujours en liaison avec des phénomènes de fermeture / ouverture, de processus de ségrégation, et des enjeux spatiaux différenciés qu'il est nécessaire de prendre en compte dans les politiques publiques d'aménagement ou d'urbanisme. En écologie, la notion de fragmentation s'oppose fréquemment à la notion de connectivité. Pourtant, si la fragmentation fait référence à un espace physique, la connectivité n'est forcément spatiale et peut concerner les individus ou les populations. Ainsi, la fragmentation peut être définie en écologie comme le morcellement des écosystèmes, des habitats empêchant des individus de se déplacer librement et pouvant conduire à des isolats génétiques et des pertes en termes de biodiversité. L'élaboration des trames verte et bleue (préconisées par le Grenelle de l'Environnement) cherche à minimiser les impacts négatifs de la fragmentation ...

AUTOUR DE LA FRAGMENTATION

#01
LES IMPROMPTUS
DU LPED

LES IMPROMPTUS

DU #01
LPED



AUTOUR DE LA FRAGMENTATION

Les impromptus du LPED

Autour de la Fragmentation

Editeurs scientifiques

Christine Robles et Hubert Mazurek

Éléments de catalogage

Mazurek H., Robles C. 2016

Autour de la fragmentation

Les Impromptus du LPED n°1

Laboratoire Population-Environnement-Développement,

UMR 151 (AMU – IRD), Marseille, 153 p.

ISBN en cours d'acquisition

Creative Commons - BY - NC - SA

www.lped.fr

SOMMAIRE

Préface _____ 08

12 Fragmentations et ségrégations de l'espace urbain. Une approche par les cognitions socio-spatiales dans la relation individu/milieu

I	Introduction	14
II	Fréquentations et représentations socio-spatiales	17
III	La trajectoire sociale explicatrice des relations à l'espace urbain	20
IV	Discussion	22

26 Le terroir dans tous ses états : entre paradigme discursif et fragmentation des conceptions

I	Introduction	28
II	Le terroir, polysémie et diversité des modes d'appropriation	29
III	La définition de l'Unesco : une opportunité pour décrire le phénomène « terroir » sur ses bases conceptuelles	39
IV	Le Terroir paradigmatique	42
V	Conclusion : terroir et fragmentation	47

La Fragmentation à Marseille

52	I	Introduction	52
	II	La fragmentation spatiale à Marseille, une tentative d'explication par la géographie et l'urbanisme	54
	III	Les pratiques scolaires indices de fragmentation urbaine : l'exemple du quartier de Ste Marthe dans le 14ème	56
	IV	Urbanisation et structuration de la biodiversité	59
	V	Conclusion	62

68 Fragmentation et effet de concurrence au sein de l'action publique : le cas du projet urbain stéphanois

I	Introduction	70
II	Fragmentation du projet urbain dans sa vision comme dans sa mise en œuvre	73
III	Relations de l'ensemble aux fragments et des fragments à l'ensemble	77
IV	Des fragments au système, l'expérimentation stéphanoise : l'Atlas du Projet Urbain	80
V	Conclusion	86

88 La fragmentation spatiale dans les petites villes du Congo méridional : un héritage colonial

I	Introduction	90
II	L'origine coloniale des petites villes du Congo méridional	91
III	Les aspects des paysages urbains : mélange rural/urbain	96
IV	Conclusion	99

102 Décentralisation et enjeux d'un territoire fragmenté : la Commune rurale de Kalabancoro (Cercle de Kati)

I	Introduction	104
II	Méthodologie	106
III	Résultats et Discussion	107
IV	Conclusion	118

122 Les opérations de démolition-reconstruction dans le tissu colonial : entre recomposition et fragmentation morphologique. Cas de la Ville d'Annaba (N.E. Algérien)

I	Introduction	124
II	La fragmentation urbaine, par quelle approche?	125
III	Le tissu urbain : un ensemble de fragments morphologiques imbriqués et solidaires	126
IV	De la fragmentation morphologique à la discontinuité paysagère	130
V	Le tissu colonial d'Annaba : en état de perpétuel chantier	133

138 La pertinence de concept de « fragmentation » en sociologie : de la formation de l'identité sociale à la quête de cohérence du soi

I	Introduction	139
II	De l'identité sociale plurielle à la quête de cohérence du soi	141
III	L'exemple d'une recherche en cours sur les logiques d'engagement « militant »	146
IV	Conclusion	151

Les JDD (Journées Des Doctorants du LPED¹) offrent, chaque année, aux doctorants provenant de toute la France et même de l'étranger, quel que soit leur laboratoire et leur discipline, l'occasion de présenter leurs travaux de recherche sur une thématique donnée devant un auditoire scientifique pluridisciplinaire. Ils peuvent ainsi diffuser et valoriser les résultats de leur recherche. Ces journées sont organisées par les doctorants du LPED accompagnés d'un comité scientifique. Elles permettent aussi d'accueillir des doctorants étrangers venus d'horizons divers et d'échanger des points de vue, ou des approches différentes autour d'une même notion. Une personnalité scientifique, spécialiste des thèmes abordés, interroge les concepts développés au regard des interventions effectuées ; les séances sont modérées par des chercheurs et/ou des enseignants du LPED ou des invités extérieurs.

Les thématiques sont toujours à l'interface entre plusieurs disciplines: «Le développement local dans un contexte de mondialisation : une étude critique de ses fondements et de ses applications» pour la première édition en 2006; «Approcher la Nature» en 2007; «Approcher la Ville. Espaces, Nature et Sociétés» en 2008; «Santé, Environnement, Développement. Regards croisés» en 2010; «Société - Environnement. Regards croisés sur les crises» en 2011; et cette 6^{ème} édition réalisée en 2012 sur le thème de «Environnement et Société : autour de la fragmentation».

Ce thème de la fragmentation est aujourd'hui traité dans de nombreuses disciplines, et suscite chaque fois plus de réflexions interdisciplinaires entre sciences du social et sciences du vivant. En géographie, c'est bien sûr la fragmentation spatiale qui est

au centre des débats, mais toujours en liaison avec des phénomènes de fermeture / ouverture, de processus de ségrégation, et des enjeux spatiaux différenciés qu'il est nécessaire de prendre en compte dans les politiques publiques d'aménagement ou d'urbanisme. En écologie, la notion de fragmentation s'oppose fréquemment à la notion de connectivité. Pourtant, si la fragmentation fait référence à un espace physique, la connectivité n'est forcément spatiale et peut concerner les individus ou les populations. Ainsi, la fragmentation peut être définie en écologie comme le morcellement des écosystèmes, des habitats empêchant des individus de se déplacer librement et pouvant conduire à des isolats génétiques et des pertes en termes de biodiversité. L'élaboration des trames verte et bleue (préconisées par le Grenelle de l'Environnement) cherche à minimiser les impacts négatifs de la fragmentation d'origine anthropique en reconstituant un réseau écologique permettant la connectivité entre espèces dans les projets d'aménagement du territoire. En sociologie, la fragmentation renvoie aux processus de désintégration des normes sociales qui régissent le comportement, la pensée et les relations sociales. Elle rend compte de l'absence, ou à minima du 'sous-développement', de connexions ou de liens entre la société dans son ensemble et le regroupement de certains de ces membres autour de dimensions communes (culture, nationalité, langue, profession, religion, niveau de vie, appartenance politique, etc.). Des linguistes ont signalés des effets de fragmentation linguistiques du fait de la diversification de la société et des médias audiovisuels, créant de nouveaux marqueurs identitaires à partir de nouveaux langages. En droit international, la multiplication des régimes spéciaux, rompant les règlements internationaux, conduit à une fragmentation qui fragilise

les échanges par exemple. En économie, la fragmentation des systèmes d'entreprises, des chaînes de production, des régimes du travail, des espaces économiques, etc. sont des réalités auxquelles il est nécessaire de donner des réponses plus intégrées.

La fragmentation est un « concept nomade », par référence aux travaux d'Isabelle Stengers², qui nous oblige à des dialogues interdisciplinaires. C'est l'enjeu de ces rencontres, croiser les regards et les discours, et tenter d'orienter les jeunes chercheurs vers plus de réflexion transversale, et plus de compréhension des concepts de nos disciplines. Cette 6^{ème} édition fut organisée par Mme Angèle Bossu, doctorante en écologie, M. Julien Dario, doctorant en géographie, et Mme Élise Mieulet, doctorante en sociologie, appuyés par un conseil scientifique constitué de Mme Valérie Montes (Écologue), Mme Cécilia Claeys (Sociologue), Mme Elisabeth Dorier (Géographe) et M. Hubert Mazurek (Géographe).

37 doctorant(e)s avaient répondu à l'appel de cette 6^{ème} édition, dont seulement 16 ont pu être présentées aux rencontres. Nous retrouvons ici sept contributions écrites qui donnent un aperçu de la diversité des recherches sur ce thème et de la diversité des points de vue et des modalités de fragmentation.

Deux articles nous proposent un discours critique sur la fragmentation. Celui de Pierre Dias et Thierry Ramadier tente une compréhension des relations entre fragmentation et ségrégation à partir d'une approche psycho environnementale sur les représentations et les fréquentations socio spatiales des individus. Celui de Vincent Baggioni, Isabelle Jabirot et Nicolas Lacombe critique ouvertement la conception du terroir

vu par l'UNESCO, qui par la normalisation d'un concept opératoire, l'introduction d'un principe de distinction et d'exclusion, est en soi porteuse d'un processus de fragmentation de l'espace rural.

Deux autres articles montrent les processus de fragmentation en cours dans les milieux urbains. Gwennaëlle Audren, Angèle Bossu et Julien Dario proposent une vision pluridisciplinaire du processus de fragmentation à Marseille au niveau architectural, social et écologique et mettent en évidence des oppositions fortes entre la volonté nationale d'établir des continuités écologiques et les nouvelles formes d'habiter et les pratiques scolaires. Ils montrent ainsi comment le processus de fragmentation dû à la fermeture des résidences, mais aussi à l'intensification de l'urbanisation, des infrastructures et au morcellement du paysage implique un morcellement des pratiques et du vécu, de l'environnement, et s'oppose aux politiques actuelles de l'urbanisme, en particulier associées aux trames vertes ou bleues. Séverine Le Piolet, à St Etienne, prend le point de vue des projets urbains, totalement fragmentés du fait de la multiplicité des compétences des acteurs, et de la multiplicité des projets peu coordonnés, et montre qu'une recomposition des fragments de cette mosaïque est possible autour d'un outil de pilotage pour «faire système» autour du projet urbain.

Trois autres articles proviennent des pays du Sud, dans des contextes d'absence de politiques d'urbanisme, montrant les processus de fragmentation de l'espace et son implication dans les dynamiques sociales. Rodrigue Kinouani, de la République du Congo, décortique le processus de fragmentation des quartiers des petites villes du Congo méridional, par le jeu

de contradictions entre urbain / rural, héritage colonial / renouveau administratif, traditionnel / moderne, populaire / équipé, infrastructures et conflits armés, etc. qui compartimentent l'espace et limitent les initiatives sociales. Baba Coulibaly, du Mali, montre l'impact qu'a eu la décentralisation sur la fragmentation des communes rurales du fait de la dispersion des populations. De nouveaux découpages provoquent des litiges, conflits, convoitises et exacerbent les enjeux fonciers, rendant contreproductif un processus de décentralisation qui devrait au contraire favoriser les capacités d'organisation de l'espace. Kaoutar Rahal et Kaddour Boukhemis présentent un intéressant processus de fragmentation morphologique horizontal et vertical qui affecte le tissu ancien de la ville d'Annaba en Algérie, par le fait de multiples opérations de démolition - reconstruction. Cette rénovation du quartier colonial affecte les parcelles, le style du bâti, les hauteurs de construction, les alignements, etc. instituant une discontinuité du paysage urbain, où chaque morceau a été conçu et fabriqué par des acteurs différents et non coordonnés.

La contribution de tous ces doctorants à ces journées a permis de réaliser un ouvrage de qualité, et qui est le point de départ de réflexions plus amples sur cette notion de fragmentation, chaque jour plus présente dans la nature et la société.

Christine Robles et Hubert Mazurek

¹ Laboratoire «Population, Environnement, Développement», UMR151 sous tutelle de Aix Marseille Université et de l'Institut de Recherche pour le Développement, Site St Charles à Marseille, France

² Stengers Isabelle (1987), D'une science à l'autre. Des concepts nomades, Paris, Seuil.

Comité d'organisation des 6^{èmes} Journées des doctorants

Angèle Bossu Doctorante en écologie angele.bossu@gmail.com

Julien Dario Doctorant en géographie jl.n.dro@live.fr

Elise Mieulet Doctorante en sociologie elise.mieulet@gmail.com

Comité scientifique des 6^{èmes} Journées des doctorants

Hubert Mazurek Directeur du LPED, Géographe, HDR

Elisabeth Dorier Géographe au LPED, HDR

Cécilia Claeys Sociologue au LPED, MCF

Valérie Bertaudière-Montès Écologue au LPED, MCF

Révision des textes

Carole Barthélémy, Valérie Bertaudière-Montès, Magali Deschamps-Cottin, Xavier Durang, Didier Genin, Hubert Mazurek, Christine Robles, Bruno Romagny

Les 6^{èmes} Journées des doctorants ont eu lieu les 21 et 22 mars 2013 à l'Université Aix Marseille, Site St Charles, Marseille.

Editeurs scientifiques

Christine Robles et Hubert Mazurek

Fragmentations et ségrégations de l'espace urbain

Une approche par les cognitions socio-spatiales dans la relation individu/milieu



Dias Pierre

Doctorant psychologie sociale et environnementale
CEPS-INSTEAD, Esch-sur-Alzette
Laboratoire SAGE, UMR 7363,
Université de Strasbourg
p.dias@unistra.fr

Ramadier Thierry

Directeur de thèse
Laboratoire SAGE, UMR 7363,
CNRS-Université de Strasbourg
thierry.ramadier@misha.fr

Sociocognitif

Ségrégation

Fragmentation

La notion de fragmentation de l'espace urbain est marquée par une rupture, un retrait de l'unité préalable de cet espace; elle traduit des partitions de la ville sans liaison entre elles. La notion de ségrégation socio-spatiale s'appuie, quant à elle, sur un système de catégories d'appartenance où les entités spatiales ségréguées se définissent les unes par rapport aux autres en faisant une unité. Ces notions renvoient toutes les deux à des clés de lecture différentes du rapport de l'individu avec son espace. Qu'apportent ces notions ? Sont-elles complémentaires ? L'objectif de ce texte est d'appréhender la relation des individus à l'espace à travers la présentation d'études psychoenvironnementales sur les représentations et fréquentations socio-spatiales des individus. Ainsi, nous remarquons que les significations environnementales se traduisent par des schèmes de pratiques et de représentations intériorisées par les individus. Il n'y a pas d'unité préalable à l'espace urbain, mais une catégorisation sociocognitive de l'espace par les individus. La notion de fragmentation serait alors pensée comme complémentaire à la notion de ségrégation, permettant une compréhension plus fine de cette catégorisation socio-spatiale.

The concept of fragmentation denotes a rupture, unrelated breaks in the unity of urban space. The concept of socio-spatial segregation, on the other hand, is based on a system of categories in which segregated spatial entities are defined in relation to others by joining together. Both concepts relate to different interpretations of the relationship between individuals and space. What do these notions bring? Are they complementary? The objective of this paper is to understand individuals' relationship to space through the presentation of psycho-environmental studies on socio-spatial representations. We observe that environmental meanings translate into patterns of practices and representations internalized by individuals. While there is no original unity of the urban space, individuals categorize space on a socio-cognitive basis. This suggests that the concept of fragmentation complements that of segregation, enabling a finer understanding of socio-spatial categorization.

Représentation

Espace urbain

I. Introduction

La notion de fragmentation socio-spatiale est large et encore peu investiguée dans les analyses françaises. Rosière (2008) nous propose de définir la fragmentation comme un « processus de division ou de différenciation de ce qui, antérieurement, était uni ou homogène ». Ainsi, de nombreux auteurs suggèrent que les études portant sur les ségrégations socio-spatiales avec des objets comme la périurbanisation (Charmes 2007) ou la gentrification (Bacqué & Fijalkow 2006), par exemple, rejoignent cette notion puisqu'elles reposent sur l'étude des dynamiques de différentes catégories sociales dans des lieux particuliers souvent délimités géographiquement. Seulement, la fragmentation n'est pas le seul terme utilisé pour décrire ces phénomènes. Est-ce simplement des synonymes ? Ces différents termes semblent vouloir rendre compte d'un phénomène global à la fois social et spatial que l'on pourrait traduire comme différentes formes spatiales éclatées et marquées par une forte homogénéité sociale. Qu'apporte le terme de fragmentation par rapport à celui de ségrégation qui fait l'objet de nombreuses recherches depuis longtemps ? La fragmentation de la ville est appréhendée à travers les formes de l'espace physique modelé par l'économie et par le processus d'urbanisation important depuis plusieurs années. Elle renvoie à des « partitions » de la ville sans aucune liaison ou articulation entre elles en

postulant sur une unité antérieure de l'espace urbain. La fragmentation est marquée par une rupture, un retrait de l'unité préalable. Or, la ségrégation s'appuie sur un système de catégories d'appartenance qui définit les entités les unes par rapport aux autres. Dans cette approche, l'unité se trouve dans les entités ségréguées et non dans le postulat fort d'une relative unité antérieure. Si ces termes renvoient tous deux aux questions des écarts croissants entre pauvreté et richesse, des possibilités d'intégration des villes, et à l'analyse des inégalités socio-spatiales, il nous semble que la fragmentation socio-spatiale correspond plus à une description des situations urbaines physiques avec des caractéristiques spatiales fortes, comme, par exemple, des vides urbains ou des morphologies atypiques. Cela renvoie à des regroupements ou des appropriations exclusives des espaces qui se traduisent le plus souvent par l'émergence d'espaces privatifs plus ou moins autarciques. Social et spatial sont alors souvent considérés comme étant en interaction afin d'appréhender ces fragmentations socio-spatiales et c'est cette interaction qui permettrait d'expliquer l'apparition de barrières physiques dans l'espace urbain. Cette approche envisage une influence respective de l'individu social agissant sur son milieu, et du milieu comme un objet de stimulation pour l'individu. En d'autres termes, les dynamiques socio-spatiales

La fragmentation est un 'concept nomade'

sont trop souvent appréhendées à travers une description objective de l'espace selon ses caractéristiques physiques et par les caractéristiques sociales des individus qui le fréquentent. Or, les caractéristiques physiques et le système de valeurs des individus ne suffisent pas pour qualifier un environnement et le différencier d'un autre car l'environnement ne possède pas de signification en soi. C'est la relation de l'individu à son milieu qui induit autant les significations environnementales et les pratiques spatiales que la production matérielle de l'espace. Autrement dit l'individu et l'environnement se définissent mutuellement. L'approche transactionnelle développée en psychologie environnementale (Ittelson 1973) nous permet de nous détacher d'une conception socio-physique et de dépasser la dichotomie entre individu et milieu pour appréhender la relation homme/milieu comme une unité d'analyse indivisible. Stockols (1982) définit cette relation en insistant sur le fait que la dimension socio-physique et les significations de l'environnement sont articulées avec un individu impliqué et actif dans celui-ci. C'est-à-dire que les aspects d'une situation ne sont pas seulement des entités déjà constituées qui ne feraient qu'interagir sans affecter leur propre identité mais au contraire des participants actifs. En acceptant cette notion d'environnement, nous pourrions questionner la définition de fragmentation et la confronter avec la notion de ségrégation. L'objectif est alors d'analyser la relation à l'espace à travers l'étude des représentations et des pratiques des individus. Ce n'est qu'ainsi que nous connaissons les significations attribuées aux espaces urbains et aux barrières physiques ou cognitives.

Altman et Chemers (1980) nous montrent que le système de valeurs des individus influence leur représentation spatiale. Les lieux proches de ceux que nous fréquentons sont considérés comme agréables alors que ceux qui sont éloignés sont dévalorisés. Ils soulignent alors que les significations sociales d'un lieu sont corrélatives des pratiques. Plus tard, Jodelet (1982) fait une étude sur la représentation de Paris et expose que les significations sociales attribuées aux lieux, c'est-à-dire leur valeur symbolique, historique et économique, déterminent la centralité des lieux pour les individus. De la sorte, le centre-ville valorisé par la population interrogée se limite aux sept premiers arrondissements de Paris. Nous observons ici, un processus sociocognitif instaurant des barrières symboliques chargées de significations sociales et une pratique amenant une ségrégation résidentielle, puisque ces mêmes individus déclaraient préférer vivre dans ces arrondissements. L'auteur parlera alors de représentations socio-spatiales, car elles sont productrices de sens social pour les lieux et partagées par un même groupe.

Au vu de ces développements théoriques, nous pouvons supposer que les représentations et les pratiques d'un même lieu vont se différencier d'un groupe social à l'autre, car ils n'auront pas la même lecture de ce lieu, ne lui donneront pas les mêmes significations et ne fixeront donc pas les mêmes frontières sociocognitives. C'est cette dynamique socio-spatiale que nous allons explorer ici. En partant de l'idée que l'espace physique urbain entretient un lien avec l'espace social, nous pourrions envisager les frontières sociocognitives et même physiques comme la résultante des dynamiques sociales

et d'enjeux qui participent à la construction de l'espace. Nous ne parlerons plus d'un simple contrôle direct sur des frontières physiques selon l'importance du capital économique des individus mais d'un processus issu de la relation entre les attributs socio-spatiaux du lieu et de l'individu. Autrement dit, si le découpage de l'espace s'appuie sur des caractéristiques physiques (fragmentations), le sens de ce découpage est donné par le rapport à la fois de l'individu à l'espace et des individus entre eux (ségrégations).

Proshansky (1978) nous montre que les différents modes de vie sont associés à des identités spatiales qui affectent nos comportements dans l'espace. De nombreux autres auteurs démontrent une différence dans les comportements de déplacement selon les situations sociodémographiques des personnes. Dans tous les cas, la mobilité géographique est maintenant envisagée comme un phénomène social. C'est pourquoi nous pouvons l'entrevoir comme dépendante et révélatrice du mode de vie des individus et du rapport qu'ils entretiennent avec l'espace urbain. Les différences entre les mobilités quotidiennes observables sont alors surtout considérées comme qualitatives : Fréquentons-nous les mêmes lieux ? Pour les mêmes activités ? Donnons-nous le même sens aux divers lieux que nous fréquentons ? Un même lieu a-t-il plusieurs significations selon les individus ?

Nous décrivons et confronterons trois études réalisées selon l'approche transactionnelle énoncée ci-dessus. Nous faisons les hypothèses suivantes : 1) la division de l'espace urbain n'est pas seulement physique, c'est avant tout un processus sociocognitif.

De ce fait, nos déplacements quotidiens dépendent moins des caractéristiques géographiques des lieux que des significations qui leur sont attribuées. 2) Nous chercherons ainsi à montrer qu'il existe une ségrégation cognitive qui est quasi-constante, et qui est en relation avec les dynamiques urbaines. Ce processus étant socialement construit, l'espace ne serait jamais appréhendé comme étant neutre et homogène, mais serait ségrégué selon notre position sociale. Or, les espaces physiquement fragmentés correspondraient à l'expression de cette différenciation sociocognitive.

Nous présenterons des études centrées sur les mobilités quotidiennes et les représentations socio-spatiales, à l'échelle du quartier jugé comme un fragment et à l'échelle de l'agglomération urbaine jugée comme un tout. Nous soulignerons ainsi l'importance de la relation à l'espace et l'effet mesuré des échelles ou de la localisation spatiale. Ensuite nous tâcherons de définir les caractéristiques des individus pouvant expliquer cette relation à l'espace urbain. Nous serons alors certainement en mesure de donner des pistes de réflexions sur les clés de lecture que sont les notions de ségrégation et de fragmentation socio-spatiale.

II. Fréquentations et représentations socio-spatiales

II.1. A l'échelle du quartier

Nous présenterons ici, une étude de Ramadier et Després (2004) qui aborde les variations du rapport à l'espace existant pour une même population vivant dans un même quartier. Selon ces auteurs, les comportements spatiaux jouent un rôle de marqueur social pour les individus. Dans ce sens, ils soulignent que les comportements de déplacements urbains ne sont pas isolés les uns des autres et que leur relation définit un style de vie que l'on peut facilement relever en étudiant les mobilités. En considérant la mobilité quotidienne comme un révélateur du rapport à l'espace, les auteurs donnent moins d'importance aux déterminants sociaux, comme les catégories socio-économiques par exemple. Ce qui laisse entrevoir la possibilité de constater des différences au sein d'un même groupe social. Les auteurs s'attachent aux significations attribuées à l'espace urbain afin de vérifier l'hypothèse selon laquelle la relation à l'espace est explicative des comportements spatiaux.

L'étude est réalisée auprès de résidents de Duberger, un quartier périphérique au centre-ville de Québec considéré comme un lieu homogène tant physiquement que socialement. Les individus interrogés étaient tous propriétaires de maisons unifamiliales, d'âge équivalent et possédaient tous une automobile. L'échantillon est structuré selon la période d'arrivée dans le quartier et selon le sexe. Les auteurs comparent alors deux générations de résidents : ceux qui se sont installés depuis plus de 20 ans et ceux installés depuis moins de 15 ans en équilibrant la répartition des sexes dans les deux groupes.

Les résultats de ces auteurs montrent une différence notable entre ces deux groupes quant aux déplacements. La période d'installation affecte le rapport que les citoyens entretiennent avec leur quartier et l'agglomération dans son ensemble. En effet, les chercheurs soulignent que les individus installés depuis plus de 20 ans fréquentent très rarement les zones résidentielles autour du centre urbain de leur quartier, contrairement aux individus installés depuis moins de 15 ans qui les fréquentent régulièrement. Afin de réaliser une analyse plus fine de ces rapports différenciés à l'espace, les auteurs étudient les représentations de ces deux groupes. Ils découvrent que les résidents « anciens » évoquent moins le caractère central que peut avoir leur quartier dans l'agglomération que les résidents « récents » [$\chi^2=4.41$, $dl=1$, $p=.035$]³, mais par contre ils sont plus nombreux à évoquer la tranquillité de leur quartier [$\chi^2=5.63$, $dl=1$, $p=.017$].

De plus, les éléments les plus importants de la représentation socio-spatiale chez les premiers résidents sont centrés sur le centre-ville historique du quartier alors que les résidents récents donnent plus d'importance aux voies de circulation rapide et aux divers quartiers de l'agglomération. Ce même quartier est perçu différemment par les deux groupes. Les premiers résidents ont une représentation centrée sur la tranquillité et sur l'ancien centre de ce quartier, c'est une représentation plus proche d'une banlieue avec un mode de vie qui y est associé. Pour les résidents plus récents, celui-ci n'est pas vécu comme un quartier de banlieue mais comme un quartier dynamique et central permettant une accessibilité à l'agglomération dans son ensemble.

³ Test du Chi2 avec le degré de liberté sur lequel il est calculé (dl) et le seuil de signification statistique (p).

Finalement, dans un même quartier et chez la même population nous pouvons constater un rapport à l'espace différencié, cette différence est due au style de vie des individus qui n'attribuent pas les mêmes significations au quartier. Nous observons dans ces résultats deux ségrégations de l'espace différentes. Quand les premiers habitants considèrent ce quartier comme une unité et ségrégent le reste de la ville, les résidents plus récents, eux, le considèrent comme lié au centre-ville de Québec. Ainsi, ces deux groupes ont des processus de catégorisations socio-spatiales qui divergent. Il n'existe pas une unité spatiale partagée par tous mais plusieurs perceptions de cette unité spatiale. Ici, nous pouvons penser que les premiers habitants de Duberger seraient plus facilement disposés à marquer une rupture, un retrait de ce quartier que les résidents plus récents. En conclusion, les fragmentations physiques de l'espace géographique dépendraient de nos processus sociocognitifs.

II.2. A l'échelle de la ville

La relation individu/milieu est donc explicatrice des distinctions que nous pouvons observer dans l'espace et dans la cognition des individus. Mais si les frontières physiques sont souvent considérées comme des enjeux sociaux (Lefebvre 1974), est-ce que nos cognitions spatiales ne le sont pas également ? Et surtout, comment sont-elles influencées ? Afin de tenter de répondre à ces interrogations nous présenterons ici, une étude de Ramadier (2009) qui pose l'hypothèse que notre mobilité quotidienne et

notre représentation de l'espace est avant tout un processus inconscient de positionnement social, géographique et cognitif. Autrement dit, nos pratiques et cognitions spatiales dépendraient de notre capacité à lire les codes présents dans les différents milieux.

L'auteur réalise, dans une cité universitaire, une passation longitudinale d'entretiens et de cartes mentales auprès d'étudiants étrangers, qui viennent d'arriver à Paris pour leurs études. Deux groupes sont constitués sur la base de leurs origines culturelles : un groupe est composé d'étudiants originaires d'Europe du sud et l'autre d'étudiants originaires d'Afrique sub-saharienne francophone. L'hypothèse stipule que les étudiants Européens auront une lecture des codes de la ville plus aisée que les étudiants Africains.

Les résultats de l'étude montrent que les étudiants d'origine Européenne caractérisent les éléments urbains de leur représentation par leurs propriétés physiques, sociales et par leur usage alors que les étudiants d'origine Africaine les caractérisent majoritairement par l'usage qu'ils en ont [$\chi^2=3.79$, $df=1$, $p=.05$]. La lecture architecturale et urbanistique des lieux est donc moins difficile pour les étudiants ayant connu une relation avec un environnement similaire. Lorsque l'auteur observe cette même mesure mais la seconde année de résidence, l'écart disparu et les deux groupes attribuent tous les deux des caractéristiques multidimensionnelles aux lieux de leurs représentations [$\chi^2=0.62$, $df=1$, $p=.42$]. Ces premiers résultats soulignent que la capacité à donner du sens à l'espace urbain est dépendante de la relation à notre environnement urbain antérieur mais qu'elle est également évolutive. En ce qui concerne la mobilité quotidienne, la durée de résidence

n'a pas réellement d'effet, c'est le type de représentation qui intervient. Les individus qui ont une représentation diversifiée et précise de la ville réalisent plus de déplacements urbains pour se sociabiliser ou pour consommer que ceux qui ont une représentation de pratique. C'est la relation à l'environnement qui est sous-jacente dans la mobilité quotidienne comme dans les représentations de l'espace. S'il est possible d'observer une évolution de nos cognitions spatiales par l'expérience d'un environnement, il reste des différences remarquables selon la relation individu/milieu initiale.

Pour résumer, nous intériorisons une relation particulière avec notre environnement qui détermine nos cognitions spatiales et nos déplacements dans l'espace géographique. L'auteur parle d'un « capital culturel relatif à l'espace urbain » (Ramadier 2009 : 156). Cette étude laisse difficilement entrevoir un processus de fragmentation socio-spatiale. Néanmoins, elle souligne que les ségrégations socio-spatiales ne sont pas directement influencées par les caractéristiques physiques du milieu ou par notre catégorie socio-économique mais par notre rapport à l'environnement. Ainsi, les fragmentations de l'espace urbain seraient également influencées par cette relation puisqu'elles sont, comme nous l'avons explicité dans la présentation de la première étude, dépendantes de nos processus cognitifs de représentations et de catégorisations.

L'importance de la relation individu/milieu est établie à travers ces deux études. Nous constatons des différences marquantes de représentations socio-spatiales et de fréquentations urbaines entre des individus appartenant aux mêmes groupes sociaux et résidant dans les mêmes milieux urbains, et ce quelle que soit l'échelle spatiale

d'investigation. Cela permet de souligner, une nouvelle fois, que l'espace géographique n'est jamais conçu comme une unité physique. Effectivement, afin de l'appréhender nous le catégorisons, dans nos représentations, selon la relation environnementale que nous avons intériorisée. Cette catégorisation, nécessaire à la représentation de l'espace urbain, se traduit par une ségrégation cognitive de certains lieux qui faciliterait plus ou moins l'apparition d'espaces physiquement fragmentés dans la ville.

En s'appuyant sur ces deux études, nous pouvons dire que les processus de ségrégation et de fragmentation de l'espace urbain sont dépendants de la catégorisation cognitive que nous réalisons selon notre capacité à lire les codes environnementaux. Cela nous confirme l'importance d'approcher les disparités de l'espace urbain par le prisme du rapport individu/milieu, afin d'en explorer les causes et les applications. Si cette relation est mise en évidence, nous chercherons maintenant à appréhender sa formation. Comment se construit-elle ? Quels sont les facteurs en cause dans ce processus ?

III. La trajectoire sociale explicatrice des relations à l'espace urbain

L'étude de la relation individu/milieu nous permet d'aborder autrement les dissemblances de l'espace urbain et de souligner l'importance des processus cognitifs dans celles-ci. Cela nous renseigne également sur la position sociale des individus et sur la dynamique dans laquelle ils s'inscrivent. Les ségrégations et les fragmentations seraient l'application d'une intériorisation des significations environnementales. De fait, l'exploration des trajectoires sociales des individus devrait expliquer ces processus.

Afin de tenter de répondre à ces interrogations, nous présenterons les résultats d'une étude sur la représentation socio-spatiale de Strasbourg (Dias & Ramadier, *soumis*). Cette recherche a été réalisée auprès de résidents de la Meinau, un quartier pavillonnaire de la première couronne de la banlieue de la ville, majoritairement habité par des cadres et des professions libérales. Nous cherchions à comprendre les caractéristiques sociales qui déterminent la relation à l'environnement. Pour cela nous avons décidé de réaliser une classification ascendante hiérarchique (CAH) à partir des réponses sur la représentation socio-spatiale de la ville. Ainsi, nous n'avons pas stratifié l'échantillon en groupes sociaux construits *a priori*, mais nous avons fait ressortir quatre groupes qui ont une représentation de la ville différente (Cf. Tableau 1).

Afin de pouvoir décrire la structure sociale de chacun de ces groupes, nous avons réalisé une analyse factorielle des correspondances multiples (ACM) avec les variables sociodémographiques de notre échantillon. Cet outil statistique nous a permis de définir socialement les quatre groupes en rendant

compte de ce qui participe à la différenciation de leurs représentations de la ville. Finalement :

- Le groupe 1 ne se positionne pas sur le plan factoriel, c'est comme si cette représentation stéréotypée ne pouvait pas s'expliquer par une position ou une trajectoire sociale.
- Le groupe 2 est caractérisé par des individus avec des parents cadres mais ne l'étant pas eux-mêmes, nous parlerons de trajectoire intergénérationnelle descendante.
- Le groupe 3 est caractérisé par des individus cadres avec des parents cadres, nous parlerons de trajectoire intergénérationnelle de reproduction.
- Pour finir, le groupe 4 est caractérisé par des individus qui sont cadres mais avec des parents qui ne l'étaient pas. Nous parlerons de trajectoire intergénérationnelle ascendante. Ces résultats nous confirment et nous confortent dans le fait que les représentations de l'espace urbain sont dépendantes des trajectoires sociales. Nous voyons une différence qui est plus due aux trajectoires qu'aux positions sociales des individus. C'est certainement lors de notre éducation primaire (Piaget 1948), notamment avec les parents, que nous intériorisons les significations environnementales qui définissent notre relation à l'environnement urbain. Cependant, l'article précise également que les différences observées entre les différents groupes ne vont pas tous azimuts. Cela s'explique par le fait que l'échantillon est homogène quant à la catégorie sociale des individus. En conséquence, si la trajectoire sociale explique la relation individu/milieu, la position sociale a également son importance mais elle ne permet pas à elle seule d'expliquer finement cette relation.

Nous pouvons penser que les représentations de la ville sont des processus identitaires permettant une distinction sociale au sens de Bourdieu (1979). C'est bien la relation, intériorisée, à l'environnement qui conduit les représentations socio-spatiales. Il s'agirait donc, pour les individus, de se positionner socialement par rapport aux autres à travers la représentation de l'espace urbain. En conclusion, nous intériorisons durant notre existence une relation particulière à l'environnement. Notre trajectoire de vie détermine nos cognitions spatiales et, de fait, détermine les processus de ségrégations et de fragmentations dans l'espace urbain. En d'autres termes, ségréger l'espace est un processus cognitif que tout le monde réalise mais de manière différente selon sa trajectoire sociale. Fragmenter l'espace serait une des formes d'application physique de ce processus sociocognitif permettant de se distinguer socialement dans l'espace géographique en se l'appropriant (Bourdieu 1992).

CAH	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
Représentation socio-spatiale de Strasbourg	symbolique stéréotypée touristique	symbolique élargie au lieu de résidence	ville verte, pouvoir économique et politique	centre-ville local

Tableau 1 : Représentations socio-spatiales de Strasbourg pour les quatre groupes issus de la CAH

IV. Discussion

Nous remarquons que la représentation, tout comme la mobilité quotidienne, renvoie aux caractéristiques du rapport à l'espace urbain. La différenciation sociale induite repose autant sur l'objet représenté/fréquenté que sur la personne. Ainsi, la distinction sociale entre deux groupes sociaux est triangulée car relayée par ce rapport à l'espace. C'est parce que les personnes occupent des positions sociales différentes durant leur existence que leur représentation et fréquentation de l'environnement en question diverge ; et en même temps, c'est parce que les représentations et fréquentations de l'environnement divergent que les groupes sociaux se reconnaissent chacun comme tels et se renforcent. Pour résumer, se représenter l'espace urbain serait se présenter socialement, en disant ce que l'on peut faire ou ce que l'on doit faire avec celui-ci. L'étude des cognitions socio-spatiales est donc tout autant essentielle que l'étude des actes physiques dans l'espace urbain afin de pouvoir appréhender les notions de fragmentations et de ségrégations socio-spatiales. En effet, ce n'est qu'en couplant ces deux analyses que nous pouvons approcher la relation individu/milieu qui détermine ces notions. Les caractéristiques du milieu et celles des individus ne nous semblent pas suffisantes pour expliquer les exclusions ou les fractures observables dans l'espace urbain. Il apparaît nécessaire de considérer la conjonction d'un système entre les deux.

Toute représentation s'accompagne d'une catégorisation (Gardenfors 2000), c'est un processus sociocognitif que nous avons pu observer à travers les trois études présentées. Cette « division sociocognitive » nous permet d'expliquer l'apparition de divisions

géographiques et de leur donner du sens. Nous catégorisons l'espace géographique afin de pouvoir l'appréhender, ce processus entraînant une ségrégation cognitive, dans le sens où il hiérarchise les lieux et construit un espace propre à un groupe social. L'espace n'est donc pas conçu comme une unité physique ou comme une page blanche (Castells 1972), dans laquelle s'inscrivent les actions des groupes sociaux. L'espace est une construction sociale en relation avec nos processus sociocognitifs, conçu comme étant hiérarchisé et structuré.

L'espace urbain n'ayant pas une unité préalable, les fragmentations socio-spatiales nous renvoient alors à l'application en actes d'un espace déjà perçu et vécu comme catégorisé. C'est ce que nous pouvons observer dans la présentation de l'étude sur le quartier Duberger (Ramadier & Després 2004). Des individus vivant dans le même espace géographique et ayant le même statut socio-économique ne se représentent pas la même centralité de leur quartier. Certains ont une représentation exclusive de leur quartier, éliminant tout ce qu'il y a autour. Ces individus ont une forte ségrégation cognitive de l'espace, qui nous laisse penser à de la fragmentation. Effectivement, c'est comme si leur quartier était physiquement fermé.

Ces différents processus sociocognitifs dépendent de la relation que nous entretenons avec l'espace et surtout de l'intériorisation de cette relation. C'est ce que nous voyons dans la description de l'étude sur Paris (Ramadier 2009, op. cit.). En effet, l'espace étant construit socialement, il génère une relation particulière qui, en même temps, influence notre rapport à l'espace. Afin d'appréhender ce rapport, il est nécessaire de prendre en compte les cognitions

spatiales. Grace à celles-ci, nous notons que c'est l'intériorisation du rapport individu/milieu qui détermine nos catégorisations et nos ségrégations socio-spatiales. La relation que nous nous approprions par l'éducation joue un rôle plus important que celle que nous nous approprions par l'expérience.

Enfin, l'exposé sur l'étude des trajectoires sociales (Dias & Ramadier, soumis, op. cit.) nous permet de conforter l'importance de cette intériorisation dans la compréhension du processus de catégorisation socio-spatiale. Nous voyons que dans un même espace, se distinguent les individus ayant une trajectoire sociale ascendante, descendante ou stable. Les divisions de l'espace urbain, intériorisées chez les individus, sont perçues comme un mécanisme de renforcement de l'identité sociale et de positionnement par rapport aux autres.

Finalement, la considération de la relation individu/milieu, à travers l'étude des cognitions socio-spatiales intériorisées, nous permet d'approcher la relation entre les ségrégations et les fragmentations de l'espace urbain. En conclusion, nous grandissons et sommes éduqués dans un espace social et géographique qui se structure par des hiérarchies sociales (Rhein 2002). Durant notre éducation nous intériorisons les codes qui en dépendent, cette relation à l'espace urbain va déterminer nos cognitions socio-spatiales. Notre catégorisation de l'espace varie, selon notre relation intériorisée, et nous permet de nous présenter aux autres en nous positionnant. Nous pouvons de la sorte, renforcer sa position dans un groupe social et se distinguer des autres groupes par notre représentation de l'espace urbain et par notre mobilité quotidienne. L'espace urbain, étant construit socialement, favorise

l'expression de ces différenciations, on parlera de ségrégation socio-spatiale. Ainsi, on peut penser que le processus de fragmentation est une appropriation de l'espace qui participe aux luttes présentes dans la ségrégation socio-spatiale. En d'autres termes, la fragmentation serait une ségrégation caractérisée par un découpage physique fort, une application morphologique de la ségrégation sociocognitive permettant aux individus de se positionner inconsciemment. Nous observons alors, une appropriation de l'espace qui hiérarchise considérablement les lieux entre eux.

La notion de fragmentation ne doit pas, à notre sens, remettre en cause l'existence de liens entre les différents lieux. Mais au contraire, nous pensons que la fragmentation ne peut être abordée qu'en étudiant ces relations ségrégatives de lutte et d'appropriation. Ces constats ne nous permettent pas d'envisager une utilisation de la notion de fragmentation séparément de celle de ségrégation. Ces termes sont complémentaires, la notion de fragmentation pourrait, par exemple, nous permettre de saisir si le processus de catégorisation est plus important chez un groupe social plutôt qu'un autre. Elle pourrait également nous permettre de saisir si une évolution de la ségrégation socio-spatiale existe dans le temps historique ou ontogénétique.

Altman Irwin. & Martin M.Chemers

Culture and environment, Monterey, CA : Brooks/Cole, 1980.

Bacqué Marie-Hélène & Yankel Fijalkow

En attendant la gentrification : discours et politiques à la Goutte d'Or (1982-2000) ,
Sociétés Contemporaines, 63(2006): 63-83.

Bourdieu Pierre

La distinction, critique sociale du jugement, Paris, Les Editions de Minuit, 672 p, 1979.
Les règles de l'art, Paris, Seuil, 1992.

Castells Manuel

La question urbaine, Paris, Maspero, 1972.

Charmes Eric

Les périurbains sont-ils anti-urbains , *Les annales de la recherche urbaine. Individualisme et production de l'urbain*, 102, Paris, 2007.

Dias Pierre & Thierry Ramadier

The homology of social and cognitive structures in the urban space. Towards socio-spatial representations, *Journal of environmental psychology*. Soumis.

Gardenfors Peter

Conceptual Space: The geometry of thought. MIT Press. 2000.

Ittelson William H

Environment and Cognition, New York, Seminar Press, 1973.

Jodelet Denise

Les représentations socio-spatiales de la ville, *Conception de l'espace*, Derycke Pierre-Henri. (sous la dir. de). Paris, Université de Paris X, 145-177,1982.

Lefebvre Henri

La production de l'espace, Paris, Anthropos, 1974.

Piaget Jean & Barbel Inhelder

La représentation de l'espace chez l'enfant, Paris, PUF, 1948.

Proshansky Harold

The city and self-identity, *Environment and Behavior*, 10, 146-169. 1978.

Ramadier Thierry

Rapport au quartier, représentation de l'espace et mobilité quotidienne , *Espace et Société*, 108, , 111-13, 2002.

Capital culturel, lisibilité sociale de l'espace urbain et mobilité quotidienne,
Les mondes de la mobilité, Dureau Françoise & Hily Marie-Antoinette. (sous la dir. de). Presses Universitaires de Rennes, collection Essais,137-160, 2009.

Ramadier Thierry & Carole Despres

Les territoires de mobilité et les représentations d'une banlieue vieillissante de Québec,
Recherches Sociographiques, XLV, 3, 521-548, 2004.

Rhein Catherine

Intégration sociale, intégration spatiale, *L'espace géographique*, 3, 193-207, 2002.

Rosière Stéphane

Dictionnaire de l'espace politique. Géographie politique et géopolitique, Paris, Armand Collin, 317 p, 2008.

Stokols Daniel

Environmental psychology, *Annual Review of Psychology*, 29, 253-295,1982.

Terroir

UNESCO

Fragmentation

Le terroir dans tous ses états

Entre paradigme discursif et fragmentation des conceptions

Baggioni Vincent

Doctorant en sociologie
 Université d'Aix-Marseille – MMSH
 – LAMES – 5 rue du Château
 de l'Horloge BP 647 -
 13094 Aix-en-Provence
vincent.baggioni@univ-amu.fr

Jabiot Isabelle

Doctorante en ethnologie
 Université de Paris Ouest la Défense
 - LESC - 21 allée de l'université
 92023 Nanterre Cedex
isabellejab@gmail.com

Lacombe Nicolas

Doctorant en qualification des
 produits et territoire
 INRA Corte – LRDE –
 Quartier Grossetti 20250 Corte
lacombe@corte.inra.fr

Si l'on fait dire au terroir beaucoup de choses, teintées souvent de bienveillance, il est plutôt un mot valise qui recouvre une pluralité de situations, d'acteurs et de logiques. Tout en étant une réalité fragmentée, tant au niveau des savoirs et que des réalités empiriques, l'adoption d'une définition du terroir par l'UNESCO en 2005 participe d'un processus de normalisation à vocation internationale. Ce chapitre propose ainsi une approche critique de l'émergence du concept à la lumière de son histoire à la fois scientifique, professionnelle et politique. Sa reconnaissance institutionnelle internationale au travers d'une définition dont l'« opérationnalisation locale » vient traduire des formes d'hybridation de la notion est discutée. Cette cohésion conceptuelle se heurte à des réalités empiriques plurielles où les réappropriations du concept opérées localement ne correspondent pas nécessairement au modèle tel qu'il avait été envisagé. Considérer le terroir comme un paradigme permet de faire un examen critique de ses soubassements épistémologiques et idéologiques. Les quelques pistes ici formulées soulignent dès lors une conception occidental-centrée, elle-même aux prises d'une idéologie du développement durable intégrée dans les mailles du capitalisme.

The multiple uses of the concept of « terroir » – often benevolent – reveal the heterogeneity of situations, actors and logics linked to it. As a fragmented reality, it implies a variety of knowledges and empirical realities, but in 2005, UNESCO adopted a new definition of the concept of terroir as a part of a process of international normalization. This chapter offers a critical approach of the emergence of this concept by means of its scientific, politic and professional history. Its international and institutional recognition through a definition, whose local operationalization translates into forms of hybridization of the notion, is here discussed. Because this conceptual cohesion faces numerous empirical realities in which local reappropriations do not necessarily match with the original model, considering the terroir as a paradigm allows a critical examination of its epistemological and ideological significations. The few perspectives described in this article show the influence of an occidental conception, embedded in ideology of sustainable development, accommodated in the capitalist economy.

Normalisation

Élaboration du savoir

I. Introduction

Le terroir est aujourd'hui entré dans le langage courant de nombreux acteurs. Du chercheur, aux institutions étatiques ou internationales, en passant par des opérateurs de marché et touristiques, ou encore dans le monde agricole, le terroir jouit d'un succès médiatique lié au modèle de développement durable qu'il sous-tendrait. Terme ancien, il a été réactualisé il y a une trentaine d'années par les géographes, puis par les sciences de la terre et du vivant, pour ensuite, à l'aube du XXI^e siècle se diffuser dans les autres sphères de la société, jusqu'à acquérir une reconnaissance internationale. Ainsi, en 2005, l'UNESCO adopte une définition du terme qui l'érige implicitement comme un modèle de développement à suivre pour certaines régions. Actuellement la recherche se préoccupe plus des modalités d'appropriation sociale des « conceptions » du terroir que de l'élaboration des ces dernières. Ainsi le « modèle terroir » obéit davantage à une définition positiviste qu'à un examen critique des formes empiriques qui émergent des terrains observés. Le débat contemporain relatif au relativisme culturel, ou tout simplement la singularité des « lieux » pose la question de l'universalisation du concept de terroir dans un contexte où les formes de diffusionnisme, tant politique que scientifique, sont largement décriées. Le terroir n'existe finalement que par ses « portes paroles », alors que l'on tendrait à considérer qu'il parle de lui-même.

Suite à l'école-chercheurs organisée par le LMI Mediter sur le thème des terroirs en octobre 2012 à Marrakech à laquelle nous avons tous trois participé, nous poursuivons ici la réflexion alors initiée autour de la déconstruction et reconstruction du concept de terroir. Pour déconstruire le terme, mettre à jour ses réalités fragmentées et

tenter de retrouver une nouvelle cohérence d'ensemble, nous envisagerons l'émergence du concept à la lumière de son histoire à la fois scientifique, professionnelle et politique, pour ensuite discuter sa reconnaissance institutionnelle internationale au travers d'une définition dont l'« opérationnalisation locale » vient traduire des formes d'hybridation de la notion. Pour finir, nous considéreront le terroir comme paradigme afin d'aller dans le sens d'une approche critique de la science en train de se faire et d'éclaircir les soubassements idéologiques et épistémologiques qui le sous-tendent.

II. Le terroir, polysémie et diversité des modes d'appropriation

Le terroir représente tour à tour un espace caractérisé du point de vue de sa spécificité, un objet de recherche scientifique, un mode de légitimation du politique ou encore un outil à destination des stratégies de marketing des firmes. C'est en cela qu'il représente un concept polysémique, un « mot valise » pour lequel l'enjeu de définition s'avère complexe du fait des formes d'appropriation diverses dont il fait l'objet. Grâce à une approche diachronique, l'enjeu est ici de situer ce concept dans son historicité et dans les divers contextes dans lesquels il a pu être mobilisé.

II.1 Du terroir agronomique à la marchandisation des produits du terroir

Le terroir du chercheur a évolué au fil des modes d'appropriation de cet objet complexe par les acteurs qui en font usage, à la fois comme identité de production mais aussi comme identité marchande. Les spécificités qu'il permet de construire et qui se matérialisent au sein d'un produit vont être traduites en attributs marchands qui vont trouver du sens au sein d'une économie différenciée.

II.1.1 Un terroir né d'une controverse entre sciences « dures » et sciences « molles » : l'agencement des relations entre nature et société

De manière générale, le terroir sert à désigner le rapport entre une communauté humaine et son environnement, malgré ce consensus actuel sur le sens du terme, le terroir, lorsqu'il a émergé dans le paysage scientifique, véhiculait d'autres représentations largement pilotées par des postures purement spatiales et refusant à l'acteur sa capacité d'action. Ce basculement reflète le passage d'un

« déterminisme naturaliste quasi exclusif à l'intégration progressive des dimensions sociales et culturelles des lieux et des productions ». (Bérard et al. 2005 : 6) Dès le début du XX^e siècle, le législateur français reconnaît l'usage d'un nom géographique pour identifier et protéger des contrefaçons un produit dont le caractère est lié à un terroir spécifique. Cette réglementation a été adoptée dans un contexte de crise viticole face à l'émergence d'un marché mondial du vin dans lequel il s'agissait de faire reconnaître les spécificités régionales. Afin de légitimer cette approche, il convenait de reconnaître un certain déterminisme géographique, préféré à une approche par les communautés humaines où le « localisme » pouvait entrer en concurrence avec la construction somme toute assez récente de l'Etat-Nation, fondé sur un principe d'indivisibilité de la république. Cette acception est venue conférer à l'agronomie et à la géographie physique une place renouvelée. Il s'agissait alors pour le chercheur de caractériser des « espaces présentant une homogénéité naturelle selon leurs aspects pédoclimatiques et biologiques, au potentiel d'exploitation spécifique ». (Cartier 2) Les savoirs agronomiques ont alors été considérés comme déterminés vis-à-vis de la matérialité de l'espace, laissant ainsi peu de place à l'« acteur », aujourd'hui reconsidéré. Peu à peu le terroir s'affirme dans sa capacité à fournir des productions spécifiques. Un lien direct s'établit entre la singularité d'un produit, l'espace dont il est issu et son environnement humain, qui au travers de savoir-faire vient traduire des potentialités naturelles. C'est notamment au travers de ce lien que s'est construite la notion de typicité qui constitue un référentiel commun aux démarches de certification de l'origine (Casabianca & al.

1996). C'est la singularité de cette production, reconnaissable par le consommateur au travers du signe de qualité, qui a permis de construire une rente de différenciation et a ainsi plongé le terroir dans une nouvelle aire marchande. Polysémique, la notion de terroir s'affirme alors dans la perspective d'éviter la banalisation de l'acte alimentaire et la standardisation des productions. Alors que la géographie physique s'est affirmée autour de la matérialité de l'espace, en déconnectant parfois les populations de leur lieu de vie, la géographie humaine se construit alors à contre-courant dans une perspective culturaliste pour souligner le rôle des communautés humaines dans l'agencement de leur environnement. Cette transition appelle alors la géographie sociale, l'histoire, l'économie ou encore la sociologie et l'anthropologie à parler de terroir et à le désigner comme une invention, où serait privilégié un rapport de domestication de la nature, non pas considéré comme un donné mais comme un construit sans cesse agencé au fil des générations (Bérard & al. 2005b). Le terroir est ici inscrit dans des règles de fonctionnement et est encadré par des institutions locales.

II.1.2 Le commerce des valeurs et des attributs symboliques du terroir

La nouvelle théorie du consommateur, en rupture avec les approches néoclassiques fondées sur la notion d'utilité, a permis de souligner la complexité des choix des consommateurs, dont le comportement ne répond pas exclusivement à une rationalité économique l'orientant essentiellement vers le prix, mais aussi vers la reconnaissance d'autres types d'attributs, symboliques,

affectifs. Le différentiel de prix généré par la mise en avant d'une qualité spécifique a permis de définir une économie de la différenciation et a participé à l'émergence d'entrepreneurs du terroir.

Le développement international des indications géographiques (IG) est lié à leur capacité à produire conjointement une plus-value économique et à favoriser la préservation de patrimoines culturels. Depuis la révolution industrielle où les modèles agricoles étaient construits sur la base d'une spécialisation nationale, présidée par la théorie des avantages comparatifs (Ricardo, 1817), le terroir est venu offrir une vision renouvelée, post-fordiste. L'uniformisation des productions agricoles, à laquelle on a longtemps cru dans un contexte de mondialisation des échanges, n'a pas eu lieu. Au contraire, elle a ouvert les portes vers une économie des singularités (Karpik, 2007), où il s'agit plus de fonder la compétitivité des firmes sur la base de la construction d'avantages différenciatifs (Pecqueur, 2005). La littérature scientifique sur le terroir s'est enrichie des apports de l'économie géographique relative à la ressource territoriale et aux paniers de biens (Mollard & al. 2002). Les territoires sont dotés en ressources « cachées » qu'il convient de révéler afin de les positionner dans des stratégies de développement territorial. Le projet constitue alors une figure incontournable de valorisation de ces ressources, parmi lesquels les démarches d'IG. Cette période est venue marquer un tournant dans l'appropriation institutionnelle du terroir qui jusqu'ici avait pu être associé à un certain archaïsme, une connotation péjorative teintée de tradition et de populisme, trouvant des difficultés à s'accommoder à la modernité.

Le différentiel de prix permis grâce à cette différenciation marchande est venu conforter la consolidation de rentes de qualité dans des régions faiblement dotées en avantages comparatifs, mais dont les singularités ont permis de construire des productions emblématiques associées à une qualité spécifique. Le conseil économique et social rappelle que les productions sous « signe d'indication de la qualité et de l'origine » (SIQO), permettent de générer une plus-value de 10 à 30 % supérieure à celle des produits conventionnels de la même gamme (CES). Ont alors fleuri des entrepreneurs de terroirs y compris en dehors du régime des SIQO, avec le développement croissant des marques de distributeurs, faisant appel au terroir et à l'ensemble des attributs symboliques qu'il véhicule. Le terroir entre alors dans l'aire du marketing (Fort & al. 2006), plus spécifiquement d'un ethnomarketing (Desjeux, 1997), dans lequel la communication s'inscrit dans de nouvelles idéologies de consommation. Le « marketing tribal » désigne la mise en scène opérationnelle d'un produit dont les critères qui pilotent son identité sont fondés sur la captation de communautés émotionnelles, des intérêts partagés entre les membres de nouvelles « tribus » (Maffesoli, 1988). L'acte d'achat fournit une occasion pour le consommateur de devenir membre d'une communauté, au-delà de la valeur du bien lui-même (Cova, 1995).

II.2 Terroir et territoire, vers la politisation et l'hybridation du concept

Cette capacité du terroir à internaliser des

enjeux sociétaux par le simple fait du marché a permis d'accroître la crédibilité de tels types de démarches auprès des pouvoirs publics. Capables de produire un ensemble de services non essentiellement agricoles, les terroirs ont reçu une attention renouvelée au sein de nouvelles arènes politiques. Les acteurs mobilisent aujourd'hui largement ce type de projet dans les approches territoriales et l'action publique prend des formes nouvelles avec une redistribution des échelles d'autorité et de pouvoir.

II.2.1 De la production de biens à la production de services : le terroir comme espace de multifonctionnalité

Si l'acte alimentaire représente principalement un besoin physiologique, il remplit aussi des fonctions sociales. La sensibilité du consommateur vient décomposer le produit en un ensemble d'attributs, parmi lesquels des services. C'est sur le registre de combinaison offre/demande que le terroir a pu être défini comme un modèle pertinent de prise en compte de modèles agricoles « alternatifs ». La nouvelle théorie du consommateur a suscité un renouvellement des réflexions sur les significations accordées à l'échange marchand et aux critères de choix d'un produit. L'utilité des biens pour le consommateur n'est pas liée aux biens eux-mêmes mais aux caractéristiques de ces biens, aux services qu'ils peuvent rendre et à l'utilité qui en est dérivée (Lancaster, 1968). Le produit est alors considéré comme un panier d'attributs non codifiés (croyances, valeurs). L'évaluation et la valorisation par le consommateur reposent plutôt sur des caractères affectifs et cognitifs, des images ou des symboles, soit des attributs extrinsèques au produit. Au-delà

de l'acte de consommation, les raisons qui déterminent le choix de l'aliment sont liées à la recherche de finalités dérivées, liées par exemple à la préservation de l'environnement, à l'achat éthique ou encore à des attributs tels que le rapport à la tradition, à l'authenticité. Rompant avec un ancrage dans le champ spécifique du rapport à l'origine, de plus en plus aujourd'hui, les IG semblent s'hybrider à d'autres fonctions, tantôt associées à des finalités paysagères, écologiques, nutritionnelles, éthiques, etc. Dans ce contexte, les recherches se tournent vers la caractérisation, l'évaluation des productions connexes de cette agriculture de terroir.

Les crises écologiques qui depuis une trentaine d'années ont été largement publicisées sont venues opérer un mouvement de disqualification/requalification du rôle de l'agriculture dans la société. Dans la construction et le traitement de ces controverses, les terroirs ont su tirer leur épingle du jeu alors que le modèle agro-industriel était quant à lui relativement disqualifié (Rastoin, 2006). Ce débat sur les modèles agricoles à retenir est venu à la fois remobiliser et produire une littérature scientifique sur les externalités. L'introduction de la notion d'externalité a été introduite par Pigou en 1932 pour corriger l'incapacité du marché à prendre en charge les problèmes liés à la dégradation de l'environnement et à la répartition des coûts induits. Les terroirs ont ici reçus une sensibilité politique forte en tant que modèle alternatif en adéquation avec de nouveaux référentiels de développement durable. La marchandisation du vivant devient alors ici l'une des modalités possibles d'internalisation d'un ensemble de préoccupations, en rupture avec les outils plus traditionnels de gestion des ressources (normes, fiscalité, contrat, etc.). Ainsi

« lorsque se combinent les effets positifs des biens privés de qualité et des biens publics locaux, la rencontre entre cette offre de ressources spécifiques et cette demande particulière peut avoir lieu et être à l'origine de rentes de qualité ou de rentes territoriales qui constituent une forme possible de valorisation par le marché de la multifonctionnalité de l'agriculture » (Mollard 9, 2002). Dans ce contexte, le terroir a reçu une attention renouvelée de la part du politique, qui a vu dans les démarches d'appellation un puissant outil de mobilisation vis-à-vis des changements de paradigme agricole. Sa capacité supposée à prendre en charge un certain nombre de préoccupations en a fait l'un des instruments privilégiés de développement territorial tout en s'inscrivant dans une logique de redistribution des pouvoirs.

II.2.2 Le terroir support à une action publique revisitée

Comme le remarque A. Faure (2001) : « *Incontestablement, le système politique local traverse une tourmente territoriale de grande amplitude, tourmente paradoxalement confortée par le processus de mondialisation qui s'appuie sur les dynamiques des terroirs, des réseaux de territoires et de la modernité urbaine. On passe donc des politiques publiques à l'action publique locale. Cette dernière implique les acteurs locaux et non une instance coercitive extérieure ; elle peut concerner des acteurs privés, dès lors que ceux-ci se coordonnent en vue de produire un bien ou un service collectif* » (Faure 11, 2001). Le terroir, au-delà de sa capacité à produire des biens singuliers, est ainsi progressivement envisagé comme un mode spécifique d'organisation des acteurs, une production relationnelle se dotant d'un certain niveau

d'autonomie, et qui en cela réinterroge la construction décisionnelle.

Le terroir n'est pas simplement une qualité spécifique associée à un produit, il est également un support pour la consolidation d'organisations locales qui, dans un contexte de territorialisation du développement, de décentralisation des pouvoirs, représente une échelle pertinente de construction des choix collectifs. Cette affirmation se situe dans un contexte de remise en cause de l'expertise technique et scientifique où le profane est à nouveau invité à construire son territoire. Ces travaux sur la construction sociale de la qualité ont permis de renouveler un champ de recherche au sein d'un courant de la sociologie interactionniste : la qualité n'est plus envisagée comme une propriété stable mais est considérée comme faisant l'objet de médiations entre des acteurs aux représentations singulières, parfois antagoniques. En effet, l'institutionnalisation du terroir au travers du régime des IG est venue donner à la qualité une dimension collective. Les acteurs en question sont ainsi invités à se mobiliser afin de caractériser ce qui dans leur histoire fonde la singularité à la fois de leur communauté humaine et le lien que celle-ci entretient avec la valorisation de l'espace et les productions qui en sont issues. Cette construction collective se matérialise au travers d'un cahier des charges validant un ensemble de choix techniques et de pratiques venant conférer au produit sa typicité. Les démarches de certification des produits ont été particulièrement mobilisées dans cette approche : la proximité géographique des agents, la communauté des appartenances sociales serait de nature à renforcer les liens de confiance et l'efficacité de ce type de démarches localisées (Torre, 2000). Des

travaux en ingénierie des connaissances ont plus récemment traité la question de l'intelligence territoriale, où les apprentissages entre acteurs permettent le renforcement des solidarités et le renouvellement des coordinations (Bertacchini, 2002). C'est au travers de cette compétence organisationnelle et réflexive sur son environnement que le terroir est peu à peu devenu un échelon pertinent de gestion et de valorisation des ressources, susceptible d'intéresser de nouvelles parties prenantes (Freeman, 1984).

La succession des changements a redéfini les contours et les finalités de terroir : en cela il ne résulte plus du seul fait de la profession agricole, il intéresse de nouvelles catégories d'acteurs renouvelant la nature des réseaux. Ils s'inscrivent aujourd'hui dans des coordinations matérialisant de nouvelles constructions de l'action publique. L'affaiblissement du pouvoir des États, les critiques adressées à son statut centralisateur, conjugués à l'émergence de nouvelles échelles d'autorité, ont favorisé l'émergence de nouvelles territorialités. Les territoires, leurs spécificités, qui avaient jusqu'ici du mal à s'accommoder des outils d'intervention de l'Etat, universalisants, prescriptifs, ont trouvé dans les SIQO un dispositif de singularisation du territoire. La capacité ainsi conférée aux acteurs de se réapproprier le sens de leur histoire et les liens « Nature/Société », a permis l'émergence de nouvelles formes de patrimonialisation des ressources. Ainsi, les SIQO sont aujourd'hui régulièrement interpellés dans les processus de construction territoriale et incorporés dans des politiques publiques tels que les contrats de plan Etat région (CPER), celles associées aux parcs naturels régionaux ou encore dans une approche de marketing territorial visant à en structurer l'attractivité. Les terroirs sont

ainsi peu à peu encastrés dans des stratégies territoriales plus globales, s'agrégeant à d'autres instruments de coordination.

III. La définition de l'Unesco : une opportunité pour décrire le phénomène « terroir » sur ses bases conceptuelles

III.1 La définition de l'UNESCO : des normes pour clôturer un processus ?

La fixation d'une définition du terroir par l'UNESCO en 2005 apparaît comme le point culminant du processus d'institutionnalisation. L'UNESCO vient ainsi normaliser un objet jusque-là construit en ordre dispersé et répondant à diverses réalités. Il s'agit alors de le penser comme une forme de développement vertueuse pour les territoires et leurs populations, vertus qui se déclinent autour d'un modèle dont la définition permettrait de baliser les contours. Les six critères mis en exergue dans la définition sont ici analysés un à un. Il s'agit de confronter ces aspirations aux réalités contrastées qui émergent de l'étude des terrains définis ou se définissant comme des terroirs et évoqués lors de l'école-chercheurs autour du terroir à Marrakech en 2012.

Définition du terroir retenue par l'UNESCO : *Un Terroir est un espace géographique délimité défini à partir d'une communauté humaine qui construit au cours de son histoire un ensemble de traits culturels distinctifs, de savoirs, et de pratiques fondés sur un système d'interactions entre le milieu naturel et les facteurs humains. Les savoir-faire mis en jeu révèlent une originalité, confèrent une typicité et permettent une reconnaissance pour les produits ou services originaires de cet espace et donc pour les hommes qui y vivent. Les terroirs sont des espaces vivants et innovants qui ne peuvent être assimilés à la seule tradition.*⁴

III.1.1 Un espace géographique aux limites labiles

Dans la définition de l'UNESCO, le terroir se caractérise au travers d'un « espace géographique délimité ». Or, en partant des produits dits de « terroir » ou d'espaces appelés « terroirs », ce critère de la délimitation géographique rencontre certains écueils. Dans le système de l'agdal⁵ marocain (Auclair & Alifriqui 2012), c'est bien la délimitation d'un espace, ici dédié au pâturage suivant des règles de saisonnalité décidées collectivement, qui fait terroir. C'est la rareté d'une gestion, ici en voie de déshérence, et dont l'originalité est soulignée par les chercheurs, qui est désignée comme terroir. En revanche, appliquée à l'arganier et à l'huile d'argan, la délimitation d'un terroir prend le risque d'être co-extensible aux réalités pédoclimatiques d'un arbre et aux valorisations ethniques et éthiques de l'huile issue de ses fruits. Le terroir de l'arganier vendu ici aux touristes aura tendance à recouvrir des espaces bien au-delà du terroir originel de l'arganier. Ainsi, les terroirs écologiques, ethnologiques, économiques et touristiques se juxtaposent et forment des espaces géographiques et sociaux aux réalités différentes. Finalement, il faut un regard extérieur, celui des touristes, pour unifier ces espaces fragmentés. Leur venue déploie, au-delà d'un espace géographique délimité, une ressource naturelle, celle du fruit de l'arganier, dans des territoires analogues pour les bétotiens. Le terroir se retrouve symbolisé dans les valorisations sociales et économiques qu'en retirent des systèmes d'acteurs qui se jouent des attaches pédoclimatiques.

Dans le cas d'un produit du terroir, l'appellation

⁴ Définition du « Terroir » proposée par Terroirs & Cultures, en lien avec l'UNESCO et à partir du travail d'un groupe INRA/INAO lors des Rencontres Internationales « Planète terroirs UNESCO 2005 » au siège de l'UNESCO à Paris.

⁵ L'agdal est un pâturage d'altitude situé dans les montagnes de l'Atlas. Il désigne pour les ethno-écologues un territoire sylvo-pastoral dont l'accès et l'usage des ressources sont réglementés par une instance coutumière.

renvoie aux propriétés particulières d'un espace (Argan, charcuterie Corse) : la production et les savoir-faire doivent être locaux pour mériter le titre. Mais finalement le produit ainsi valorisé par l'appellation « terroir » est loin de recouvrir l'ensemble des propriétés d'un espace (ensemble des groupes sociaux qui le compose, des traits culturels et des ressources naturelles). Par ailleurs, les produits du terroir recouvrent dans les faits plusieurs espaces mis en relation. Le terroir originel sert de support à une économie mobilisant des propriétés spatiales qui sont survalorisées en fonction d'une logique d'importation ou d'exportation de ces propriétés. Par exemple, l'huile d'Argan peut être fabriquée et vendue en dehors du territoire naturel de l'arganier, en valorisant la dimension sociale de son élaboration (coopérative de femmes) (Damamme, 2011). De même, une part importante de la charcuterie corse est réalisée à partir d'une viande porcine fabriquée en Bretagne. Cette déterritorialisation du terroir peut s'avérer complète lorsque par exemple des arganiers sont plantés en Israël et aux Etats-Unis. Si des démarches d'indication géographique protégée veulent aujourd'hui protéger ces productions, comme l'huile d'Argan⁶, elles n'en restent pas moins soumises à des risques de réappropriation extra-territoriale. Ainsi, corrélativement à une reconnaissance internationale, les formes économiques du capitalisme mondialisé déterritorialisent des produits dont les plus-values sont justement attachées à des espaces spécifiques. Dès lors, il apparaît que les petites échelles de gestion peuvent correspondre à cette délimitation géographique du terroir, du moment qu'elles sont en situation de rareté. À l'inverse, les produits de terroir renvoient

facilement à de grandes échelles, d'autant qu'ils sont entrés dans des niveaux élevés de production pour répondre à une demande croissante, liée au succès de l'appellation. La délimitation géographique n'a alors plus vraiment de sens si l'on prend en compte les réalités spatiales dont dépendent les produits. En fait, plus les propriétés territoriales font système, et se confortent dans leur rareté et l'originalité de leur imbrication, plus forte sera la cohésion spatiale. Pour autant, la limite géographique ne peut être stricte, au sens où les circulations ont toujours lieu entre les espaces et particulièrement entre les hommes, et de ce point de vue la plus stricte des labellisations n'y pourrait rien. À l'inverse, un mouvement de méfiance pourrait émerger face à cette vision enfermante du terroir : dans beaucoup d'exemples, l'innovation agricole, sociale ou économique, qui va ensuite trouver des débouchés économiques et en retour confortera le système local, provient souvent de l'extérieur. Non que les entrepreneurs de terroirs ne soient pas issus des territoires de leur production, mais il faut bien une rencontre avec l'extérieur, sous la forme de voyages, ou de visites, pour que la spécificité locale prenne une valeur qui ne soit plus seulement encastrée dans le local. L'alliance d'une spécificité locale avec un intérêt extérieur formera l'invention d'un terroir qui ne prendra son sens qu'au travers d'interactions avec l'étranger. Au lieu d'une délimitation géographique, sans doute faudrait-il alors penser ces questions spatiales dans le jeu de relations qui s'instaurent entre les échelles, du local au global dans la mise en valeur du terroir.

III.1.2 Des communautés réifiées par le terroir ?

Toujours selon l'Unesco, le terroir est « défini à partir d'une communauté humaine », faisant référence à une forme de cohésion sociale davantage fondée sur des liens objectifs (Tönnies), à des individus ayant une forte conscience collective (valeurs, croyances communes) (Durkheim, 1930), par opposition au concept de société fondé sur l'adhésion volontaire et/ou une division du travail. Du point de vue d'une communauté établie sur un terroir, cette définition sous-entend une vision partagée par tous les individus de cet espace. Cependant, la mise en terroir par des entrepreneurs locaux tel les gîteurs d'un agdal génère une nouvelle vision touristique de cet espace : dimension contemplative et réactualisation de la valeur patrimoniale de peintures rupestres attestant d'une profondeur historique immémoriale pour les touristes mais pensée comme artificielle pour de nombreux habitants qui en font une simple ressource touristique. Les gîteurs se différencient des autres habitants dans leur système de valeurs en promouvant un patrimoine local aux fonctions touristiques. La mise en terroir apparaît comme un facteur de différenciation des valeurs au sein de la communauté locale qui pourrait porter atteinte à sa cohésion sociale.

La mise en terroir peut être aussi une invention communautaire. Au Sénégal, c'est sur l'idée même de communauté villageoise que repose la promotion d'un sens de l'accueil communautaire. Des sociétés locales proposent aux touristes des activités singeant la chaleur communautaire (repas collectifs, danses, rituels, etc.). La réalisation de cette fiction nécessite une division du travail au

sein de la société locale qui reproduit le plus souvent la division sociale existante dans le village. L'enjeu est alors de cacher aux touristes les tensions sociales liées à la marchandisation d'une communauté inventée. Ce qui fait alors communauté, c'est l'invisibilisation des tensions sociales liées à la division du travail nécessaire à la création de cette fiction⁷.

Enfin, l'exemple de la création des coopératives féminines de production d'huile d'argan est le résultat d'une politique publique qui tout en voulant favoriser le développement économique et la préservation du milieu écologique a voulu faire évoluer le rôle et la place de la femme dans cette société. Mais l'élaboration de l'huile d'argan en tant que produit du terroir a imposé de nouvelles valeurs. Ce sont en fait les femmes en situation de marginalité qui travaillent au sein de ces coopératives. Les célibataires ou veuves sont ainsi « valorisées » mais pas au sein de la société locale qui défend des valeurs préexistantes (place, rôle et statut de la femme au sein de son foyer et dévalorisation de la femme travaillant à l'extérieur de chez elle). Sont ainsi créées des tensions au sein des sociétés locales (graffitis sur les coopératives) (Simenel & al. 2009). La « communauté de l'huile d'argan », si elle existe, associe finalement des acteurs professionnels éloignés géographiquement au sein d'un réseau qui n'a plus de fondement local (Romagny & Boujrouf, 2010). Dès lors, l'idée de communauté associée au terroir entre en tension avec l'idée de sa valorisation. La mise en terroir risque de porter atteinte à la cohésion des sociétés locales alors que l'objectif est le maintien de cette cohésion originelle. Par contre, si les sociétés

⁶ La création d'une indication géographique protégée (IGP) « Argane » au Maroc veut protéger le nom d'une huile issue d'un territoire spécifique. L'objectif pour les autorités marocaines est de faire reconnaître cette indication géographique à l'international, au sens qu'en donne l'Union Européenne, afin de peser dans le cadre des négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

⁷ On fait ici référence à un exemple présenté par Mouhamadou Top lors de l'école-chercheur, décrivant un village du Sénégal spécialisé dans l'accueil touristique.

locales existantes sont entendues comme des groupes aux propriétés sociales dynamiques, la mise en terroir peut être conçue comme un outil de transition économique et sociale, favorisant la constitution de communautés professionnelles autour de produits de consommation ou de valorisation spatiale.

III.1.3 Une culture entre distinction et exclusion

Le terroir se caractérise par l'existence d'un « trait culturel distinctif ». Cette notion d'originalité (« cela n'existe que là ») revendique l'exclusivité sur les caractéristiques d'un espace ou d'un produit. Deux tendances peuvent alors être observées : la distinction et l'exclusion.

L'exemple de la clémentine corse (Linck et Casabianca, 2012) décrit un processus sociotechnique de distinction, dans lequel la spécialisation du produit n'est possible qu'à partir d'une mobilisation d'une communauté professionnelle. Le produit suit un itinéraire technologique où l'innovation devient permanente et s'inscrit dans une lecture globale du système de commercialisation (rapport à la concurrence, nouveaux marchés, etc.). Le produit du terroir construit en permanence son trait distinctif en relation à un marché globalisé. Ce processus d'innovation connecté à la globalisation ne relève-t-il pas plutôt d'une spécialisation territoriale, usant de certaines propriétés des clusters⁸ (rapprochement production – recherche) comme d'autres espaces ont pu le faire à d'autres échelles (Silicon valley aux Etats-Unis, industrie textile en Toscane) ?

Le processus d'exclusion décrit deux cas différents. D'une part, une logique qui vise à attribuer un monopole d'appellation à certains

produits (IGP, AOP) liés à un espace. Cette labellisation nécessite un arbitre extérieur à l'espace, qui hiérarchise, réglemente et sanctionne. Au niveau international, la réglementation de protection des produits s'appuie sur le système des marques⁹ qui nécessite une maîtrise des procédures. De ce point de vue, chaque Etat ne bénéficie pas d'un même accès à ces ressources juridiques et techniques, instaurant une inégalité dans l'accès à la distinction ou limitant les velléités distinctives des terroirs. D'autre part, la création du monopole peut être réalisée par la destruction de la concurrence et l'exclusion d'autres produits et savoir-faire (Bérard & al. 2005) La création de monopole se heurte ainsi à des logiques d'exclusion qui interrogent le modèle de développement vertueux que l'approche terroir est sensée promouvoir.

Les traits culturels distinctifs mis en exergue dans les terroirs se situent alors en tension entre des logiques de marché qui demandent une spécialisation permanente et une logique d'institutionnalisation qui questionne l'équité sociale promue par le modèle. La connaissance de ce point de vue demeure encore limitée, et pourrait s'enrichir de cette question pour replacer les terroirs à l'intérieur des systèmes de redistribution économiques et sociaux que leur valorisation génère.

III.1.4 Des interactions à replacer dans des systèmes de régulation

Un terroir se définit également par un système d'interactions entre l'homme et son milieu naturel. Ces interactions, formalisées ou non, prennent la forme de techniques, de valeurs, de règles sociales, etc. qui font système. Le système d'interactions est évolutif dans la mesure où la cohérence du système

est maintenue par une autorégulation en continue opérée par des systèmes de gouvernance formels et informels (conseils locaux, régulations intégrées aux sociabilités quotidiennes).

Mettre en tourisme du terroir, c'est mettre en connexion différentes offres touristiques. Un produit touristique peut ainsi associer hébergement chez l'habitant, consommation, vente de produits locaux et visites patrimoniales. L'innovation touristique passe par la création de mini-systèmes d'interactions au sein d'un même terroir. La création d'un nouveau champ économique peut stimuler le système d'interactions sociotechniques en place, mais aussi le bousculer, voire le déstructurer.

Ainsi, les mini-systèmes d'interactions touristiques peuvent se juxtaposer avec le système d'interactions homme-milieu local, provoquant des conflits entre les différents usagers de l'espace. Des concurrences entre acteurs du tourisme peuvent aussi apparaître et être facteur de tensions sociales en favorisant une surexploitation des milieux. Le caractère libéral de ces formes de développement souffre à termes de l'absence de régulation (Aderghal & al. 2013). Des politiques de planification touristique (le pays d'accueil touristique (PAT) de Chefchaouen et aussi les nombreux schémas de valorisation touristique en France) luttent contre ces effets pervers en œuvrant pour la cohésion du territoire et des acteurs afin de créer des synergies entre les différentes offres. Ainsi, le développement des terroirs bouleverse les systèmes de régulations préexistants et nécessite la mise en place d'une régulation extérieure. Là où les formes élaborées d'interactions constituaient la richesse des espaces et leur fragilité, la

complexification des échanges, due à la mise en terroir, ne peut faire l'économie d'une régulation globale au risque de sa surexploitation et du délitement de son système d'interactions.

III.1.5 Une immuabilité historique à relativiser

Un terroir est « construit au cours de son histoire ». Cette histoire est présentée comme l'aboutissement d'un système d'intégration des relations homme-milieu autour d'un modèle stabilisé présenté comme immuable. La figure de l'agdal marocain est frappante de ce point de vue. Il serait la résultante d'une construction sociohistorique finie, aujourd'hui rythmée par la temporalité cyclique des saisons. Dans d'autres terroirs au contraire, il s'agit de stopper une histoire et figer les caractères relevant de la « tradition » pour sauver les attributs d'authenticité avant leur effritement lié au développement économique ou touristique.

S'il est incontestable que les caractères propres d'un espace à un moment donné relèvent bien d'une construction historique, définir des espaces en terroirs revient à en fixer l'histoire. Arrêter l'histoire d'un espace et de la communauté humaine qui y réside à partir d'un préjugé d'exception consiste sans nul doute à choisir certains événements et certaines caractéristiques au détriment d'autres. Ecrire l'histoire c'est donc décider d'une histoire. La mise en valeur d'un espace portée par l'idée de terroir sous-tend des procédés de réactivation, de détournements et d'inventions de traditions qui participent d'une mise en scène où l'histoire est un attribut valorisant. Mais l'histoire immuable dont il est question est en vérité plus complexe et moins

⁸ La notion de pôle de compétence ou de cluster (anglicisme courant dans les sources francophones) correspond à une région, généralement urbanisée, où s'accroissent des savoir-faire dans un domaine technique, qui peuvent procurer un avantage compétitif au niveau planétaire une fois atteinte une masse critique. La prospérité ainsi apportée tend à se propager aux autres activités locales, notamment de service et de sous-traitance.

⁹ Les marques ont un régime juridique défini par des règles nationales dans chaque pays. Sur le plan international, il existe des conventions permettant la protection dans plusieurs pays simultanément. En revanche l'IGP est un signe d'identification et de protection limité à l'Union Européenne.

linéaire. Par exemple, les agdals ont été brûlés à plusieurs reprises lors de conflits entre populations locales et conquérants extérieurs (Aderghal 2004), remettant en cause la permanence de cette forme forestière.

Les modèles d'exploitation d'un espace demeurent liés aux systèmes économiques et politiques dominant. D'où l'importance sans doute de replacer ces espaces dans une histoire longue, de relativiser l'immuabilité des modèles, pour mieux souligner leur adaptation aux circonstances économiques et politiques et de ne pas figer leurs histoires.

III.1.6 Des milieux naturels en tension

Le terroir prend place au sein d'un « milieu naturel ». La population locale adopte une gestion des ressources en optimisant par exemple les potentiels naturels d'un espace tout en préservant sa durabilité. Souvent, les milieux naturels identifiés comme des terroirs sont en situation de fragilité. Un équilibre doit être recherché entre préservation et exploitation pour retirer de cet espace une valeur supplémentaire. Trois types de dynamiques peuvent être observés.

Cette valorisation peut créer de nouveaux équilibres. Par exemple, l'agdal tire de nouvelles ressources financières des touristes venus admirer ses paysages. Ces dernières permettent aux habitants d'acheter du gaz et donc de moins exploiter la forêt. Le développement de la forêt participe de la formation de nouveaux paysages qui accroissent l'attrait touristique. La mise en terroir apparaît ici comme un système vertueux qui potentialise la ressource naturelle.

Cette valorisation peut au contraire entraîner une prédation des ressources naturelles suite à une surexploitation. De la sorte, l'espace en

question va perdre de sa valeur touristique. Son abandon entraîne la réduction de l'exploitation de ses ressources naturelles favorisant sa régénérescence. Dans ce modèle, le milieu naturel observe une certaine résilience, l'interdépendance entre les qualités du milieu et la fréquentation touristique limitant les prélèvements sur la ressource.

Le troisième type consiste à patrimonialiser¹⁰ des milieux pour leur biodiversité. Le risque est alors de porter atteinte à la dynamique propre du système. C'est le cas par exemple quand l'Etat décide de limiter le pâturage dans certains secteurs des agdals pour conserver leur biodiversité, alors que le pâturage participe au maintien d'une plus grande diversité, notamment en maintenant les milieux ouverts. Ici la patrimonialisation touche aux systèmes d'interactions qui sont à la base de l'existence biologique de ces espaces, et à l'inverse d'une conservation, elle peut aboutir à freiner sa biodiversité.

Dès lors, les formes de mise en terroir et la diversité des contextes d'intervention présentent des dynamiques très différentes sur les milieux naturels. Cette complexité marque les conséquences des changements qui interviendraient dans les dynamiques homme-milieu existantes. Cela souligne d'autant plus la fragilité des systèmes en place et l'hétérogénéité des trajectoires qu'ils prennent, vertueuses, résilientes ou déstructurantes, qu'ils soient ou non l'objet d'une valorisation par la mise en exergue de leur terroir.

III.2 Idéaux-types et cas limites

III.2.1 Le terroir en idéaux-types

A partir de cet inventaire non exhaustif des situations de terroir confrontées aux différents concepts que véhicule la notion de « terroir », deux idéaux-types émergent. D'une part, la figure du « terroir total » : petite échelle de territoire, se présentant comme sans histoire ou dont la formation est immémoriale. Il demeure d'une très grande stabilité, ses évolutions se mesurant à un degré intergénérationnel, se montrant résilient à toutes formes de changements. Il abrite une communauté spatiale qui « fait corps » avec cet espace, les formes géographiques étant le produit de ses interactions avec la communauté, et ses interactions avec l'espace étant à la source des relations sociales (sociabilité, échanges économiques et sociaux, régulations, etc.). Le terroir forme ainsi une sorte de fait social total au sens maussien du terme, puisqu'il exprime « à la fois et d'un coup toutes les institutions » qui sont présentes en son sein.

D'autre part, la figure du « terroir spécialisé » se caractérise par la mise en valeur d'un produit original issu d'un espace délimité. Les quantités importantes de production nécessitent le plus souvent une grande échelle géographique pour sa délimitation. Même si le produit semble attaché à cet espace de tout temps, son développement est inscrit dans une histoire valorisée, qui participe de ses qualités, sociales, économiques, écologiques, voire politiques. Ce produit du terroir ne représente pas l'ensemble de la communauté territoriale dont il est issu, mais seulement un groupe, ayant les mêmes caractéristiques sociales. Soumis à la nécessité de se

distinguer pour garder un avantage compétitif, la recherche constante de qualité demande au groupe de se constituer en une communauté professionnelle, instituant ses propres normes et règles de production et de régulation. Cette professionnalisation opère peu à peu une sélection pour ne retenir que ceux qui seront capables de s'adapter aux exigences du marché. Enfin, le milieu naturel est conditionné pour la culture d'un produit et donc relativement plus fragile et dépendant des interventions humaines. L'espace géographique et social de production de la clémentine corse, et globalement les IGP et AOP, correspondent relativement à cet idéal-typique.

III.2.2 Vers de nouveaux terroirs ?

Ces idéaux-types invitent à poursuivre une lecture de la transformation des espaces en produits, ou des produits en espaces. Les exemples de réappropriation du terme « terroir » foisonnent aujourd'hui dans nos assiettes, dans les espaces touristiques, de la campagne française profonde au Haut-Atlas marocain. Le terroir s'affiche partout, comme une marque à part entière, garante d'une éthique sociale, écologique et économique. Jusqu'où pourrait aller sa marchandisation ? Est-il possible d'imaginer de nouveaux terroirs à partir des dernières formes marchandisées ? Deux formes nous viennent ainsi à l'esprit. Celle tout d'abord d'un « terroir total distinctif » : sorte de « Club med » du terroir, il aurait pour objectif d'offrir aux touristes un espace de promotion écologique. Toute l'alimentation serait produite sur place, valorisée pour ses qualités et bienfaits divers, et l'ensemble des installations affichent une empreinte écologique nulle ou extrêmement limitée.

¹⁰ Cette action est guidée par l'idée que « les cycles et l'évolution du vivant se [trouvent] tout d'un coup menacés. » Au travers de la patrimonialisation du vivant, l'Etat se donne « la possibilité pratique d'intervenir sur la perpétuation du vivant qui appelle à conserver de la nature tout ce qui pourrait être utile à cet objectif. » (Micoud : 67, 2000)

Pour fonctionner, ce type de terroir nécessite une communauté professionnelle qui articule agriculteurs, accueil et service touristique et gestion de l'empreinte écologique, ce qui induit un management et une innovation continus. Ce nouveau tourisme bioclimatique revêt toutes les normes de confort et de bien-être demandées par les visiteurs qui peuvent s'enorgueillir une fois rentrés chez eux du respect qu'ils portent à l'environnement.

Une autre forme serait celle d'un « terroir virtuel », regroupant à lui seul un ensemble de produits se distinguant par l'originalité de leur origine. Ici le terroir est un coffret ou une boutique, qui collectionne et rend équidistant un ensemble de produits au travers d'un même packaging, d'une terminologie englobante, de signes valorisant et analogues. Le terroir est ainsi consommé par la médiation de produits dont les qualités sont mises en équivalence pour donner l'illusion d'espaces de productions et de cultures homogènes. La similarité des formes laisse penser que les protocoles de production sont maîtrisés pour chacun des produits, faisant supposer une uniformité fonctionnelle d'espaces géographiques différents. Les coffrets de l'Occitane, ou certaines boutiques chics des grandes villes et des aéroports, sont les dignes représentants de ce nouveau terroir, directement accessible autant qu'il est déterritorialisé.

III.2.3 Une définition mise à l'épreuve pour une approche critique du concept

Ainsi, sous une définition englobante et « allant de soi », la description des terrains fait apparaître une mosaïque de situations contrastées. A l'épreuve des catégories normatives que chacun des termes de la

définition proposent, les réalités diffèrent, s'opposent, se fragmentent, alors qu'elles semblaient pouvoir être unifiées en un tout. Certes, la définition de l'UNESCO offre un premier cadre général et commun à un fait géographique et humain qu'il convenait de penser. Mais il est aujourd'hui regrettable que le concept de terroir soit le plus souvent considéré comme une fin en soi, autant dans la littérature scientifique qui l'envisage comme un modèle vers lequel les territoires devraient tendre, que dans les politiques publiques qui assignent objectifs et référentiels à partir de ce modèle. Il conviendrait au contraire de poursuivre cette analyse critique, en repensant la dynamique des catégories prises de manières isolées ou en interactions, tout en assumant les remaniements issus d'une réflexion sur les soubassements idéologiques et épistémologiques du concept.

IV. Le Terroir paradigmatique

Proposer une version paradigmatique du terroir, c'est œuvrer et militer pour un examen critique des soubassements épistémologiques et idéologiques du terroir auquel les chercheurs, toutes disciplines confondues, participent. De par l'imbrication complexe des différentes sphères qui font le terroir, il se présente comme un formidable terreau de la science en train de se faire ; quelques pistes sont ici formulées.

IV.1 Un paradigme entre société, économie, politique et science à vocation internationale

Le terroir, qu'il soit notion, concept ou paradigme, n'a jamais été une simple réalité empirique tout comme il n'a jamais relevé uniquement du domaine scientifique. De la crise de la viticulture française à la mise en place des IG jusqu'à sa mise en avant en tant que modèle de développement durable, le terroir s'est toujours situé au cœur d'une démarche sociétale l'entraînant conjointement dans les sphères du politique, du social, de l'économique et du scientifique. Comme cela a été montré précédemment, le terroir a toujours été le théâtre d'une pluralité de logiques, d'acteurs et d'échelles à l'intérieur desquelles se sont inscrites les démarches scientifiques. Les recherches sur le terroir prennent ainsi place dans cet imbroglio et participent pleinement des dynamiques rétro-influences entre tous ceux qui font le terroir. Considérer ces imbrications anciennes et complexes entre science, société et politique, c'est définir une posture pour appréhender le terroir comme objet scientifique car l'ampleur du phénomène est telle que le terroir fait figure de paradigme.

Que ce soit en termes de terroir ou de productions localisées, ces thèmes se retrouvent largement au sein des instances, des programmes de recherches et d'enseignements universitaires et professionnels. Des unités de recherche, telle que l'antenne CNRS « Ressources terroirs – cultures, usages et sociétés », participent de la construction de la légitimité scientifique et institutionnelle de cet objet. La dialectique terroir est au cœur de la pensée sur l'enseignement (Prévost, 2011 et Cluzel, 2009). Le terroir est aussi un espace privilégié pour pratiquer la pluridisciplinarité. Bien que la tendance soit à la normalisation, la spécificité des approches disciplinaires permet une certaine complémentarité (Bérard & al. 2004). L'engouement pour les terroirs est lié au contexte florissant de la recherche-action et de la « montée des experts » dans les systèmes de décisions politiques et économiques (Berrebi-Hoffmann). L'heure n'est résolument plus à une démarche descendante, de la recherche vers l'applicabilité, mais interactive. Face à des attentes sociétales, les chercheurs sont sollicités en tant qu'experts pour résoudre des problèmes de « mise en terroir » (IG par exemple). Ils interviennent ainsi dans un dispositif déjà en place et leur participation contribue à le légitimer (Bérard & al. 2004).

Le terroir illustre ainsi l'interpénétration croissante entre savoir académique, légitime, profession, marché et Etat (Benamouzig & al. 2009). Les savoirs sont alors plus « interactionnels » qu'académiques et les contours de leur influence deviennent difficiles à démêler. Quand les chercheurs se font experts, on ne peut que noter l'absence de réflexion de fond sur les concepts, logiques et rouages que portent implicitement les

dispositifs institutionnels (Bérard & al. 2004). Ce contexte de la recherche-action est aussi lié aux conceptions contemporaines de la science : « *la recherche scientifique est désormais reconnue comme un facteur clé de développement* » et « *la référence devient la figure du « chercheur-entrepreneur »* (Vilkas 63-64). Les rapports entre science, politique et économie ont été remodelés suite aux réformes engagées en Europe depuis les années 2000 : d'un bien public, la science et le domaine des savoirs sont officiellement devenus un bien politique, économique et sociétal. Et face à cela, le terroir et ses produits s'érigent en bien d'intérêt public (Allaire).

En soulignant, l'impératif de l'action et le brouillage des figures du savant et celle du politique comme entre science, action et décision (Zimmermann), il ne s'agit pas ici par effet de contraste de louer le mythe d'une recherche scientifique désintéressée et d'une distinction radicale entre science fondamentale et science de l'action. Comme l'affirme Bruno Latour (1997) : « *Toute recherche est action* » et les problèmes que rencontre la recherche fondamentale sont des problèmes déjà formatés à l'extérieur du monde la recherche. Le terroir se présente comme un paradigme scientifique car une diversité de chercheurs, de disciplines et d'instances de recherche variées convergent autour de l'idée que le terroir pose des questions auxquelles les sciences tentent de répondre. La méthode pour traiter de ce problème constitue une solution scientifiquement acceptable, et dans le cas du terroir, les solutions d'énigmes concrètes, employées comme modèles ou exemples remplacent les règles explicites en tant que base de solution (Kuhn, 1962). Etablir le terroir comme un objet scientifique conduit à un processus de normalisation du concept

de terroir, « *il ne s'agit que d'une tentative normative, donc destinée à être contournée, contestée et en somme à être transformée malgré sa vocation originale.* » (Cartier 5, 2013) En revanche, envisager le terroir comme un paradigme redéfinit un objet de recherche sur lequel la sociologie des connaissances, l'anthropologie philosophique, l'ethnologie et bien d'autres disciplines pourraient produire des clés de compréhension et mettre en lumière les chaînes de connaissances dont les terroirs seraient sans doute les premiers bénéficiaires. Cette nécessité de réfléchir aux conditions d'émergence de la science et de manière substantive au contenu du savoir est d'autant plus évidente que le terroir et ses produits restent des objets « à la fois surinvestis et fort mal connus » (Bérard & al. 2004 : 592).

IV.2 Le terroir « coïncé » entre nature et culture

Certes, il est reconnu que le terroir constitue une illustration particulièrement riche de l'interface homme-nature, mais cette conceptualisation ne prend pas en compte les apports récents de l'anthropologie et de la sociologie des sciences qui mettent en abîme la dualité nature-culture (Descola, 2005). Après un processus de naturalisation du vivant, les dimensions culturelles et sociales ont été mises au premier plan dans l'agencement de l'environnement. Le terroir illustre une vision « anthropocentrée » de la domestication de l'environnement et du façonnage des terroirs. Il est considéré de manière assez consensuelle comme une construction dans laquelle est privilégié un

rapport de domestication de la nature par les hommes. A l'heure de l'internationalisation du concept¹¹, cette vision du terroir illustre aussi une « naturalisation » des ontologies non occidentales. Le terroir est l'enfant d'une manière singulière de penser le monde. Les catégories nature et culture ne sont qu'une construction de la pensée occidentale, et sont à l'origine d'une cosmologie, d'une organisation du monde soit d'une ontologie naturaliste (Descola, 2005). Cette conception, tout comme l'activité et les objets scientifiques, doit être considérée comme un système de croyances, de traditions orales et de pratiques culturelles spécifiques (Latour & Woolgar, 1996). Le terroir est donc le résultat d'une idéologie occidentale. Cependant, l'homme n'est pas partout pensé comme le seul à façonner l'environnement. De nombreux travaux ethnologiques témoignent de l'existence d'une « pluralité des conceptualisations du monde vivant », donc de la nature et de la culture, et démontrant combien chaque savoir traduit une manière singulière d'être au monde (Brunois : 33, 2005). La domestication de la nature ne se fait pas uniquement par l'action et l'intervention sans cesse reconduite de l'homme mais aussi via d'autres êtres visibles ou non. Il en est ainsi par exemple dans le sud marocain où le monde est pensé comme entièrement domestique et où la question qui se pose est de savoir qui en sont les auteurs (Simenel, 2007 et 2012). Les heurts semblent donc inévitables à l'exportation d'une conception localisée. Certes, des processus locaux d'appropriation et de renégociation sont à l'œuvre quand le concept devient opérationnel au Sud, mais il n'en demeure pas moins que vouloir internationaliser le terroir, c'est par là même exporter une conceptualisation occidentale

du monde et des êtres qui l'habitent. Pour autant, si le terroir est l'expression contingente de valeurs culturelles issues d'un paradigme proprement occidental, cela ne signifie pas pour autant qu'il n'existe pas ailleurs, au Sud, quelque chose qui relève du terroir. La démarche scientifique ne peut faire l'économie d'une réflexion sur ce que peut être le terroir d'un point de vue local. Ainsi dans le sud marocain : « *Dans le processus de classification des produits existants et disponibles, c'est la culture matérielle locale, dite « musulmane », qui est posée comme un juste milieu entre la culture globale et industrielle dite « chrétienne » et la culture autochtone et archaïque des jnoun [...] voilà en quelques traits une conception marocaine du produit de terroir tel que la conçoivent les Ait Ba'amran.* » (Simenel 2010 : 176) La dualité nature-culture constitue sans aucun doute une barrière épistémologique, un heurt paradigmatique. Une reformulation des objets de recherche doit se poursuivre pour que ces propos ne continuent pas d'être d'actualité : « *La science et la technique sont des histoires dramatiques dans lesquelles l'identité des acteurs est un des éléments en discussion. L'observateur qui ignore ces incertitudes court le danger d'écrire une histoire partisane dans laquelle sont mis en scène des acteurs dont la réalité et l'existence même sont problématiques* » (Callon 1986 :175). Déjà dans les années 1980, cet auteur soulignait la nécessité pour l'observateur d'abandonner « *toute distinction a priori entre faits de Nature et faits de Société et qu'il rejette l'hypothèse d'une frontière définitive séparant les deux.* » (Callon 1986 :176), principe de méthode et de traduction qui n'a pas su encore s'imposer. Presque trente ans plus tard, il convient de le rappeler.

¹¹ Rappelons que le concept de terroir prend ses racines dans le monde francophone. De nombreuses questions émergent quant à la traduction du terme, à son transfert et à son appropriation ailleurs, notamment dans les pays du Sud.

IV.3 Le terroir à l'international : entre développement durable et capitalisme

Le terroir, défini comme un « *ensemble local nature-technique-société* », est un objet scientifique foisonnant, et est aussi un fer de lance reconnu des politiques de développement durable. Il en est un formidable outil car il réunit tous les fronts : culture, économie, social et environnement et cela au bénéfice des générations actuelles et futures. Érigé en norme par diverses institutions, dont l'UNESCO, le terroir est considéré comme un concept opératoire efficient suite au retour au local et au changement de paradigme dans les politiques d'aide au développement au Sud avec l'intégration de l'idée de « bonne gouvernance » et de démarche participative (Atlani-Duault, 2005). Le succès du terroir doit être compris en synergie avec le succès des démarches patrimoniales. En plus du fait que les deux notions ont connu une évolution de sens comparable dans l'intégration des communautés humaines, les produits du terroir occupent désormais une place centrale dans de nombreux projets de valorisation du patrimoine (Bérard et al. 2005).

Dans la définition des terroirs, la culture a été remise au centre avec l'idée sous-jacente d'une « harmonie secrète entre peuple et pays ». (Cartier : 6, 2013). Les produits du terroir sont essentiellement inscrits dans la culture et la société locale alors que les facteurs naturels sont implicites (Bérard & al. 2004). Ce processus est à croiser avec le fait que depuis le début du XXI^e siècle, la diversité culturelle est pensée elle aussi comme clé du développement durable.

Cependant, le développement durable est une idéologie, parfois même une doctrine lorsqu'il

s'agit de convaincre, de diffuser et d'éduquer, et est une construction élaborée selon le type d'action qui la sous-tend (Rist 1994). Pour Rist (2001), le développement durable ne remet pas en question l'accumulation du terme culture, la culture dominante reste le capitalisme (Latouche, 1986). Le marché est le régulateur des produits et donc de leurs terroirs. Dans bien des cas au sud, les produits locaux étiquetés « terroir » sont l'objet d'attention développementaliste dans un but de commercialisation à l'extérieur du terroir de production. Il existe une réelle inadéquation de la production des produits du terroir avec des circuits courts de commercialisation. On produit pour les autres au nom du développement économique et social et de la protection de la biodiversité culturelle, mais on ne se soucie que très peu du maintien de la disponibilité des ressources naturelles et alimentaires pour les populations locales.

Dès lors, le terroir est présenté comme un paradigme de développement durable qui porte en lui une synergie harmonieuse entre les nouvelles attentes de consommations patrimoniales et écologiques, et les potentialités des espaces ruraux, en faisant l'économie d'une réforme de ce système de production. Une partie de l'équation est oubliée : le maintien et l'accroissement des inégalités entre terroirs du Nord et du Sud, et à l'intérieur d'un même terroir. Car aujourd'hui, à la question de savoir si le développement durable est soluble dans le capitalisme, la réponse est négative : Zuideau privilégie la thèse de l'existence d'un antagonisme systémique du point de vue des caractéristiques structurelles des deux logiques. Cormier-Salem et Roussel concluaient en 2009 que c'est le marché qui a le dernier mot. Mais puisque les chercheurs

mobilisés intègrent dans leur démarche le rôle que ces produits peuvent avoir sur le maintien de la biodiversité culturelle et sur le développement local, le présent article est engagé pour un militantisme intellectuel. La question mérite d'être reposée à nos consciences scientifiques : puisque toute recherche est action, n'est-il pas aussi légitime de se demander de quelle action le chercheur est-il le contributeur ?

V. Conclusion : terroir et fragmentation

Tel que l'UNESCO envisage le terroir, c'est oblitérer que chaque élément de la définition retenue peut agir comme un fragment autonome au point de créer une nouvelle réalité loin de l'ambition première et sans liens avec les autres éléments et fragments du concept. Ainsi la vocation normative de définition d'un concept opératoire à vocation internationale dans une logique développementaliste est en soi porteuse d'un processus de fragmentation. Deux processus peuvent alors être décrits. La fragmentation peut être le témoin, une étape, dans un principe d'historicité, à l'intérieur d'une dynamique de mutation d'un phénomène économique, social, culturel, politique et/ou spatial. Ce passage pourrait alors être envisagé comme incontournable, jusqu'à ce qu'une nouvelle réalité fasse évidence... l'émergence d'une nouvelle conceptualisation du terroir. Sous un autre angle d'approche, le terroir témoigne d'une réalité fragmentée tant au niveau des savoirs que des réalités empiriques. Mais tout est question d'échelle et de point de vue. Alors que les fragments montrent une réalité disloquée, si l'on se place en surplomb, l'homogénéité et la cohérence du système de ces différents fragments est perceptible. Le terroir fait figure de paradigme tant au niveau social, économique, politique que scientifique. Les fragments peuvent s'opposer, être en tensions ou être porteurs de divisions mais les liens qu'ils entretiennent entre eux sont tout aussi constitutifs de la réalité à laquelle chacun contribue, réalité intelligible et détenant sa propre cohérence grâce aux différents fragments qui la composent. Les liens et les divisions sont en somme les deux faces d'une même pièce. La posture choisie détermine ce que l'on veut lui faire dire et ce que l'on veut en faire.

Aderghal Mohamed

Pour une nouvelle perception des montagnes marocaines. La montagne marocaine: les représentations d'un espace marginal. Rabat : Publications de la Faculté des lettres et Sciences humaines, Série Colloques et Séminaires (119), 2004.

Aderghal Mohamed, Berriane Mohamed, Iraki Aziz, & Laounia Abdellah

Projet de territoire, territoire de projet . GéoDév.ma 1 (2013) : 1-22.

Allaire Gilles

Produits du terroir : dimensions culturelles et attentes sociétales. Séminaire international d'Antalya, déc. 2010.

Ansaloni Matthieu & Fouilleux Eve

Terroir et protection de l'environnement : un mariage indésirable? *Politiques et Management public* 26 : 4 (2008): 3-24.

Atlani-Duault Laetitia

Les ONG à l'heure de la "bonne gouvernance". *Autrepart* 35 (2005) : 3-17.

Auclair Laurent & Simenel Romain

Quand le forestier endosse les habits du saint... La gestion des frontières communautaires dans le sud marocain . *Revue Forestière Française, numéro spécial La gestion de la forêt marocaine* (à paraître).

Auclair Laurent & Alifriqui Mohamed

Agdal, patrimoine socio-écologique de l'Atlas marocain. Rabat : IRD-IRCAM, 2012.

Benamouzig Daniel, Barbier Jean-Claude, Geoffard Pierre-Yves & Duvoux Nicolas

Les sciences sociales à l'épreuve de l'expertise. *Sociologie.revues.org*. 2011, Disponible sur <http://sociologie.revues.org/878>, consulté le 22 mars 2013.

Bérard Laurence, Cegarra Marie, Djama Marcel, Louafi Sélim, Marcheray Philippe, Roussel Bernard & Verdeaux François

Savoirs et savoir-faire naturalistes locaux : l'originalité française . *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*. 6 : 1 (mai 2005) Disponible sur <http://vertigo.revues.org/2887>, consulté le 17 février 2014, (2005)

Bérard Laurence

Savoirs, terroirs, produits : un patrimoine biologique et culturel. *Produits agricoles et alimentaires d'origine : enjeux et acquis scientifiques.* Actes du colloque international de restitution des travaux de recherche sur les indications et appellations géographiques, 17-18 novembre 2005, Paris, (2005).

Bérard Laurence, Delfosse Claire & Marcheray Philippe

Les « produits de terroir » : de la recherche à l'expertise . *Ethnologie française* 34 : 4 (2004) : 591-600.

Berrebi-Hoffmann, Isabelle & Lallement Michel

À quoi servent les experts ? *Cahiers internationaux de sociologie* 126 : 1 (2009) : 5-12.

Bertacchini Yann

Territoire et Territorialités. Vers l'intelligence territoriale. Toulon : Presses Technologiques, coll. « Les E.T.I.C », 2002.

Brunois Florence

Pour une approche interactive des savoirs locaux : l'ethno-éthologie. *Journal de la société des Océanistes* 120-121 :1/2 (2005) : 31- 40.

Callon Michel, Lascoumes Pierre, & Barthe Yannick

Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique. Paris : Le Seuil, coll. « La couleur des idées », 2001.

Callon Michel

Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc. *L'Année sociologique* 36 (1986) : 169-208.

Cartier Stéphane

Terroirs en nuances. *Strates.revues.org*, 2004, disponible sur <http://strates.revues.org/396>, consulté le 03 mai 2013.

Casabianca François & Valceshini, Egizio

La qualité dans l'agro-alimentaire : émergence d'un champ de recherches . Rapport final AIP Construction Sociale de la Qualité Paris : INRA, (1996) :130-137.

Cluzel Alexandre

Le terroir, un enseignement d'avenir. Mémoire de Master 2, Université Montpellier 2 et Lyon 1, 2009.

Cormier-Salem Marie-Christine & Roussel Bernard

Localiser les produits et valoriser les spécificités locales. Une dynamique générale et foisonnante. *Autrepart* 50 (2009) : 3-16.

Cova Bernard

Au-delà du marché : quand le lien importe plus que le bien. Paris : L'Harmattan, 1995.

Damamme Aurélie

La difficile reconnaissance du travail féminin au Maroc. Le cas des coopératives d'huile d'argan. *Femmes, économie et développement. De la résistance à la justice sociale.* Isabelle Guérin & Madeleine Hersent (sous la dir. de). Paris : Editions Erès/IRD, (2011) : 87-106.

Dejeux Dominique

L'ethnomarketing, une approche anthropologique de la consommation. *Utinam* 21-22 (1997) : 111-147.

Descola Philippe

Par-delà nature et culture, Paris : Gallimard, Bibliothèque des sciences humaines, 2005.

Dubuisson-Quellier Sophie & Neuville Jean-Philippe

Juger pour échanger. La construction sociale de l'accord sur la qualité dans une économie des jugements individuels. Paris : EHESS, 2004.

Durkheim Émile

De la division du travail social, Paris : PUF, (9ème édition), 1930.

Faure Alain

Dynamiques intercommunales, leadership et territoire : le pouvoir local change-t-il les politiques publiques ? *Sciences de la Société* 53 (2001) : 11-24.

Fort Fathia & Fort François

Alternatives marketing pour les produits de terroir. *Revue française de gestion* 3 :162 (2006) : 145-159.

Freeman Edward

Strategic Management: A Stakeholder Approach. Boston : Pitman , 1984.

Hirczak Maud, Moalla Medhi, Mollard Amédée, Pecqueur Bernard, Rambonilaza Mbolatiana & Vollet Dominique

Le modèle du panier de biens. *Économie rurale* 308 : varia (novembre-décembre 2008) : 55-70.

INRA

Terroirs, territoires, lieux d'innovation. Paris : INRA, dossier thématique, 1994.

Jabiot Isabelle

Entre innovation et conformité. La coopérative Tamounte d'extraction d'huile d'argan.
Mémoire de maîtrise d'ethnologie, Université Paris X Nanterre, 2007.

Karpik Lucien

L'économie des singularités. Paris : Gallimard, 2007.

Kuhn Thomas

La structure des révolutions scientifiques. Paris : Flammarion, 1962/2008.

Lancaster Kelvin

A New Approach to Consumer Theory. *Journal of Political Economy* 74 : 2 (Avril 1966) :132-157.

Lascoumes Pierre & Le Gales Patrick

Une sociologie politique que l'action publique. Paris : Armand Colin, 2012.

Latouche Serge

Faut-il refuser le développement ? Paris : Presses Universitaires de France, 1986.

Latour Bruno & Woolgar Steve

La vie de laboratoire. La production des faits scientifiques. Paris : La découverte, coll. « Poche » 1996.

Latour Bruno

Toute recherche est action! Etudes et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement 30 (1997) : 197-208.

Linck Thierry & Casabianca François

La construction de la qualité dans les produits de terroir en Corse. Des dispositifs techniques aux choix de développement. Communication réalisée pour l'Ecole-Chercheur : *Terroirs et patrimoines ruraux méditerranéens au XXIe siècle : entre idéologie, projets et réalités de terrain*, Marrakech, Octobre 2012.

Meffesoli Michel

Le temps des tribus. Paris : Meridiens Klincksieck, 1988.

Mendras Henri

La fin des paysans. Arles : Actes Sud, 1992.

Micoud André

Patrimonialiser le vivant. *Espaces Temps*, 74/75 (2000) : 66-77.

Mollard Amédée

Services environnementaux de l'agriculture et multifonctionnalité : concepts et méthodes.
Document de travail, 2002.

Mollard Amédée & Pecqueur Bernard

De l'hypothèse au modèle du panier de biens et de services. Histoire succincte d'une recherche . *Économie rurale* 300 (Juillet-août 2007) : 110-114.

Pecqueur Bernard.

Quel tournant territorial de l'économie mondiale globalisée ?
Intervention aux Vème rencontres inter-universitaires d'économie sociale et solidaire. Aix en Provence, 11 -12 mai 2005.

Pigou Arthur-Cecil

The economics of welfare. Londres : Macmillan, 4^{ème} édition, 1932.

Prevost Philippe

Enjeux didactiques dans la formation des agronomes: cas de la notion Terroir. *Natures Sciences Sociétés* 1 : 19 (2011) : 50-55.

Rastoin Jean-Louis

Vers de nouveaux modèles d'organisation du système agroalimentaire ? Approches stratégiques .
MSH-M. Séminaire de recherche, *Produits de terroir, filière qualité et développement*, Montpellier, 22 juin 2006.

Ricardo David

Des principes de l'économie politique et de l'impôt.
Paris : éd. Flammarion, coll. Garnier-Flammarion, 1817/1999.

Rist Gilbert

Le développement, histoire d'une croyance occidentale. Paris, Presses de Sciences Po, 2001.

Rist Gilbert (Dir.)

La culture otage du développement. Paris : l'Harmattan-EADI, 1994.

Romagny Bruno & Boujrouf Saïd

La ruée vers l'huile d'argan, chronique de la patrimonialisation d'un terroir marocain. *Hesperis Tamuda XLV* (2010) : 151-166.

Simenel Romain

Quand les djinns sèment le doute dans l'ordre des apparences : un contrepoint animiste dans l'ontologie analogique marocaine. *Les actes des Rencontres du CJB* (2012) : 13-18.

Beldi / Roumi : une conception marocaine du produit de terroir, exemple des Aït Ba'amran.
Hesperis-Tamuda XLV (2010) : 167-176.

Simenel Romain, Michon Geneviève, Auclair Laurent, Romagny Bruno, Thomas Yildiz & Guyon Marion

L'argan : l'huile qui cache la forêt domestique. *Autrepart* 50 (2009) : 51-74.

Simenel Romain

L'origine est aux frontières : espace, histoire et société dans une terre d'exil du sud marocain.
Thèse d'ethnologie sous la dir. de Jamous Raymond, Université de Paris X Nanterre, 2007.

Tonnies Ferdinand

Gemeinschaft und Gesellschaft. Grundbegriffe der reinen Soziologie. Berlin : Karl Curtius, 1912.

Torre André

Economie de la Proximité et Activités Agricoles et Agro-alimentaires. *Revue d'Economie Régionale et Urbaine* 3 (2000) : 407-426.

Vilkas Catherine

Des pairs aux experts : l'émergence d'un « nouveau management » de la recherche scientifique ?
Cahiers internationaux de sociologie 1: 126 (2009) : 61-79.

Zimmerman Bénédicte (Dir.)

Les sciences sociales à l'épreuve de l'action. Le savant, le politique et l'Europe. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2004.

Zuindeau Bertrand

Le développement durable est-il soluble dans le capitalisme ? *Territoire en mouvement.* revues.org 2006, disponible sur <http://tem.revues.org/430>, consulté le 11 octobre 2012.

Connectivité

Milieu urbain

La Fragmentation à Marseille



Gwenaëlle Audren

Doctorante en Géographie
audrengwenaelle@yahoo.fr

Angèle Bossu

Doctorante en Écologie
angele.bossu@gmail.com



Julien Dario

Doctorant en Géographie
julien.dario1@gmail.com

LPED - UMR151, AMU/IRD. Université Aix Marseille,
 3, place Victor Hugo - 13331 - Marseille Cedex 3

Ecologie urbaine

Fragmentation

Marseille, archétype de la ville ouverte sur l'extérieur est le témoin d'une profonde fragmentation de sa structure interne. Cette rupture s'observe aussi bien au niveau architectural, que socialement et écologiquement. Alors que les directives gouvernementales demandent l'intégration de trames verte et bleue dans les nouveaux plans d'urbanisme en réponse à cette forte fragmentation, les pratiques scolaires et l'apparition de nouvelles formes d'habiter que sont les résidences fermées vont à l'encontre de ces politiques et enlève la ville dans une fragmentation toujours plus importante.

Through the case study of the city of Marseille, we expose the different aspects of fragmentation. While the city is open to the outside, Marseilles, due to its «anarchic» urbanization is a place of a great fragmentation. This splitting can be observed both at the architectural, social and ecological level. While government guidelines call for the integration of green and blue network in urban plan, school practices and the emergence of new living forms that are closed districts go against these policies and bogg down the city in ever greater fragmentation.

Ensembles résidentiels fermés

Pratiques scolaires

I. Introduction

Depuis 2012, le LPED a mis en place un observatoire pluridisciplinaire de l'environnement urbain à Marseille abordant des questions autour de l'air, de l'eau, des ressources naturelles, la flore, la faune, les êtres humains, les caractéristiques sociales et géographiques du territoire qui sont observées afin de comprendre les dynamiques et processus qui s'opèrent.

Nous revenons ici sur les sujets abordés au cours de la sortie de terrain, comme cela a pu être observé au cours des 6^{èmes} journées des doctorants. Le concept de fragmentation peut trouver une illustration dans des disciplines aussi diverses que l'Écologie, la Géographie, l'Urbanisme, la Sociologie, le Droit...

A l'image de l'observatoire pluridisciplinaire de l'environnement urbain de Marseille, la sortie de terrain qui s'est déroulée dans la ville a permis de présenter les travaux faits au LPED sur cette thématique.

Architecturalement d'abord, la ville à travers le prisme du périmètre de Mazargues, semble déstructurée avec la juxtaposition d'ensembles d'époques diverses mais fort dissemblables (Figure 1.). Cette déstructuration architecturale révèle une fracture sociale, qui se manifeste par exemple dans les pratiques scolaires des Marseillais. La question de la mise en place des trames vertes et bleues peut se poser tant l'urbanisation est forte à Marseille, au même titre que pour ses concurrentes et partenaires méditerranéennes, modifiant le paysage et le vécu des citadins. La fragmentation



Figure 1. Vue du village de Mazargues et ensemble HLM la Soude (Google Maps)

II. La fragmentation spatiale à Marseille, une tentative d'explication par la géographie et l'urbanisme d'appropriation

Le mode de développement de Marseille se définit depuis le milieu du XIX^{ème} siècle comme fondamentalement « libéral » (Roncayolo, 1996). Le morcellement des domaines bastidaire et autres terrains agricoles tout au long du XIX^{ème} puis du XX^{ème} siècle a mené à une urbanisation progressive du périmètre communal. La ville n'a que peu usé de son droit de récupérer 10% de la surface de toute opération pour ériger de la voirie publique (Article L. 332-6-1 2° du code de l'urbanisme, invalidé par décision du conseil constitutionnel en date du 22 Septembre 2010). N'ayant que rarement agi en propre, surtout dans ses périphéries, la Ville a encore plus rarement imposé un contrôle strict des opérations. Cet esprit se lit dans le rapport d'un conseil municipal de 1833, que Marcel Roncayolo (Roncayolo Op. Cit., p.386) estime fondateur : « *si la ville concourait on aurait le droit d'être rigoureux, mais ne concourant pas, on ne peut imposer aux intéressés de faire des ouvertures sur d'autres propriétés privées, lorsque ceux à qui elles appartiennent sont des opposants* » AM – 1 D 54, délibération de conseil municipal, 1833. Ce positionnement de la Ville se retrouve encore aujourd'hui dans l'instruction de nombreux dossiers d'urbanisme, ce qui questionne les leviers du pouvoir public (Ibid.) et ce, malgré la tendance actuelle à donner un nouveau cap aux politiques publiques et à la ville en général (PADD du PLU, 2011).

Une des traductions spatiales les plus fortes de cette tendance au « laisser-faire » est la rémanence de nombreuses voies privées. Le plus souvent érigées par le constructeur au moment de la création du lotissement ou de l'ensemble collectif, elles ont souvent fait l'objet de demandes de rétrocession de la part

des propriétaires. C'est le cas par exemple de nombreux lotissements des années 1930, dont les plus emblématiques sont ceux du 8^{ème} et du 9^{ème} arrondissements, tels que le Paradou (1995), la Bonneaude (2009), Fabre Luce (2003) Coin Joli (2005) ou Barry (2011). Au moment de leur création, des associations syndicales autorisées ou libres (ASA ou ASL) ont été constituées pour la gestion des parties communes. D'abord mises sur pied par le constructeur, la charge de ces associations a ensuite incombé aux propriétaires. Les parties communes motivant leur création étant restées à leur charge, il était logique que l'organisme de gestion perdurât. Rien ne liait contractuellement la ville aux associations concernant la rétrocession des voies mais c'est une mention tacite que l'on retrouve régulièrement dans les cahiers des charges des années 1930 de ces lotissements :

« *Dans l'esprit commun des parties, les voies et espaces libres et à ouvrir sont destinés à être incorporés aussitôt qu'il se pourra à la voirie communale ou éventuellement vicinale sans que toutefois les vendeurs puissent prendre aucun engagement à cet effet. Jusqu'à cette incorporation, le sol des voies et espaces seront la propriété du Syndicat dont il sera parlé au chapitre IV mais le Syndicat sera tenu de faire remise de tous ses droits à la commune à première réquisition et sans qu'aucun des acquéreurs ait droit de s'y opposer* » (Cahier des charges, lotissement Préboisé, 27 Février 1930 ; Cahier des charges, lotissement la Bonneaude, 21 Janvier 1931).

La ville ayant, au fil des années, rejeté nombre de dossiers de rétrocessions de voies pourtant fortement motivés par les résidents, l'engagement tacite resta lettre morte, comme

le montre le cas du lotissement du Paradou dans le 9^{ème} arrondissement (Dorier, 2010). Ce genre de contentieux a pu favoriser l'émergence d'un sentiment d'abandon chez certains propriétaires, qui a ensuite constitué un terreau fertile à la dynamique de fermeture résidentielle.

La loi du 6 Janvier 1986 (Article 8 de la loi n° 86-13 du 6 Janvier 1986) a par la suite permis aux lotissements qui le désiraient de réclamer leurs propres lois d'urbanisme. Ayant un but purement patrimonial ce dispositif va à Marseille prendre un tour particulier. Dix-huit lotissements situés principalement dans les 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements vont entreprendre une telle démarche dès la fin de la décennie 1980 et à cette occasion souvent promulguer de nouveaux cahiers des charges et règlements intérieurs. L'évolution textuelle entre les documents (produits à des époques différentes il est vrai) témoigne d'un glissement vers une volonté de protéger (et au besoin restreindre l'accès) des espaces résidentiels privés (Dario, 2011). La tendance semble s'être confirmée puisque 16 sur 18 de ces lotissements ont été fermés.

Bien qu'ayant connu une trajectoire souvent différente, la large palette des types résidentiels aujourd'hui fermés (grand collectif des années 1950-70, lotissements extensifs des années 1980-2000...) s'est souvent basée sur une situation analogue : la présence de voies et autres parties communes privées à la charge des résidents.

Marseille est donc une ville où se lit une véritable « crise de la rue » (Mangin, 2006). Depuis une période très récente à l'échelle de l'histoire urbaine de la ville, la distinction entre une voie privée et une voie publique ne se lisait pas spatialement. En marquant physiquement

une séparation, la voie (privée) jusque-là d'usage public devient une partie privative qui questionne la définition même de la rue. Une rue est-elle privée par l'usage qui en est fait ou par le statut de son sol ? Dans le premier cas, la rue prendrait du sens par sa fonctionnalité (support des mobilités, lieu de promenade, de passage...). Le droit d'accéder aux différentes parties de la ville est un des piliers de la notion d'urbanité et pour le commun, il importe peu que la voie appartienne aux résidents ou à la collectivité, pour peu qu'elle joue un rôle dans sa pratique de la ville. La fermeture de ces espaces qui pour être privés, n'en sont pas moins fonctionnels, redéfinit fortement la notion et la pratique traditionnelle de la rue puisque c'est son statut qui conditionne alors son ouverture au public. Or dans une ville comme Marseille, où une grande partie de la trame est demeurée privée, la problématique représente un fort enjeu, particulièrement dans une période de renouvellement des outils de l'urbanisme et des structures mêmes de l'institution publique (PLU approuvé en 2012, projection du PLU intercommunal, émergence à terme de la Métropole...).

C'est ainsi que Marseille compte en 2013 plus de 1 531 ensembles résidentiels fermés (ERF) occupant 13% de sa surface urbanisée (Figure 2.)

Les quartiers Sud et en particulier le 8^{ème} et le 9^{ème} arrondissement sont les plus affectés puisque respectivement 22 et 26% de leur périmètre urbanisé (31 et 38% de leur espace résidentiel) est recouvert par ces formes. L'est et une partie du nord ne sont pour autant pas en reste avec par exemple 14,5% de la surface urbanisée du 12^{ème} et du 13^{ème}.

Ces chiffres à l'échelle de l'arrondissement cachent cependant de fortes disparités

III. Les pratiques scolaires indices de fragmentation urbaine : l'exemple du quartier de Ste Marthe dans le 14^{ème}

de valeurs entre les quartiers. Si certains d'entre eux situés au Sud présentent des proportions d'occupation relativement faibles (Montredon, 8^{ème} avec 7,6%), il n'en va pas de même de Mazargues (9^{ème}, 35%) ou Sainte-Marguerite (9^{ème}, 29,5%) qui ont des proportions si fortes que le fonctionnement et la structure même du quartier sont impactés. Cet impact se lit dans les différentiels sociaux, les conflits que les clôtures créent, parfois de manière très visible (« guerre des portillons » entre la résidence du Milan et du Parc Saint-Giniez (Dorier et al., 2010), actions judiciaires en cours sur le lotissement Coin Joli dans le 9^{ème} arrondissement...) mais aussi dans les trajets du quotidien. En ce sens, la fermeture résidentielle à Marseille questionne fortement la notion de « ville passante » (Mangin, 2008) et la perméabilité des espaces urbains.

Si l'on se réfère aux travaux sur la hiérarchisation des voies et les formes enclavées, développés en Île-de-France (Loudier-Malgouyres, 2010), il apparaîtra clairement que ce qui conditionne la traversabilité d'un périmètre n'est pas tant la fermeture que la structure de voirie. Une voie en impasse, même fermée aura un impact extrêmement mesuré sur les déplacements, à la différence d'une voie conçue comme traversante (c'est-à-dire permettant une traversée Nord-Sud, Est-Ouest...). Dans cette optique, nous avons relevé 214 ERF présentant un ou plusieurs de ces axes. Ces ensembles représentent les formes les plus « gênantes » et contribuent à fragmenter une ville où la trame viaire globale est déjà à l'origine sous-qualifiée (AGAM/GIP, 2009).

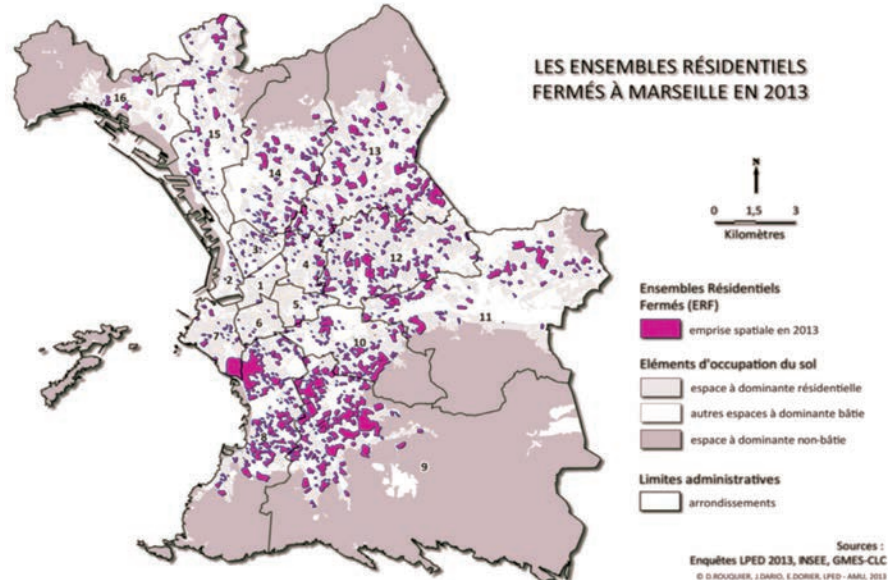


Figure 2. Ensembles résidentiels fermés à Marseille en 2013

En France la politique de la carte scolaire détermine l'établissement scolaire des élèves en fonction de leur quartier d'habitation. Ainsi les collèges publics sont souvent à l'image des secteurs dans lesquels ils sont implantés. Il existe une articulation forte entre la ville, son état de divisions socio-spatiales et les établissements scolaires. La ségrégation résidentielle se retranscrit dans l'offre scolaire et à Marseille, cela s'observe par de profondes inégalités entre les collèges publics des quartiers nord (13, 14 et 15^{ème}) ou du centre-ville populaire (2 et 3^{ème}) et ceux des quartiers sud (7, 8 et 9^{ème}). La composition sociale des collèges est l'un des premiers critères qui façonnent l'image des établissements et qui conditionnent les choix scolaires des parents d'élèves. Au-delà de ce facteur, le contexte local (urbain, social et scolaire) joue un rôle de plus en plus important dans la structuration du choix scolaire et influence les pratiques des parents d'élèves (activation ou non de stratégie d'évitement à l'entrée en sixième par exemple) (Van Zanten, 2001 ; Oberti; 2007, Francois, Poupeau 2008).

Marseille, connaît depuis dix ans une accélération des recompositions socio-spatiales qui redéfinissent les échelles de la ségrégation urbaine. La disparité des revenus est de plus en plus forte entre secteurs de la ville, et s'enregistre désormais à des échelles de plus en plus fines. La multiplication des ensembles résidentiels fermés à Marseille participe à la fragmentation de la ville. La diffusion de ce produit immobilier permet l'installation d'une nouvelle population (souvent de catégories moyennes et favorisées) dans des quartiers encore populaires. Le quartier de Ste Marthe (14^{ème}) illustre bien ce phénomène. Dans le cadre de la ZAC des

Hauts de Ste Marthe de nouvelles familles de catégories supérieures s'installent dans ce quartier périphérique à dominante populaire. La partie la plus nord (espace nouvellement ouvert à l'urbanisation) abrite les nouvelles familles dans des ERF de bon standing alors que la partie la plus au sud, autour de l'ancien noyau villageois de Ste Marthe, abrite une majorité de cités d'habitat social. Le contexte résidentiel est hétérogène tandis que l'offre scolaire publique est assez homogène, à l'image de la population initialement présente. Les collèges publics de secteurs (Manet, Pythéas et Massenet) font tous partie du réseau de l'éducation prioritaire, ils sont classés ECLAIR et scolarisent plus de 70% d'élèves défavorisés. A l'inverse les collèges privés de proximité (Tour Sainte et Margalhan) sont plus mixtes socialement et ne bénéficient pas de statut de l'éducation prioritaire. La composition du contexte scolaire local ainsi que les images des établissements présentés deviennent déterminantes dans l'élaboration des pratiques scolaires. Les inégalités socio-économiques de l'espace résidentiel et du contexte scolaire local construisent des formes d'inadéquation avec la carte scolaire qui structurent à leur tour les dynamiques scolaires locales. En effet, les collèges publics de secteur sont loin de répondre aux attentes éducatives des nouveaux résidents qui développent alors des stratégies d'évitement scolaires variées.

Les pratiques scolaires à l'entrée en sixième en 2009 (Figure 3), mettent en évidence un éclatement des lieux de scolarisation dans toute la ville soulignant l'importance des stratégies d'évitement dans le quartier. Les collèges publics sont largement évités et plus des 3/4 des élèves de sixième ne sont pas

¹² Nous avons défini une « résidence fermée » comme un ensemble résidentiel de plus de 5 logements disposant de parties communes (parking, espace vert etc.) fermé en au moins un point par un accès physique (portail, barrière, chicane...)

scolarisés dans leurs collèges d'affectation (le collège Manet est le plus fortement évité, 1 seul élève respecte cette affectation, puis les collèges Pythéas et Massenet). La structuration des choix scolaires s'opère selon une distinction entre les secteurs publics et privés de l'enseignement. Plus des deux tiers des élèves de sixième sont scolarisés dans l'enseignement privé catholique et les collèges privés de proximité accueillent plus volontiers des enfants récemment arrivés dans le quartier (sur les 45 élèves de 6° résidant dans les Hauts de Ste Marthe, 31 sont scolarisés dans des collèges privés dont 18 à Tour Sainte et Margalhan). La majorité des parents d'élèves de catégorie moyenne vont vers des collèges privés de proximité tandis que les parents d'élèves favorisés, valorisent des collèges privés plus éloignés du domicile ou choisissent des filières protégées leur permettant d'accéder à des collèges publics de centre-ville. Les parents d'élèves défavorisés respectent quant à eux la carte scolaire et scolarisent leurs enfants dans les collèges publics de proximité. Ces constats mettent en évidence que le haut degré de fragmentation résidentielle favorise la mise en place de stratégie d'évitement à l'entrée en sixième. Au-delà de ces résultats, les pratiques scolaires engagées à Ste Marthe soulèvent des enjeux locaux importants, tant sur la vie de quartier que sur l'évolution de l'offre scolaire publique (Audren, 2012).

Etablissements scolaires fréquentés par les élèves de 6° résidant dans le quartier des Hauts de Ste Marthe en 2009

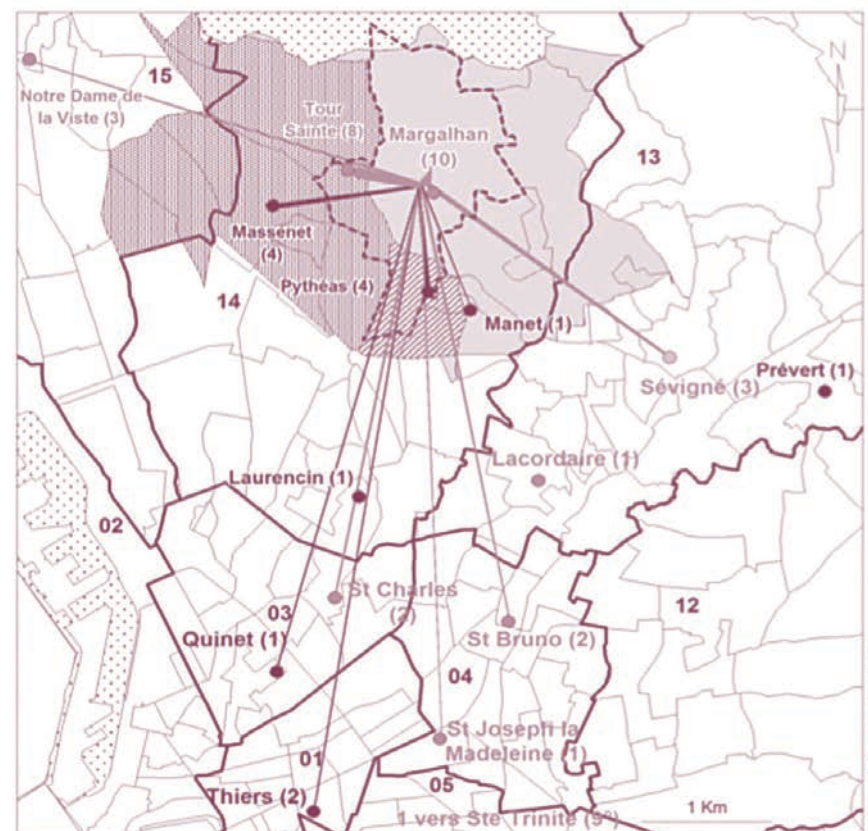


Figure 3. Carte des établissements scolaires fréquentés par les élèves de Ste Marthe en 2009

IV. Urbanisation et structuration de la biodiversité

Les modifications anthropiques actuelles telles que l'urbanisation ou la construction d'infrastructures de transport morcellent le paysage. La conséquence de cette fragmentation est l'isolement des populations présentes dans ces habitats fragmentés. Les distances entre les patches d'habitats étant trop importantes ou les barrières entre ces patches trop grandes, les mouvements d'espèces entre les patches d'habitats diminuent. Cet isolement peut engendrer par la suite un isolement génétique de la population ainsi que son effondrement.

L'augmentation des surfaces urbanisées de 17% dans le bassin méditerranéen entre 1990 et 2000 (Underwood 2009), a engendré la perte et la fragmentation des habitats entraînant une perte de biodiversité. En réponse à cette fragmentation des habitats observés dans les pays développés, l'état français a mis en place une trame verte et bleue définie dans le Grenelle de l'Environnement (2007), comme un «outil d'aménagement du territoire, elle est constituée de grands ensembles naturels et de corridors les reliant ou servant d'espaces tampons... » La mise en place de ces structures permettrait de reconstituer un réseau écologique cohérent et ce à différentes échelles : nationale, régionale et à l'échelle des collectivités locales. Dans le cadre de la révision de son Plan d'Occupation du Sol (POS) et de la création de son Plan Local d'Urbanisation (PLU), la commune de Marseille se doit de prendre en compte la trame verte et bleue. Le LPED a évalué les espaces à caractère de nature du point de vue de leur répartition mais aussi de leur composition animale et végétale, dans le cadre de deux programmes de recherche, le PIRVE (Programme Interdisciplinaire de Recherche

Ville Environnement 2008-201, Collectif 2012) et l'ANR Trames Vertes Urbaines (2009-2012, Clergeau et Blanc 2013).

Les résultats ont montré que bien que les espaces naturels soient situés aux périphéries de la ville (le massif des calanques au Sud et au Sud Est, et le massif de l'étoile au nord), on observe une végétation intra-urbaine relativement importante (Figure 4).

Au centre de la ville, les espaces à caractères de nature (ECN) sont caractérisés par des arbres d'alignements, des jardins publics, des squares et des jardins privés en cœur d'îlots, alors que dans les zones périphériques, les ECN sont plutôt représentés par des jardins privés de type pavillonnaire et des friches post agricoles. Afin d'évaluer la biodiversité dans ces espaces, des inventaires entomologiques (Rhopalocères (papillons de jour) et fourmis) et ornithologiques ont été effectués dans les parcs publics et des relevés botaniques et entomologiques dans les jardins privés.

D'un point de vue faunistique, la réponse à l'urbanisation et à la fragmentation des habitats des espèces se traduit par un changement de la structure de la communauté. Une diminution de la diversité et de l'abondance des papillons de jour de la périphérie vers le centre a été observée. Ce résultat apparaît lié à l'augmentation de la densité du bâti en direction du centre-urbain et à l'isolement croissant des parcs vis-à-vis des massifs semi-naturels périphériques, qui sont envisagés comme des réservoirs de biodiversité (Lizée et al., 2011). En contexte urbain, la survie des communautés de papillons dépend donc, en partie, de leurs capacités à se déplacer non seulement depuis des zones sources de population situées en marge de la ville, mais aussi

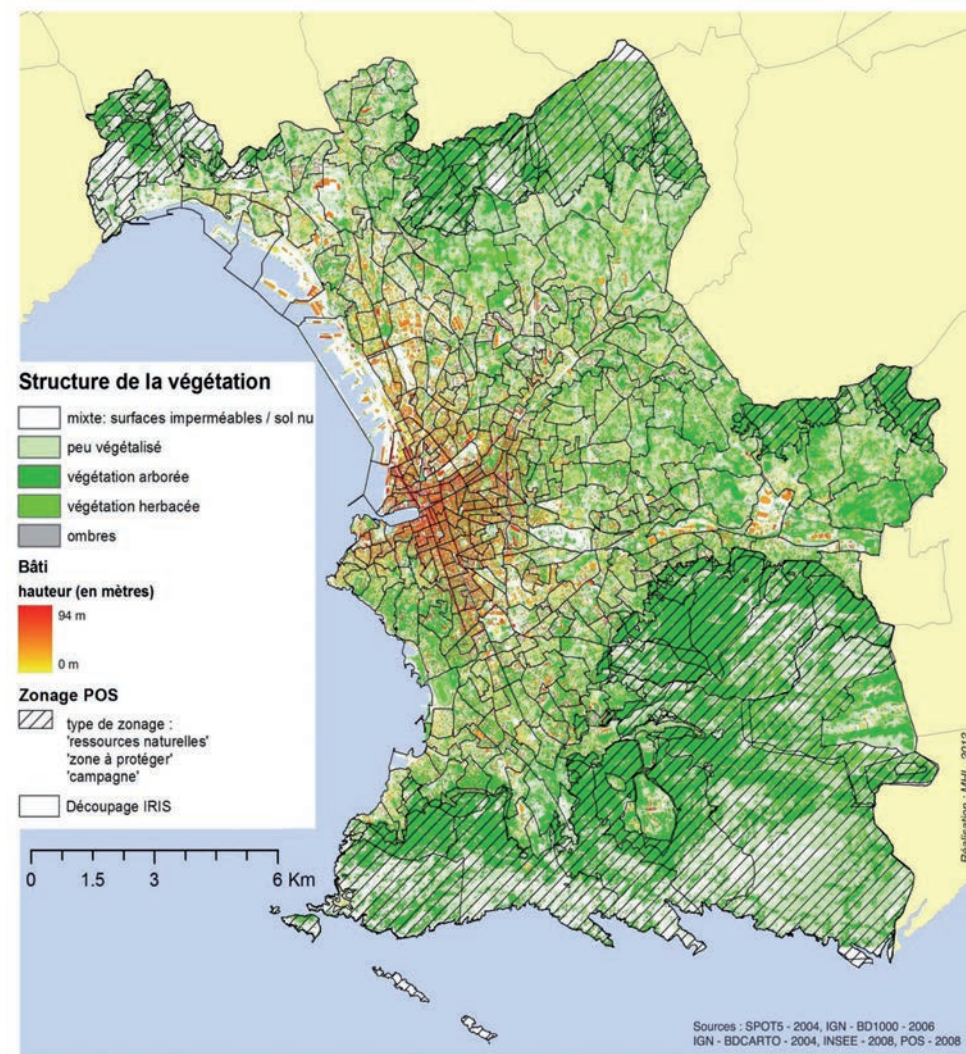
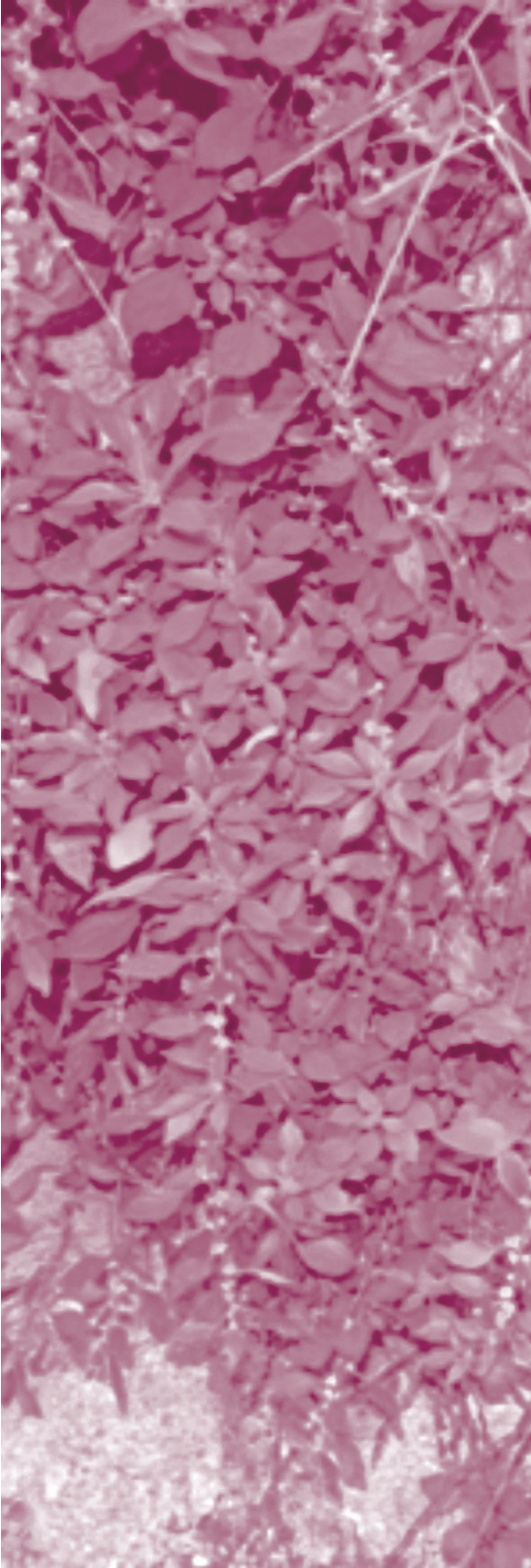


Fig.4 Structure de la végétation (source: Atlas analytique de la Trame Verte)

entre des tâches d'habitat clairsemées dans une matrice paysagère bâtie (Lizée et al., 2012).

Pour la flore spontanée aussi, une structuration est observée, les espèces les plus fréquentes dans les jardins du centre-ville sont *Parietaria judaica* L. (Photo 5 ci-contre), *Sonchus tenerrimus* L., *Oxalis corniculata* L., elles témoignent du caractère nitrophile des jardins dans cette zone fortement urbanisée. Dans les zones périphériques, les espèces qui caractérisent la flore des pelouses des jardins privés, traduisent des espaces souvent sec et calcaire, parmi les plus fréquentes, on y trouve des poacées *Oloptum miliaceum* L., *Hordeum murinum* L. et *Rostraria cristata* L. mais aussi des espèces exotiques souvent invasives comme le *Conyza sumatrensis* (Retz.) E. Walker. Par ailleurs, la similarité entre les jardins (ressemblance des communautés végétales) a été étudiée. Les jardins se situant au centre apparaissent moins similaires entre eux que les jardins en périphérie. Deux facteurs peuvent expliquer ce résultat, une forte différence de conditions stationnaires entre les jardins ou une faible connectivité (peu d'échanges) entre ces derniers.

L'étude floristique se poursuit à travers l'étude de *P. judaica* au niveau génétique pour évaluer l'effet du bâti sur ses capacités de dissémination et ainsi avoir une première approche de la réponse à cette fragmentation des espèces végétales. Au niveau de la faune, des suivis entomologiques des Rhopalocères sont réalisés annuellement dans les parcs publics ainsi qu'au sein d'une structure expérimentale mise en place par le LPED, le Parc Urbain des Papillons (PUP), une zone d'attraction des papillons destinée à mieux comprendre la raréfaction des espèces méditerranéennes en milieu urbain.



IV. Conclusion

La fragmentation, concept pluridisciplinaire, est le témoin de la diversité des approches possibles pour en circonscrire le sens et les effets. La fragmentation des pratiques, du vécu et de l'environnement citadin fait ainsi écho à celle de la faune et de la flore. Les deux semblent indissociablement liés puisque le développement parfois anarchique de la ville rend difficile la planification d'un «vert» raisonné et durable à Marseille. Les études pluridisciplinaires du LPED proposent des outils de compréhension, mais plus encore, c'est la diversité des approches de la fragmentation défendue lors de ces 6èmes journées des doctorants qui replace de façon centrale le concept dans l'étude de la ville d'aujourd'hui. Effet subi, issu d'un défaut de planification, irrémédiable pente induite par l'urbanisation, la fragmentation renvoie les villes et leurs citadins face à la question de l'environnement au sens large, qui sera probablement le grand enjeu de ce XXIème siècle.



Agam / GIP

Politique de la Ville - Observatoire des Quartiers - Mai 2009

Audren G.

Dynamiques scolaires et recompositions socio-territoriales : quels impacts sur la ségrégation à Marseille ? in Géographie, Économie, Société 14 (2012) pp.147-168, 2012

Collectif

Atlas Analytique de la Trame Verte Restitution des travaux de recherche réalisés dans le cadre du Programme Interdisciplinaire de Recherche Ville Environnement. Juin 2012

Dario, J.

Mécanismes, dynamiques et impacts de la fermeture résidentielle à Marseille, Diagnostic et prospectives sur les perméabilités et les potentiels de fermeture dans les zones urbaines des 8^e et 9^e arrondissements dir. Elisabeth Dorier, Florence Hannin, 265 p. Université de Provence, 2011.

Deschamps-Cottin M., Barthélemy C., Bertaudière-Montes V. et al.

Natures urbaines à Marseille : quels possibles pour une trame verte ? *Trames Vertes Urbaines : de la recherche scientifique au projet urbain*. Philippe Clergeau et Nathalie Blanc (sous la dir. de) Paris : Ed. Le Moniteur, 340p, 2013.

Dorier E., Audren G., Garniaux J., Stoupy A., Oz R.

Ensembles résidentiels fermés et recompositions urbaines à Marseille. Pouvoirs Locaux, Num. 78/III, pp. 92-98, 2008.

Dorier E., Berry-Chikhaoui I., Bridier S., Baby-Collin V., Audren G., Garniaux J.

La diffusion des ensembles résidentiels fermés à Marseille. Les urbanités d'une ville fragmentée, Paris, PUCA, 213 p, 2010.

Francois JC., Poupeau F.

Le sens du placement. Ségrégation résidentielle et ségrégation scolaire, Paris, Raisons d'Agir, 229 p, 2008

Lizée, M.-H. et al.

Relative importance of habitat and landscape scales on butterfly communities of urbanizing areas. *Comptes Rendus Biologies* 334.1): 74 84, 2011.

Matrix Configuration and Patch Isolation Influences Override the Species-area Relationship for Urban Butterfly Communities. *Landscape Ecology* 27.2: 159 169, 2012.

Loudier-Malgouyres C.

L'enclavement et la fermeture des ensembles d'habitat individuel, première approche à partir des aspects morphologiques en Ile-de-France, Etudes IAU îdf, 112 p, 2010.

Mangin D.

La Ville franchisée: Formes et structures de la ville contemporaine, La Villette, 398 p, 2004.

La rue en toutes franchises » in Pouvoirs, Vol. 116, Num. 1, pp. 131-147, 2006

Oberti M.

L'école dans la ville : ségrégation-mixité-carte scolaire, Paris : Presses de Sciences-Po, 304 p, 2007.

Roncayalo M.

Les grammaires d'une ville: essai sur la genèse des structures urbaines à Marseille, Paris, Editions de l'EHESS, 507 p, 1996.

Underwood E. C. et al.

Threats and Biodiversity in the Mediterranean Biome. *Diversity and Distributions* 15.2: 188 197, 2009.

Van Zanten A.

L'école de la périphérie, Paris, PUF, 424p, 2001.

Ville de Marseille

PADD du PLU, 32 p. 2013.

Fragmentation et effet de concurrence au sein de l'action publique

Le cas du projet urbain stéphanois



Le Piolet (Chemin) Séverine

Architecte D.E, Urbaniste

Doctorante Urbanisme mention
Aménagement

Université Pierre-Mendès-France
de Grenoble, UMR 5194 Labora-
toire Pacte, CIFRE Ville de Saint-
Étienne

severine.lepiolet@gmail.com

Aide à la décision

Concurrence

La fragmentation apparaît sous de multiples formes en urbanisme et notamment au sein du projet urbain. Il s'agit au travers du cas d'étude stéphanois, d'interroger la cohérence interne du projet de Ville dans un contexte de fragmentation marqué par la présence d'acteurs publics multiples et de périmètres de projets opérationnels en mosaïque. Dans cette quête de cohérence du projet urbain de Saint-Etienne, l'analyse met en exergue les enjeux de recomposition des fragments identifiés, au travers d'une vision systémique. Cette contribution illustre, par l'expérimentation stéphanoise, la mobilisation locale des acteurs de l'aménagement public pour pallier la fragmentation du projet urbain et « faire système » à travers l'élaboration d'un outil de pilotage, de partage et de suivi des projets : l'atlas du projet urbain stéphanois.

Fragmentation appears in many forms in town planning and particularly in urban projects. Through the case study of Saint-Etienne, we question about the internal coherence of the City project in a context of fragmentation marked by the presence of many public stakeholders and intertwined operational projects. In this quest for coherence of the Saint-Etienne urban project, the analysis highlights the challenges of arranging of identified fragments, through a systemic vision. This paper illustrates, through Saint-Etienne's experimentation, the local mobilization of statutory actors in town planning to overcome fragmentation the urban projects in a systemic project, through the development of a tool for managing, sharing and monitoring projects: the atlas of Saint-Etienne's urban project.

Projet Urbain de Ville

Cohérence

Système complexe

I. Introduction

Cette contribution traite de la fragmentation en urbanisme et plus particulièrement au sein du projet urbain. Le concept de projet urbain est sujet à diverses interprétations embrassant à la fois le projet politique d'une ville ou agglomération, les grandes opérations d'urbanisme de quartier et les projets architecturaux et urbanistiques d'un îlot (Merlin et Choay, 2005). Il est ici entendu comme le processus négocié entre les divers contributeurs de l'aménagement du territoire (Ingallina, 2003) et désigne le projet de Ville non pas au sens politique du terme mais comme la combinaison des interventions spatiales d'aménagement réalisées sur le territoire administratif de la commune. La ville est abordée en tant que système urbain complexe (Toussaint et Zimmermann, 1998) dans lequel les multiples projets entrent en interactions. Afin d'éviter toute confusion, les opérations d'urbanisme complexe seront appelées ici «grands projets» et le projet urbain fera référence au projet d'urbanisme à l'échelle communale. Ce dernier est identifié, au travers d'une approche empirique¹³, comme relevant de trois entités :

- Une vision prospective ou le « dessein » du territoire communal : quelle ville souhaitée pour demain ?
- Une stratégie d'action : par quels moyens, quelles politiques publiques approcher cette vision ?
- Des opérations : quels types d'actions/opérations mettre en place ? Grands projets, actions diffuses, etc.

Cette réflexion sur la fragmentation interroge la cohérence « interne » du projet urbain. Celle-ci est abordée comme le processus d'ajustement permanent entre les trois entités constitutives du projet urbain : vision prospective, stratégie d'action et opérations.

Le cas d'étude retenu est celui de la ville de Saint-Étienne, située à une soixantaine de kilomètres de la métropole lyonnaise et présentant une population actuelle de 171 961 habitants¹⁴. Cette cité industrielle française est engagée dans sa reconversion depuis déjà plusieurs décennies mais cumule les signes de fragilité, notamment une perte d'emplois et de population de l'ordre de 35 000 habitants qui peine à se stabiliser depuis 1975¹⁵. Cette ville au développement urbain orchestré par l'industrie, a été profondément déstabilisée par la mutation de l'économie vers les activités tertiaires et l'économie de la connaissance. C'est un territoire dont l'image de ville noire est persistante, au cadre bâti très dégradé et dont la composition sociodémographique reste fragile (ménages précaires et peu qualifiés). Le projet urbain de la ville présente en conséquence de forts enjeux d'attractivité économique et résidentielle.

De plus, le projet urbain stéphanois apparaît fondé sur la convergence d'intérêts locaux (développés ci-avant) et nationaux issus de la politique française des métropoles d'équilibre visant au renforcement de la métropole lyonnaise. En effet, en 2007, la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise en réfère à une stratégie de «métropole multipolaire» vouée à intégrer le territoire stéphanois. Ainsi, les difficultés rencontrées par la ville de Saint-Étienne fragilisent d'une part son agglomération, mais représentent également un frein dans la formation de l'Eurométropole Lyonnaise en devenir. Partant de ce constat, le territoire métropolitain se structure et renforce de multiples coopérations intercommunales (fig. 1) : l'INTERSCOT de la Région Urbaine de Lyon Saint-Etienne (RULSE), le pôle

métropolitain (également appelé G4)¹⁶, le SCOT Sud Loire¹⁷, la communauté d'agglomération Saint-Étienne Métropole et prochainement la Métropole Lyonnaise reprenant les compétences du Grand Lyon et du Conseil Général du Rhône.

En vertu de son caractère stratégique, le territoire stéphanois est déclaré Opération d'Intérêt National (OIN) en 2007. L'OIN dote le territoire de moyens exceptionnels concrétisés par la création de l'Établissement Public d'Aménagement de Saint-Étienne (EPASE). Pour une durée de 15 ans, cet EPA représente un financement partenarial entre l'Etat, la Ville de Saint-Étienne, Saint-Étienne Métropole, le Conseil Général de la Loire et la Région Rhône-Alpes. Son président est Maurice Vincent, maire de Saint-Étienne et président de Saint-Etienne Métropole. L'Établissement Public d'Aménagement stéphanois a pour mission d'accélérer l'aménagement, le renouvellement urbain et le développement économique de Saint-Étienne, et il contribue à renforcer l'attractivité territoriale de Saint-Étienne au sein de l'aire métropolitaine lyonnaise¹⁸. Le périmètre de compétence de l'EPASE s'étend sur 970 hectares dont il s'agit d'accélérer la mutation en intervenant plus particulièrement sur certains secteurs stratégiques. Ainsi, l'EPASE pilote cinq grands projets²⁰: Châteaucreux, Manufacture-Plaine-Achille, Pont de l'Âne-Monthieu, Jacquard et Chappe-Ferdinand.

En conséquence, le projet urbain stéphanois repose sur la mise en tension entre renouvellement urbain et politique d'attractivité métropolitaine. Il est d'une envergure particulièrement importante²¹ :

60% de la ville est en chantier ou du moins en projet, multipliant ainsi les périmètres de grands projets. Il s'agit donc d'interroger la cohérence du projet urbain dans ce contexte de fragmentation marqué par la présence d'acteurs publics multiples et de nombreux grands projets. Un premier point est consacré à la caractérisation de la fragmentation observée du projet urbain. Dans un second temps, l'évaluation des impacts de cette fragmentation sur la cohérence interne du projet urbain est opérée au travers du cas d'étude stéphanois. Celui-ci illustre la mobilisation locale des acteurs de l'aménagement public pour pallier la fragmentation du projet urbain à travers l'élaboration d'un outil de pilotage : l'atlas du projet urbain stéphanois.

¹³ Recherche de doctorat sous convention CIFRE menée au sein du laboratoire Pacte UMR 5194 de l'université de Grenoble et de la mission projet urbain de la Ville de Saint-Étienne entre 2011 et 2014. Approche fondée à partir de la manière dont les professionnels de l'aménagement stéphanois mobilisent la notion de projet urbain

¹⁴ Données INSEE 2009

¹⁵ La perte de population est de 35 000 habitants entre 1975 et 1999, données INSEE

¹⁶ Constitué en 2010, il réunit le Grand Lyon et les communautés d'agglomération de Saint-Étienne Métropole, les portes de l'Isère et le Pays Viennois

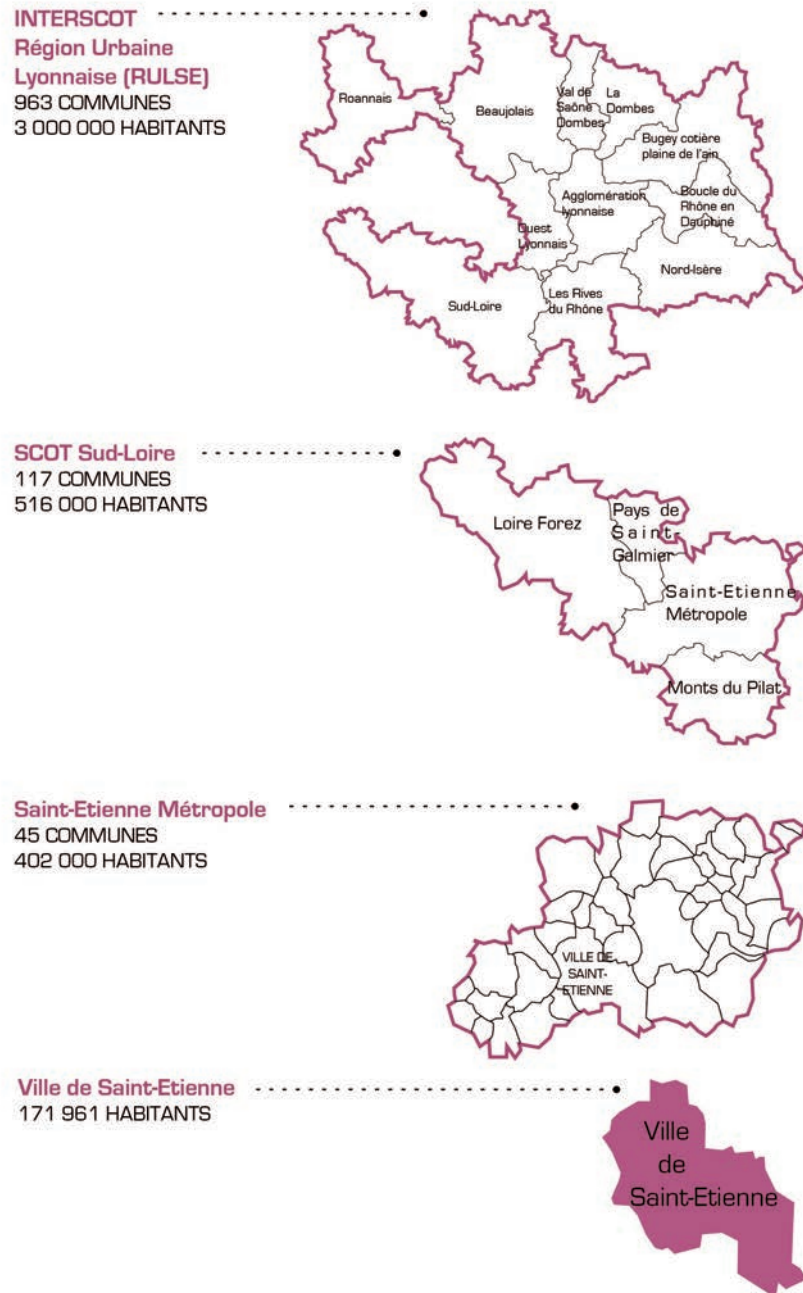
¹⁷ Approuvé en décembre 2013, il regroupe quatre intercommunalités aux réalités diverses et variées

¹⁸ Il regroupe 45 communes en 2013 pour un solde de 402 000 habitants

¹⁹ <<http://www.epase.fr/fr/L-EPASE-un-outil-d-exception>>, consulté le 30 septembre 2013

²⁰ <<http://www.epase.fr/fr/L-EPASE-un-outil-d-exception/Missions>>, consulté le 30 septembre 2013

²¹ La superficie du périmètre de compétence de l'EPASE (970 ha) montre toute l'ampleur du projet urbain stéphanois. A titre de comparaison, le projet de la défense à Paris s'étend sur 1400 ha.



II. Fragmentation du projet urbain dans sa vision comme dans sa mise en œuvre

II. 1 - Fragmentation institutionnelle

L'aménagement du territoire et l'urbanisme sont des disciplines fragmentées par nature car elles opèrent au travers de partenariats multiples entre acteurs publics mais également privés et civils (entreprises, associations, usagers et citoyens, etc.). Face à ces acteurs aux avis et intérêts divers voire divergents, l'enjeu réside dans la fédération commune autour d'un même projet de territoire. Cette fédération relève de la dimension « politique » du projet urbain, et notamment de l'acteur public dont émane le sens général de l'action (Ingallina, 2003). Il est cependant nécessaire de considérer la « multiplicité » et la « fragmentation » de « l'acteur public » suite au transfert de compétences de l'Etat vers les collectivités territoriales opéré lors de la décentralisation. Les compétences publiques en matière d'aménagement du territoire se trouvent ainsi fragmentées à divers échelons territoriaux (communal, intercommunal, départemental, régional) (Jourdan, 2012) au travers de ce qui est communément appelé le « mille-feuille institutionnel ». De plus, la cohérence territoriale se heurte d'une part à la fragmentation des compétences des collectivités territoriales, mais également à l'inadéquation entre les territoires fonctionnels (bassins de vie, usages urbains, mobilité, etc.) et institutionnels. Les législations successives, depuis la loi SRU en 2000, tentent de réformer l'aménagement et l'urbanisme pour reconnecter ces échelles territoriales notamment par le renforcement des intercommunalités et métropoles.

Dans le cas stéphanois, la fragmentation institutionnelle récurrente évoquée ci-avant apparaît localement exacerbée par

une gouvernance atypique et notamment l'intégration du nouvel acteur de l'aménagement du territoire que représente l'EPASE. Cet Etablissement Public fait figure d'exception parmi la quinzaine d'EPA existants en France, dans le sens où ces structures mettent généralement en œuvre un projet pluricommunal au travers d'un périmètre d'action continu. L'EPASE présente, quant à lui, la particularité d'un périmètre d'intervention au cœur de la ville de Saint-Etienne et la maîtrise d'ouvrage de plusieurs grands projets autour du centre-ville. Il embrasse de plus un statut au spectre large : allant de celui d'aménageur au travers de la maîtrise d'ouvrage opérationnelle de projets urbains, à celui de développeur économique intervenant dans les stratégies économiques du territoire et déclinant les plans d'actions, en passant par celui de promoteur commercialisant certains projets.

Ainsi, le projet urbain stéphanois présente une gouvernance atypique par la mise en scène de plusieurs structures publiques assurant la maîtrise d'ouvrage des projets d'aménagement sur la commune. Cette gouvernance interroge la régulation opérée entre les deux structures publiques intervenant à l'échelle communale, que sont la Ville de Saint-Etienne et l'EPASE. Cette régulation horizontale sur un périmètre d'action commun sort en effet du principe de compatibilité des documents de rang supérieur établi classiquement entre les collectivités. D'autre part, les compétences relevant de l'aménagement du territoire stéphanois font l'objet d'une répartition tripartite (VSE/SEM/EPASE) variant en fonction des politiques publiques concernées. Ainsi la compétence urbanisme est conservée par la Ville de Saint-

Figure 1 : Coopération entre territoires, de la Ville de Saint-Etienne à la Métropole lyonnaise en devenant
[Source : Chemin-Le Piolet. S]

Etienne. L'économie et les équipements structurants relèvent de l'intercommunalité. Le commerce, les déplacements et l'habitat font l'objet de politiques intercommunales et communales. La réalisation opérationnelle des projets est assurée par la Ville et l'EPASE en dehors des équipements structurants et des transports collectifs dépendant de l'intercommunalité. De plus, la cohérence interne du projet urbain global interroge par la superposition des rôles de ces acteurs publics intervenant dans l'élaboration des politiques publiques dont ils portent les projets opérationnels, générant une position de l'acteur public à la fois juge et partie.

II.2 - Fragmentation spatiale au travers d'une configuration de projets opérationnels en mosaïque

La fragmentation institutionnelle du projet urbain stéphanois évoquée ci-avant s'accompagne d'une fragmentation spatiale marquée par une configuration de projets opérationnels en mosaïque. Le projet urbain stéphanois se matérialise par la réalisation d'une dizaine de grands projets lancés entre 2005 et 2008. Face à la difficulté d'enrayer la perte de population et d'emplois observée sur le territoire depuis 1970, les acteurs locaux prennent conscience des enjeux et du caractère d'urgence à intervenir sur le cadre bâti dégradé et l'urbanisme stéphanois après une trentaine d'année de stratégies fondées essentiellement sur une approche économique de sauvegarde des emplois. Ainsi, de 2000 à 2006, 4 projets de renouvellement urbain mobilisant l'ensemble des politiques publiques

voient le jour au travers du GIP/GPV²². Ceux-ci entrent en phase opérationnelle par une convention ANRU de 2005 à 2014. Le projet de renouvellement urbain (PRU) prévoit des opérations sur le cadre de vie et l'habitat, la création ou requalification d'équipements structurants et l'implantation d'activités commerciales et économiques. Il engage une intervention sur les quartiers périphériques d'habitat social des années 60/70 de Montreynaud et les quartiers Sud-Est et, particularité stéphanoise : sur les quartiers centraux d'habitat ancien du Crêt de Roc et de Tarentaize Beaubrun Séverine au travers d'une OTHA²³ notamment. Le pilotage opérationnel du PRU, est assuré au sein de la ville de Saint-Etienne par la création d'une «Mission Renouvellement Urbain et Social» dédiée à cette fonction et avec l'appui de la SEDL²⁴. Le projet de renouvellement urbain est complété au travers de l'OIN dans une intervention menée par l'EPASE sur deux autres quartiers centraux d'habitat ancien : Jacquard et Chappe-Ferdinand à l'interface entre le Crêt de Roc et le quartier de la gare de Châteaucreux.

Le second axe du projet urbain repose sur des projets de développement qui visent à hisser la ville au niveau métropolitain à travers son renouveau économique et urbain. Pour ce faire, l'EPASE pilote le projet de quartier d'affaire autour de la gare de Châteaucreux, le quartier créatif de Manufacture Plaine-Achille avec la Cité du Design et le projet Pont de l'Âne-Monthieu qui participent à la restructuration de l'entrée ville commerciale. Le dispositif de restructuration du centre-ville stéphanois entamé par le renouvellement des



Figure 2 : Le projet urbain à travers ses périmètres opérationnels [Source : Mission Projet Urbain, Ville de Saint-Étienne]

²² Les Grands Projets de Ville (GPV) sont issus de la politique de la ville nationale organisée au travers des contrats de ville qui visent le développement social et économique des territoires fragiles et leur revalorisation urbaine. Ce Grand Projet de Ville est piloté au travers d'une structure ad hoc : le Groupement d'Intérêt Public (GIP) créé en 2000 et qui associe la Ville de Saint-Etienne, l'Etat, la communauté d'agglomération de Saint-Etienne Métropole, la Caisse des dépôts et Consignations, et l'Association des Maîtres d'Ouvrage Sociaux de la Loire (AMOS42)

²³ Opération de Traitement de l'Habitat Ancien (OHTA). Le PRU stéphanois représente un véritable territoire d'expérimentation par la mise en oeuvre de cette Opération de Traitement de l'Habitat Ancien (OHTA) sur le Crêt de Roc et Beaubrun. Il a joué un rôle pionnier en terme d'intervention sur les quartiers anciens en combinant traitement de l'habitat dégradé et opérations d'aménagement

²⁴ Société d'Équipement et de Développement de la Loire

quartiers anciens, est complété en 2008 par la régénération de l'hyper-centre au travers du projet Cœur de Ville.

Ce projet est piloté communément par la Ville de Saint-Etienne et l'EPASE. A ces nombreux projets opérationnels, vient s'adjoindre le projet culturel et d'aménagement du parc-musée Couriot, porté par la Ville de Saint-Etienne, qui prévoit la valorisation du patrimoine minier stéphanois et l'aménagement d'un nouveau parc urbain à deux pas de l'hyper-centre.

Ainsi, la déclinaison opérationnelle du projet urbain s'opère au travers d'une fragmentation spatiale matérialisée par les périmètres de grands projets, portés séparément ou conjointement par la Ville de Saint-Etienne et l'EPASE (fig. 2). La proximité, l'entremêlement et le chevauchement de ces périmètres génèrent une configuration du projet urbain stéphanois en mosaïque laissant présager de multiples enjeux de mise en cohérence des opérations.

II.3 - Fragmentation organisationnelle et méthodologique

La fragmentation peut également être mobilisée comme un outil de simplification nécessaire à la compréhension des phénomènes complexes tels que les dynamiques urbaines. La ville en tant que système urbain complexe au sein duquel une multitude de facteurs sociaux, environnementaux ou économiques, entrent en interaction, fait l'objet de cette fragmentation méthodologique ou organisationnelle. A son image, le projet urbain résultant de la combinaison des multiples opérations réalisées sur

le territoire nécessite une décomposition par fragments. Qu'il s'agisse de thématiques de politiques publiques (habitat, déplacements, commerce, etc.) ou de phases de projet (prospective, planification, programmation, suivi opérationnel, gestion, etc.), cette décomposition permet d'appréhender le projet urbain dans sa globalité mais par fragments afin de se soustraire à sa complexité parfois immobilisante. L'organisation des services de la Ville de Saint-Etienne est emblématique de cette fragmentation organisationnelle et méthodologique. En effet, le pôle urbanisme et développement qui nous intéresse, est lui-même subdivisé en services de planification, services de politiques publiques thématiques comme l'habitat ou les déplacements, service de gestion des espaces publics et espaces verts, services d'aménagement opérationnel, etc. Il résulte de cette fragmentation « méthodologique », inhérente aux grandes organisations et aux objets complexes tels que l'urbain, un éparpillement des données et des expertises qui complexifie le pilotage du projet urbain dans son ensemble. Face à cette fragmentation des informations et dans une quête de cohérence du projet global, l'enjeu réside dans la remise en système des projets et données. L'avènement du mode projet témoigne de cette recherche de transversalité et de recomposition des fragments.

III. Relations de l'ensemble aux fragments et des fragments à l'ensemble

Dans un second temps, il s'agit de mesurer les impacts de la fragmentation multiple identifiée précédemment, sur la cohérence interne du projet urbain et notamment au travers des articulations entre ses trois éléments constitutifs : la vision prospective, les stratégies et les opérations.

III.1 - Effets de concurrence entre grands projets

Les onze grands projets stéphanois programmés et dimensionnés au cours des années 2000 ambitionnaient d'être porteurs d'une nouvelle dynamique de marché, les premières opérations réalisées enclenchant le marché pour les suivantes. Cependant la crise économique de 2008 a considérablement modifié les équilibres budgétaires des opérations et rendu le marché atone. En conséquence, de nombreuses opérations issues des grands projets rencontrent des difficultés de commercialisation voire un ajournement. Ce contexte économique et immobilier contraint associé à la gouvernance atypique du projet urbain favorisent les effets de concurrence entre opérations et affaiblissent la cohérence du projet urbain global²⁵. Suite aux effets de la crise économique de 2008, la question de la cohérence des actions et projets se pose en termes d'absorption du marché et de phasage des opérations, et ce ; notamment concernant les projets de renouvellement urbain des quartiers anciens autour de l'hypercentre. Ceux-ci développent en effet des stratégies d'action similaires aboutissant à la commercialisation de produits relativement proches. L'état peu dynamique du marché stéphanois actuel ne permettant plus de réaliser ces produits

en simultané, un rééquilibrage au sein de chaque opération est nécessaire ainsi qu'une régulation entre les grands projets à l'échelle de la ville. Une concurrence forte entre les opérations est ainsi générée alors que celles-ci se trouvent dans des phases relativement avancées. Cette régulation des opérations engagées, n'est pas neutre en termes de coût et de risque financiers pour les structures porteuses. De plus, celle-ci est conditionnée par la connaissance des dynamiques propres à chaque grand projet mais également celles qui touchent à la ville ordinaire au travers de projets diffus. Ces informations sont par ailleurs détenues par divers acteurs (collectivités, bailleurs, etc.) et éparpillées entre les structures. L'enjeu en termes de pilotage du projet urbain au milieu de cette fragmentation est d'être en capacité de rassembler les multiples données propres aux divers projets.

III.2 - Risque de déséquilibre territorial global et impact sur les stratégies

Avec le temps et sous l'effet de logiques de marché et d'équilibre d'opérations, les projets évoluent. Cette adaptation des grands projets aux imprévus et évolutions du contexte urbain mouvant se doit d'être conduite au sein d'une réflexion globale de projet de Ville. En effet, celles-ci peuvent venir conforter ou contrecarrer la stratégie communale et/ou intercommunale originelle. L'évolution des programmes requestionne l'équilibre global du territoire en termes de répartition des équipements et services publics, accès aux transports en commun, etc. au risque de générer des incohérences avec le projet urbain global. Il s'agit par le projet de ville, de

²⁵ Les effets de concurrence décrits dans cette partie, s'appuient sur des entretiens réalisés auprès d'agents de la ville de Saint-Etienne entre 2011 et 2013 et d'après des observations réalisées lors de l'animation de la démarche projet urbain horizon 2020, démarche de construction partenariale du projet urbain en devenir, en 2012 et 2013 dans le cadre d'une convention CIFRE.

veiller à un certain équilibre territorial par la réduction des inégalités existantes ou à venir entre les différents quartiers constitutifs du territoire. Le projet urbain global identifie ainsi les besoins des quartiers : quartiers en projet voués à accueillir de nouveaux habitants, quartiers vieillissants, etc. et d'anticiper l'impact de ces évolutions en termes d'enjeux de relocalisation, d'optimisation ou de fusion d'équipements divers par exemple. De plus, le pouvoir «d'attraction» des grands projets urbains envers les équipements publics, services et produits d'habitats innovants est important. Une vigilance doit être portée afin de ne pas déséquilibrer les autres territoires par la tentation de constituer de nouveaux pôles extrêmement équipés pour chaque quartier faisant l'objet d'un grand projet, notamment les grands projets visant au rayonnement métropolitain de la ville.

Les évolutions du contexte stéphanois et la concurrence des grands projets en résultant, conduisent à la nécessité d'une réactualisation des stratégies. Ainsi au fil du temps, on peut s'interroger sur le dessein visé par les grands projets et le risque de dilution des objectifs au service desquels ils étaient à l'origine. En ce sens, la notion de cohérence du projet urbain interroge sur les liens de cause à effet entre stratégie et opérations. La nécessité de mise à jour des stratégies se heurte d'une part aux enjeux financiers relevant des opérations engagées, mais également à la fragmentation des données et compétences évoquées précédemment. En effet, les acteurs concernés par les stratégies thématiques ne correspondent pas à ceux en charge du pilotage des opérations. Chacun d'eux poursuit des objectifs potentiellement divergents entre l'équilibre territorial à l'échelle

communale et intercommunale d'une part, et des objectifs opérationnels d'équilibre financier et de commercialisation. Dans la quête de cohérence du projet urbain, il s'agit de prendre en considération ces objectifs opérationnels et stratégiques au regard de la vision globale du territoire en devenant afin d'opérer une régulation en conséquence.

III.3 – De la vision globale à la multiplicité de visions partielles

Par la fragmentation institutionnelle et organisationnelle établies, chaque acteur de l'aménagement du territoire stéphanois développe sa vision particulière du projet urbain à travers son propre prisme d'action : par secteur de projet dont il est responsable (centre-ville, quartiers en renouvellement urbain, entrée de ville, etc.), par thématique associée à ses prérogatives (habitat, déplacements, environnement, etc.), ou par maîtrise d'ouvrage (ville, agglomération, projets de bailleurs, promoteurs, etc.). La fragmentation des actions, issue de la fragmentation institutionnelle et organisationnelle, génère ainsi à son tour une fragmentation de la vision du projet urbain global qui anime le territoire. Il est ainsi plus adapté de parler d'une multitude de visions partielles produites par chacun des groupes d'acteurs en fonction de leur rapport au projet. Il apparaît cependant crucial au milieu de ces visions multiples et partielles d'affirmer la direction générale du projet et de fédérer les acteurs. Et, c'est au projet de Ville, dans sa dimension politique, que revient cette tâche.

Ainsi, la fragmentation, qu'elle soit spatiale, institutionnelle ou organisationnelle, engendre

une perte de lisibilité du projet urbain dans son ensemble et complique sa mise en œuvre. Coordination des acteurs et cohérence des actions deviennent alors les défis majeurs des projets urbains contemporains.

IV. Des fragments au système, l'expérimentation stéphanoise : l'Atlas du Projet Urbain

IV.1 – Le pilotage du projet urbain par la recombinaison des fragments

Les éléments développés précédemment mettent en évidence les enjeux de cohérence du projet urbain global à travers la relation des fragments de ce projet à son ensemble. Le pilotage du projet urbain est abordé dans une vision systémique fondée sur les rapports dialectiques entre ces éléments puisque « toute intervention sur le fragment modifie l'ensemble, alors même que la vision d'ensemble donne une cohérence aux fragments » [Toussaint & Zimmermann, 1998 : 14]. En conséquence, la cohérence interne du projet urbain apparaît comme reposant sur la capacité des acteurs publics à se coordonner et à articuler les projets du territoire. Qu'il s'agisse de réinterroger les stratégies, d'adapter la programmation des grands projets ou de réaffirmer la vision fédératrice du projet urbain, le cas stéphanois met en exergue les enjeux de regroupement de toutes ces données éparpillées. L'enjeu du projet urbain de ville est par conséquent de développer la vision globale²⁶ fédératrice des multiples projets du territoire, tout en mettant en place les conditions de pilotage du projet par l'intégration des événements et nouvelles données survenant au fil du temps. Cette troisième partie développe ainsi une approche tournée vers les instruments mobilisés par les acteurs publics pour remettre en système ces fragments, et assurer *in fine* la cohérence de leur projet urbain.

Dans le cas de la recherche-action stéphanoise, l'enjeu de cette problématique de cohérence du projet urbain est de palier à sa fragmentation par le partage de la

connaissance du territoire, de ses projets dans leur dimension évolutive et de la vision prospective globale. Il s'agit donc de partager les fondements de l'action entre partenaires publics mais aussi d'assurer une certaine réactivité face aux événements imprévus à venir (adaptation de programmation par exemple) en se dotant d'outils adaptés. Par conséquent, cette recherche-action a conduit à l'expérimentation d'un outil d'urbanisme et d'aide à la décision répondant à cet objectif de pilotage par la recombinaison des fragments, appelé Atlas du projet urbain stéphanois.

Cette expérimentation trouve son origine suite au constat d'une absence de représentation globale du projet urbain. En effet, les collectivités disposaient de représentations partielles du projet urbain à l'image de la gouvernance « en mosaïque » à l'œuvre sur le territoire : représentations focalisées sur les différents périmètres opérationnels, des plans guides correspondant à chaque projet, des cartes statistiques (base SIG) et des cartes des stratégies de politiques publiques thématiques (habitat, déplacements, commerce...). Chaque acteur disposant de ces éléments à son échelle d'intervention (agglomération, ville, périmètre de compétence EPA...) et concernant ses propres projets. L'une des problématiques majeures est donc le partage de ces multiples informations au sein de chaque collectivité dans un premier temps (nombreux services souvent cloisonnés) puis entre partenaires de l'aménagement du territoire. L'enjeu dans ce contexte « fragmenté » et mouvant est en priorité de développer et partager une forte connaissance du territoire qui passe par la compilation de données jusque-là

éparpillées. Il s'agit donc de développer un outil qui permette une recombinaison et « mise en système » des différents fragments du projet urbain détenus par chaque acteur maître d'ouvrage. Puis, de pouvoir croiser ces données en prenant en compte leur caractère évolutif. Le but poursuivi est l'adaptabilité permanente du projet global face aux remontées de terrain et inversement des opérations face aux stratégies qui peuvent évoluer, tout cela dans une vision « systémique » et non plus fragmentée.

IV.2 – L'atlas du projet urbain stéphanois

L'outil expérimenté revêt plusieurs dimensions :

- C'est tout d'abord une ressource majeure, une base de données, un lieu de regroupement et de stockage des informations disséminées dans les services, un lieu d'archivage des études produites permettant leur meilleure diffusion et un outil de reporting et suivi de l'avancement des projets.
- C'est de plus un outil d'aide à la décision et de production d'analyse. Par le biais de l'interactivité, il met en relation la « représentation des projets » en termes de forme urbaine, de contenu (programme, planning, etc.) et d'avancement, avec les documents stratégiques de planification et des grandes politiques publiques. Il permet ainsi de « révéler les interactions possibles » entre les divers projets et/ou politiques publiques développées par chaque acteur.

Ainsi le choix a été fait de développer un outil « partenarial » proposant :

- Une représentation harmonisée de tous les projets (grands projets comme petites opérations privées, aménagements de

quartiers, actions diffuses, etc.), toute maîtrise d'ouvrage confondue avec un découpage temporel correspondant aux échéances politiques.

- Un outil interactif, basé sur le principe d'articulation d'échelle et permettant d'embrasser une vision globale du projet urbain de la stratégie au détail des opérations (fig. 3). L'outil est accessible depuis l'intranet de la ville, à tous les agents de la collectivité et aux partenaires privilégiés de l'aménagement du territoire (SEM, EPASE, bailleurs, etc.) et élus municipaux par un accès dématérialisé.

²⁶ La complexité engendrée par la multitude d'actions et d'acteurs intervenant dans l'aménagement du territoire décrite ci-dessus, amène à relativiser l'usage du terme « vision globale » dans le sens où cette vision globale ou générale apparaît comme « utopique » compte tenu des multiples inconnues entrant en jeu dans la dynamique de projet urbain. Ainsi l'usage du terme « vision globale » est à entendre comme vision la plus globale possible dans un contexte d'incertitude accrue. [Toussaint et Zimmermann, 1998 : 163-173]

- Déplacements
- Habitat
- Commerce

Rubriques
thématiques
de politiques
publiques

...

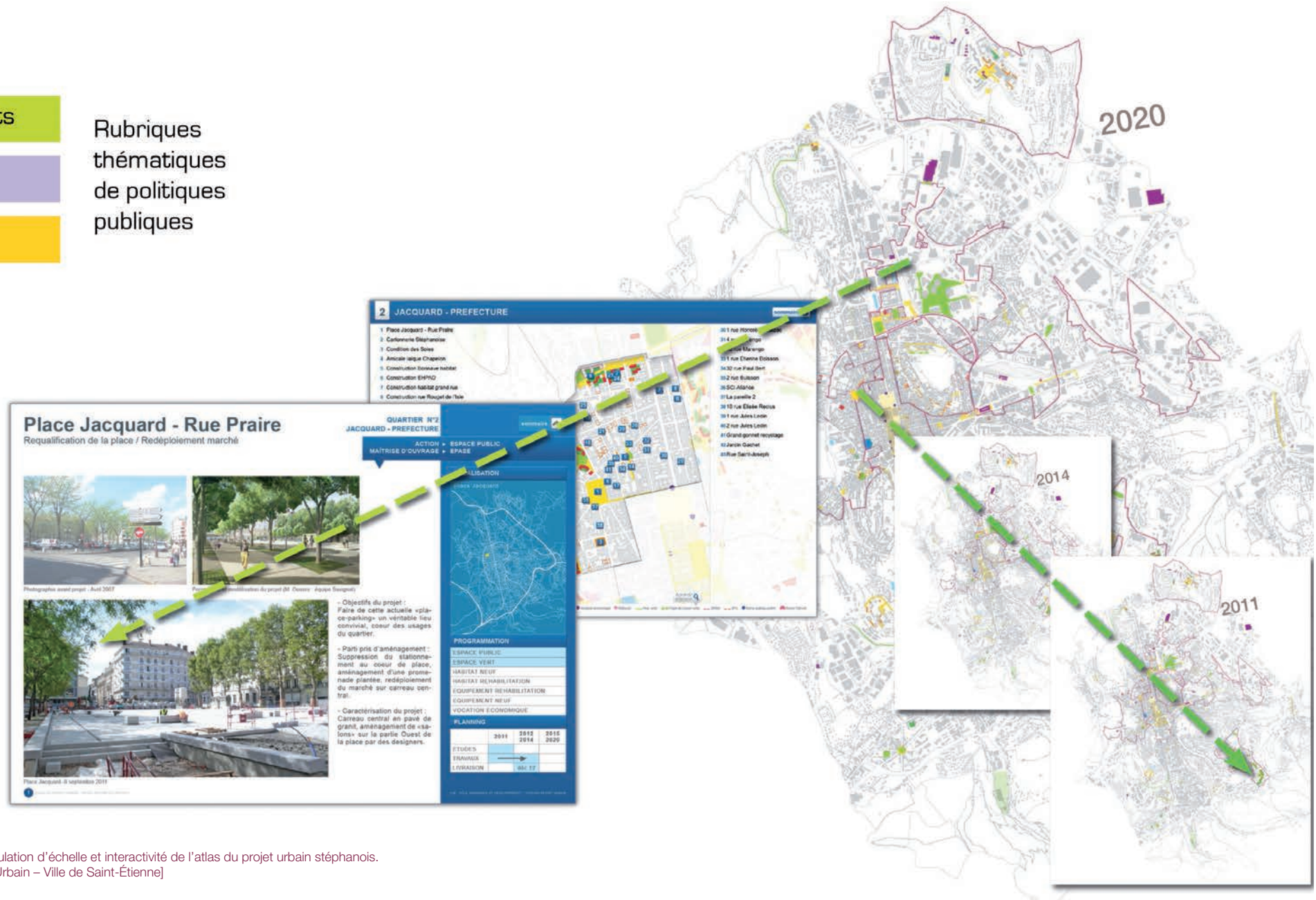


Figure 3 : Principe d'articulation d'échelle et interactivité de l'atlas du projet urbain stéphanois.
[Source : Mission Projet Urbain – Ville de Saint-Étienne]

V. Conclusion

L'expérimentation présentée ici représente une étape dans l'action globale de lisibilité et mise en cohérence du projet urbain menée par les acteurs publics stéphanois. Cet outil a permis des avancées sur le partage de la vision du territoire actuel et projeté par la consolidation et amélioration des bases de données existantes. Il facilite également la prise de décision et les arbitrages quotidiens en tant que support interactif d'analyse. L'atlas a permis d'explorer l'un des aspects techniques de la mise en cohérence du projet urbain par la diffusion et le partage des informations. Il est cependant à considérer dans un ensemble plus vaste d'actions et d'expérimentations à mener par les acteurs stéphanois pour faciliter le pilotage du projet urbain, notamment en termes de gouvernance. Sur ce champ, l'expérimentation de l'outil technique, présenté ici, a été accompagnée par le développement de pratiques collaboratives entre acteurs de la maîtrise d'ouvrage publique stéphanoise et l'amélioration du mode projet au travers de « la démarche projet urbain horizon 2025 », visant à interroger le devenir du territoire.

L'expérimentation stéphanoise nous permet de retenir trois éléments majeurs sur la fragmentation en urbanisme et aménagement du territoire :

- La fragmentation est inhérente à la discipline qui s'exerce à travers des configurations d'acteurs multiples : partenariats accrus, organisation institutionnelle favorisant la fragmentation des compétences, etc.
- La fragmentation, généralisée sur tous les territoires, peut être localement accentuée par une gouvernance atypique - ici la présence d'un EPA - et une configuration spatiale de multiples projets urbains en « mosaïque » favorisant la concurrence entre acteurs publics de l'aménagement du territoire.
- La fragmentation peut être désirée et provoquée, comme aide méthodologique de simplification des systèmes complexes comme les projets urbains.

Dans ces trois configurations, l'enjeu dans une quête de cohérence du projet urbain est de dépasser cette fragmentation, de réassembler les fragments pour « faire système » et révéler les interactions possibles entre les divers éléments.

Ainsi, l'expérimentation stéphanoise à travers l'atlas du projet urbain correspond à la volonté de recombinaison de ces fragments. Elle permet de développer une vision globale reposant sur l'articulation d'échelle, l'interactivité et le croisement de documents stratégiques, de politiques publiques et d'opérations d'aménagement. Cet outil hybride représente ainsi un outil d'aide au « processus d'ajustement permanent entre vision prospective, stratégie et opérations » dont dépend la cohérence du projet urbain.

Ascher François

Les nouveaux principes de l'urbanisme. L'Aube, 2004.

Bourdin Alain & Prost Robert

Projets et stratégies urbaines : regards comparatifs. Parenthèses, La ville en train de se faire, 2009.

Boutinet Jean-Pierre

Anthropologie du projet. Presses Universitaires de France, 2004.

Délégation Interministérielle à la Ville

50 Grands projets de Ville. Les Éditions de la DIV, 2000.

EPASE

l'EPASE un outil d'exception, <http://www.epase.fr/fr/L-EPASE-un-outil-d-exception>, 7 mai 2013

Genestrier Philippe

Que vaut la notion de projet urbain?. *L'architecture d'aujourd'hui* : n°288: (Sept 1993) 40-46

Ingallina Patrizia

Le projet urbain. Presses Universitaires de France, 2003.

Jourdan Gabriel

La planification face au défi de la cohérence territoriale. *Enjeux de la planification territoriale en Europe.* Marcus Zepf (dir.) . Presses polytechniques et Universitaires Romandes : 2012. 163-180.

Masbounji Ariella & De Gravelaine Frédérique

Construire un projet de ville : Saint-Étienne. Le Moniteur Editions, 2006.

Merlin Pierre & Choay Françoise.

Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement. Presses Universitaires de France, 2005.

Paneraï Philippe & Mangin David.

Projet Urbain. Parenthèses, 1999.

Pinson, Gilles

Des projets au projet : une stratégie encore à construire . *Saint-Étienne : mutations – lieux, enjeux, acteurs.* Marc Bonneville (sous la dir. de.). PU *Saint-Etienne, Territoires métropolitains,* 2008. 153-155.

Pinson, Gilles

Projets urbains et construction des agglomérations. *Les annales de la recherche urbaine,* n° 82 (1999) : 130-139.

Rochette, Dominique

Image et identité urbaines de Saint-Étienne. Rapport Ville de Saint-Etienne, 1999.

Toussaint, Jean-Yves & Zimmermann, Monique

Un enseignement de la complexité. *Projet urbain : ménager les gens, aménager la ville.* Mardaga, 1998. 163-173.

Tsiomis, Yannis & Ziegler Volker

Anatomie de projets urbains : Bordeaux, Lyon, Rennes, Strasbourg. Editions La Villette, 2007.

Ville de Saint-Etienne

Saint-Étienne, construire le projet urbain horizon 2020. Rapport interne, 2013. Atlas du projet urbain : Cahier de méthodologie. Rapport interne, 2012.

Quartiers

Congo méridional

La fragmentation spatiale dans les petites villes du Congo méridional

Un héritage colonial



Kinouani Rodrigue

Université Marien Ngouabi,
République du Congo

kinouanirodrigue@yahoo.fr

Urbains

Les petites villes du Congo méridional sont des anciens postes militaires et administratifs coloniaux ou des nouveaux centres administratifs créés par le pouvoir public après l'indépendance pour mieux répondre aux besoins des populations. Un chapelet de petites villes s'est développé le long de la voie ferrée à partir de 1932, période de la construction du chemin de fer Congo Océan (CFCO). Elles présentent un espace fragmenté en quartiers, avec des caractéristiques à la fois urbaines et rurales. Le caractère urbain des petites villes est lié à l'existence des quartiers administratifs de création coloniale, tandis que le caractère rural est plus rattaché à ses quartiers populaires.

The small towns of southern Congo are former military and administrative positions or new colonial administrative centers created by the public power after Congo's independence to better meet the needs of its population. A string of small towns grew along the railroad from 1932, when the Congo Ocean railway was under construction(CFCO). The small towns of southern Congo are fragmented in neighborhoods with both urban and rural characteristics. The urban character of small towns is linked to the existence of the administrative districts of colonial creation, while the rural character is attached to its poorest neighborhoods.

Petites villes

Ruraux

I. Introduction

Le Congo méridional ne représente que 43 % du territoire du Congo mais abrite près de 81 % de la population congolaise au recensement de 2007. La population est en grande partie agricole (43%) et ne dispose que d'un faible accès aux infrastructures de base (eau potable, assainissement et électricité). Les 4/5ème de la population urbaine se rassemblent le long d'un axe historique, irrigué par la voie ferrée et complété par la route nationale n°1. Le Congo méridional compte 7 départements, subdivisés en districts que sont : Le Kouilou (6 districts, 91955 habitants) ; le Niari (16 districts, 231271 habitants) ; la Lékoumou (5 districts, 96393 habitants) ; la Bouenza (11 districts, 309073 habitants) ; le Pool (13 districts, 236595 habitants) ; Brazzaville (1,5 million habitants en 2010) et Pointe Noire (776000 habitants en 2010). En 2003, 22 districts et deux autres localités ont été hissés au rang de « communauté urbaine »²⁷. Ces petites villes du Congo méridional portent encore l'héritage de la colonisation française. Nous verrons à travers l'étude de la fragmentation spatiale dans dix petites villes du (Kinkala, Kindamba, Mindouli, Madingou, Mouyondzi, Loudima, Sibiti, Kimongo, Makabana et Mvouti) comment l'administration coloniale contribue à l'organisation de l'espace du sud-ouest du Congo.

II. L'origine coloniale des petites villes du Congo méridional

Si les villes européennes sont les produits d'un processus de transformation socio-économique du Moyen âge aux révolutions du XIXe siècle, sous l'influence romaine, les villes du Congo comme certaines villes d'Afrique subsaharienne sont le produit de la colonisation européenne. C'est pourquoi Marguerat écrit que « *La plus grande partie des villes est issue de l'organisation spatiale coloniale, pour assurer le contrôle et la mise en exploitation des territoires conquis* » (Marguerat, 1978).

Les données précises sur l'histoire des villes du Congo remontent en général aux années 1880 et à l'installation dans le sud-ouest du pays des postes administratifs et militaires, et/ou des sièges des compagnies concessionnaires. Auger note que « *Durant cette période, une part de plus en plus importante de la population congolaise s'est rassemblée dans les villes et les anciens centres extra-coutumiers* ». (Auger 1968 : 30) Pendant la colonisation du Congo, pour des raisons politiques et économiques, la France avait mis en place un réseau d'agglomérations dans tout le pays aux environs des cités traditionnelles encore actives ou en sommeil. Sur les anciennes cartes, si les côtes de Loango et de Pointe-Noire sont connues avec une certaine précision, l'intérieur du Congo était encore à découvrir. Après la découverte du fleuve Congo en 1877 par Stanley et pour répondre à un nouveau fait géopolitique de cette époque, le besoin impératif d'avoir une colonie, la France occupe Brazzaville en 1880, sur la rive droite du fleuve Congo, et Pointe-Noire en 1883 sur la façade maritime du Congo. Pour relier Brazzaville à la côte Atlantique, la France avait pensé « *étendre le territoire de Manyanga (sur le Congo en aval du Pool) et le mettre en communication*

avec le Niari, soit par des traités, soit par une concession de terres, afin de construire une route du fleuve Congo au Niari, puis jusqu'au confluent Niari-Kouilou ». Or dans cette conquête du Congo méridional la France est en concurrence avec l'Association Internationale Africaine (A.I.A) de Léopold II, le roi des Belges. Après la conférence de Berlin (1884-1885), grâce au traité de transfert de compétence signé entre les deux puissances coloniales, la France avait repris le contrôle de la vallée du Kouilou-Niari à la Belgique.

Par ailleurs, le système colonial français avait calqué l'organisation administrative du Moyen-Congo sur un schéma qui regroupait les villages conquis en circonscription et subdivision sous le contrôle d'un poste administratif et militaire. C'est ainsi que naquirent dans le Moyen-Congo plusieurs chefs-lieux de subdivision pour sécuriser la route des caravanes. Rey écrit que « *Avant la construction du chemin de fer de Matadi (Etat indépendant du Congo) la route des caravanes était l'axe de pénétration principal du Congo et c'est le long de cette route que s'installaient les postes militaires* » (Rey 1969 : 357).

Le poste administratif de Loudima-Niari (ancien Stéphanieville et actuel district de Loudima) fut fondé en 1885 par Cholet aux environs de l'actuel village Passi-Pê. C'est le plus ancien poste militaire dans le Sud-ouest du pays « *qui sert d'étape sur la piste des caravanes (voie des convois d'esclaves et du portage de l'ivoire vers la côte Atlantique) dès 1887 et à partir duquel se développe progressivement l'implantation administrative* ». Le poste militaire de Loudima est établi au carrefour de plusieurs pistes venant de Kimongo, Sibiti, Loango, Madingou et Makabana. Loudima constituait le centre agro-pastoral

²⁷ « La communauté urbaine est une circonscription administrative constituée par une agglomération urbaine d'habitants, comprenant un certain nombre de quartiers voisins appartenant à une même entité administrative et géographique, connaissant un minimum de développement économique, social et culturel ; elle est appelée à disposer de ressources susceptibles de garantir, à terme, les conditions d'une libre administration » Loi n°3-2003 du 17 Janvier 2003, fixant l'organisation administrative territoriale, article 22, pp 8.

du Moyen-Congo et le poste de transit dans le circuit d'échange de la côte à l'hinterland. A partir de l'acte de Berlin, la France a pu également récupérer Francktown (actuel Makabana) et en 1906 un poste administratif de Makabana fut fondé pour « protéger les Kuni contre les incursions des Kota ». Pour contrôler l'importance de flux d'hommes et de marchandises qui transitent dans la vallée du Niari par la route des caravanes en passant par la circonscription de la Bouenza, la France avait besoin d'un poste au confluent de la Bouenza et du Niari. Le poste de Philippeville (actuel district de Madingou) est alors cédé aux militaires français en mai 1887 à la fin du partage de l'Afrique subsaharienne à la conférence de Berlin par Léopold II. C'est en avril 1883 que « le poste de Philippeville est créé par le capitaine Hanssens au confluent de la Bouenza et du Niari pour le compte des intérêts belges sous couvert du Comité d'Etudes du Haut-Congo ». (Dupre 1985 : 138) En 1887, il est rebaptisé Bouenza, mais le siège du chef-lieu de cette circonscription fut ensuite transféré à Kimbenza par Mgr Carrie (vicaire apostolique du Bas-Congo français) pour le compte des missionnaires catholiques en 1902. Après la pacification de la piste des caravanes reliant Brazzaville à la Côte et l'occupation par la France du pays Bacongo, plusieurs postes militaires et administratifs sont installés entre le village de Kimbédi et le poste de Brazzaville. Le poste administratif de Comba (actuel district de Mindouli) fut fondé en 1904 par la mission Marchand pour le contrôle de la piste des caravanes et l'exploitation des gisements polymétalliques (cuivre, zinc et plomb). En fait, ces gisements ont été découverts vers 1900, mais pour les besoins d'évacuations des minerais, une voie ferrée reliant Brazzaville à

Mindouli sur 160 kilomètres fut construite entre 1902 et 1909. Refusant les travaux forcés, Mabilia Ma Nganga (dernier opposant à la pénétration française à l'intérieur du Pool) mène une rébellion en 1892 dans les villages de Mindouli.

La conquête de Mindouli a pris fin après l'assassinat en 1896 de Mabilia Ma Nganga. Mais la résistance que la France croyait arrêtée s'est poursuivie dans les villages environnants. Dès 1899, les compagnies concessionnaires exploitent le pays et versent un impôt à l'administration française. Comba est devenu un poste politique en 1905 avec la création de la région de Bacongo qui marque la première organisation structurée en cercles et postes de la colonie française. C'est finalement en 1911 que le poste de Comba a été débaptisé au nom de Mindouli par l'arrêté du 27 septembre 1909. Par ailleurs, l'arrêté du 15 novembre 1910 venait d'ajouter deux postes à la circonscription des Bacongo : Boko et Mpangala.

Kindamba poste fut un village dans la subdivision de Mpangala avant d'être hissé au rang de chef-lieu de district en novembre 1959. En effet, le poste militaire et administratif de Mpangala a remplacé le poste de Mbula Ntangu établi en septembre 1907 par la mission Marchand, pour mieux contrôler les villages de Mayama, Vinza, Kimba et Kindamba. Les sanglants massacres sur la route des caravanes avaient provoqué la fuite des habitants et des rebelles dans les villages situés au Nord de la circonscription du Pool entre 1906 et 1907. L'administration française ayant constaté une diminution de la population le long de la piste des caravanes dans la circonscription de Bacongo, créa le poste de Mbula Ntangu. En 1910 cette subdivision administrative fut rebaptisée Mpangala, nom

du village où est installé son chef-lieu. A partir de 1912, le poste de Mpangala devient le chef-lieu de la région du Pool sans le village de Mayama (chef-lieu de la circonscription de Mayama).

En 1911 le poste administratif de Kinkala succède à celui de Mbamou jugé trop excentré pour contrôler la forte densité des villages particulièrement dynamiques au carrefour des routes Matoumbou- Kinkala-Boko ; Matoumbou-Kinkala-Brazzaville et Brazzaville- Kinkala- Boko. Situé à 60 km au Sud-ouest de Brazzaville, Mbamou était un poste militaire et administratif sur la route des caravanes entre Brazzaville et Kimbédi créé en 1896 par le Capitaine Mangin pendant la soumission et pacification de Bacongo par la mission Marchand. Cette station permettait de protéger et ravitailler les caravanes, ou en cas de soulèvement d'emprunter la route de Manyanga. En raison des agitations permanentes sur la route Manyanga-Brazzaville qui avaient suivi l'assassinat de Bueta Mbongo en 1899, la France décida alors de transférer le chef-lieu de la subdivision de Mbamou à Kinkala par l'arrêté du 27 septembre 1909 mis en application en 1911. Aussi Auger explique que « *Quand fut créé le poste administratif de Kinkala en 1911, existaient les villages de Vinza, Bondo et Tsibiti (ou Kibiti, résidence du chef Moundongo, du clan des Bissi-N'kala, d'ethnie balai). Les Français donnèrent le nom de ce clan au poste et au village que l'on différença en l'appelant Kinkala II. Les Bissi-N'kala étaient originaires du village Lélé (actuel district de Boko) et se sont installés sur la rive gauche de la Foulakary à la fin du siècle dernier (peu avant l'arrivée de Brazza semble-t-il) refoulant les Batéké, anciens possesseurs du sol vers le nord-est. La toponymie révèle cette ancienne*

appartenance de Kinkala au domaine batéké. La rivière qui arrose l'agglomération la N'Gabanzoko (rivière des éléphants) et de nombreux villages des environs portent des noms batéké » (Auger 1973 : 17).

Après l'occupation du pays Bacongo en 1899, l'insécurité règne toujours dans les autres circonscriptions du sud-ouest du Moyen-Congo. Des résistances sont encore enregistrées notamment dans le Mayombe et la Bouenza. Les caravanes sont alors dévalisées dans le pays Yombé. Aussi les Punu et les Kuni partaient plus à Kakamoéka qu'à Loango pour sécuriser leurs caravanes. Pour sécuriser la circonscription du Kouilou et contrôler les limites des frontières politiques tracées en application de l'acte de Berlin qui partage le Mayombe entre la France, le Portugal et le roi Léopold II de Belgique, un poste administratif (actuel district de Mvouti) a été créé en 1906 à Chimpézé (Kipessi) à proximité de la frontière de l'enclave du Cabinda. Le chef-lieu de cette subdivision de Chimpézé sera transféré à Mvouti en 1924 lors de la construction de la ligne du CFCO pour la sécurité du tunnel Mbamba. Pour compléter ces informations sur la naissance de Mvouti, nous retenons également les explications de Vennetier : « *A la fin du XIXe siècle, Mvouti avait été une étape sur la route des caravanes, seule voie de communication entre Loango et Brazzaville, et les habitants tiraient quelque profit de la vente aux porteurs de produits vivriers. Mais la construction du chemin de fer Matadi-Léopoldville, au Congo Belge, devait mettre fin aux transports à tête d'homme, et Mvouti ne connut plus aucune animation avant l'installation des chantiers ferroviaires du CFCO. (...). Ce n'est pas le désir de s'embaucher qui attire les Yombés vers la voie ferrée en construction (...). Mais*

les centaines de manœuvres représentaient un marché de consommation, qui réclamait viande et manioc.» (Vennetier 1961 : 53)

Cette occupation de l'espace par les Français se poursuit avec la fondation d'autres subdivisions dans la circonscription de la Bouenza (1909-1911) après que le Congo Français ait été rebaptisé Moyen-Congo en 1903. Le pays tsayi (Zanaga, Komono, Sibiti, Bambama) avait été découvert en 1890 par Thoiré. En partant de Loudima pour Franceville, il traverse une importante partie du département de la Lékoumou, son témoignage « présente un cliché de l'occupation spatiale par les groupes humains, ainsi que leur rôle dans la vie d'échanges ou le commerce qui met en liaison une chaîne d'intermédiaires de la côte atlantique à l'intérieur des terres » (Ipari 27). Le 24 mai 1909, des groupes Bayaka et Lali hostiles à la présence française s'opposèrent à un détachement militaire dirigé par le lieutenant Limasset. Dès l'occupation du pays tsayi, un poste administratif est installé à Sibiti par Limasset en 1909. Le pays tsayi fut alors réduit à quelques villages échelonnés le long des pistes. Aussi soucieux d'asseoir l'autorité française dans le pays Bembé dans la boucle du Niari entre le N'Douo et la Bouenza, encore préservé de l'occupation française, un poste militaire fut fondé plus près de Sibiti dans la forêt des Yakas : le poste de Madourou.

En 1907, le poste militaire de Madourou est établi sur le site de l'actuel district de Mabombo pour contrôler l'ensemble du pays Bembé (Mouyondzi, Kingoué, Mabombo, Tsiaki et Yamba) encore hostile à la pénétration européenne. L'adjudant Chabot, commandant de Madourou décida en 1911 de déplacer le chef-lieu de cette subdivision pour la création d'un nouveau poste administratif sur le plateau

Bembé (actuel site de Mouyondzi-centre) après une conquête tardive des troupes coloniales françaises. Cette conquête des régions de Louessé « survient 30 ans après la prise de possession du Congo par de Brazza et 20 ans après la création de la colonie du Congo français » (Dupre 1985 : 137). Pour mieux gérer la frontière internationale entre la RDC et le Congo, le poste administratif de Kimongo fut créé en 1913. La pénétration française avait déclenché la guerre de l'impôt (1913- 1920).

A la fin de la pénétration et de la pacification des derniers groupements insoumis à l'administration coloniale française vers 1920, les frontières du Moyen Congo sont plus ou moins précises, avec un véritable réseau de chefs-lieux structurés et hiérarchisés en trois niveaux : capitale du territoire, chef-lieu de circonscription et chef-lieu de subdivision. Dans la partie méridionale du Congo (de la Léfini à la côte), Sautter précisait que « en 1920, ce vaste domaine était partagé en six circonscriptions, dites du Pool (Brazzaville), des Bacongo (Mindouli), de la Bouenza (Sibiti), de la Louessé (Mossendjo), des Bacougni (N'tima) et du Kouilou (Loango) » (Sautter , 1966 : 187). Certains postes administratifs vont disparaître pour être rattachés à un autre poste (Mpangala a été supprimé) d'une part ou seront déplacés et changés de nom (Mvouti a remplacé Chimpézé et Kibangou à N'tima) d'autre part. En outre, l'administration coloniale devait d'ores et déjà penser à l'organisation administrative et politique du territoire du Moyen-Congo. C'est ainsi que certains postes administratifs implantés dans les zones de plus fortes concentrations humaines, à proximité des ressources économiques les plus attirantes, sont devenus progressivement des centres urbains.

En dernier ressort, l'installation de postes administratifs et militaires pendant la période coloniale « est à l'origine du semis urbain actuel » (Vennetier 1991 : 26) dans le Congo méridional. Tout comme dans d'autres régions de l'A.E.F, les opérations de délimitation des frontières nationales, des circonscriptions et des subdivisions administratives commencées en 1910, s'achèvent en 1960 avec l'accession du Congo à la souveraineté territoriale. Cependant avec le gouvernement postcolonial, l'assiette des circonscriptions connaîtra plusieurs modifications avec l'application de beaucoup d'arrêtés.

III. Les aspects des paysages urbains : mélange rural/urbain

L'espace urbain des petites villes du Congo méridional est divisé en deux entités distinctes. Cela remonte à l'époque coloniale. Ainsi, à l'origine tous les centres urbains au Congo étaient composés de deux grands types de quartiers : les quartiers administratifs avec un décor de type européen à fonctions administrative, militaire, commerciale, résidentielle et les quartiers populaires, au caractère semi-rural et semi-urbain. Cette « *structuration spatiale dérive en droite ligne du modèle ségrégationniste colonial qui sépara la ville, initialement réservée aux Blancs, des villages ou quartiers indigènes* » (Pourtier, 2000 : 6) où habitaient uniquement les noirs.

III-1. Les quartiers administratifs

Comme dans la plupart des pays d'Afrique tropicale, l'administration coloniale française avait transformé plusieurs villages du Congo en centres urbains. Dans les départements du Congo méridional, le pouvoir colonial avait implanté des postes administratifs et militaires proches des anciens villages. L'objectif principal de ces quartiers administratifs était d'offrir à la population un meilleur accès aux services essentiels. La construction des nouveaux bâtiments administratifs (bureaux de la préfecture ou de la sous-préfecture, trésor public, garage administratif, dispensaire...), des écoles et des « *résidences des fonctionnaires européens qui étaient affectés à ce poste* » (Auger 1973 : 15) a permis de substituer à l'espace rural traditionnel un nouveau paysage urbain. Les matériaux modernes (ciment et tôle) ont été utilisés pour la construction de ces bâtiments. L'administration coloniale avait également

aménagé le nouveau quartier appelé « quartier du poste » par des vastes espaces libres plantés de pelouse et des palmiers, de grands ronds-points, des lotissements pour permettre l'accessibilité entre les bâtiments avec des rues au tracé rectiligne. Les quartiers administratifs ont un plan géométrique et des constructions de style européen. Un espace avait été aménagé pour le marché quotidien de la ville. Ces quartiers du poste ont été construits essentiellement pour des fins administratives et commerciales.

Quant à l'habitat dans ces quartiers administratifs, il est urbain et le nombre des pièces varie entre quatre et cinq. La nature des murs des maisons est en brique soit en dur (parpaing), soit en terre cuite. La toiture la plus courante est en tôles métalliques. Ces maisons jadis habitées par les blancs appartiennent désormais aux fonctionnaires congolais (en remplacement des cadres de l'administration coloniale), petits commerçants ou aux agriculteurs à revenu moyen.

Sur l'ensemble du Congo méridional, Auger constate que les petites villes ont été aménagées le long des réseaux routiers et du chemin de fer Congo océan, sur des « *plateaux, collines ou pentes ventilées, à l'écart des zones marécageuses ou trop humides* » (Auger 1968 : 5). C'est le cas de Mvouti, Makabana, Loudima, Madingou, Kinkala où le quartier administratif est construit le long d'une route, à environ 5 km de la gare. Les bâtiments administratifs et les logements des fonctionnaires ont été construits à l'époque coloniale française. Au cœur de certains quartiers administratifs, le paysage urbain est dominé par des nouvelles bâtisses construites dans le cadre de la municipalisation accélérée pour abriter l'hôtel de la sous-préfecture (Kimongo, Mvouti, Kinkala), la mairie et l'hôtel

du conseil départemental (Kinkala). Par contre, dans les départements du Niari, Bouenza et Lékoumou, les destructions se sont arrêtées en 1999 alors que dans le Pool, elles ont duré jusqu'en 2003. Les établissements publics ont été fortement dégradés. Les pillages pendant la guerre ont eu des conséquences graves sur l'élevage bovin en particulier, tout le cheptel a été décimé. Les parcs ont été détruits puis transformés en champs par la population. Les accords de cessez-le-feu de décembre 1999 ont été scrupuleusement respectés. Ainsi, dans le but de mieux contrôler et sécuriser les zones urbaines et rurales pendant la phase de post-conflit et de reconstruction du pays, la réforme administrative de 2005 a procédé à l'augmentation des villes congolaises, avec l'érection de certains chefs-lieux de départements, de districts et certaines localités en communautés urbaines. Nous avons comptabilisé près de 22 petites villes créées dans le sud-ouest du Congo, de la conférence nationale souveraine à nos jours. En somme, les petites villes « *créées après l'indépendance sont des anciens chefs-lieux de poste de contrôle administratif (PCA) devenus des chefs-lieux de district ou encore des villages qui ont connu une promotion administrative* » (Obenga 2010). Ainsi, la colonisation à nos jours, l'installation des postes militaires et administratifs et la construction des infrastructures sociales, économiques, administratives et culturelles dans les chefs-lieux ont eu comme conséquence une croissance urbaine générée tant par une croissance remarquable de la population urbaine que par une extension incontrôlée de l'espace urbain dans le sud-ouest du Congo.

III-2. Les quartiers dits « populaires »

Un ensemble d'éléments physiques et spatiaux permet de caractériser les quartiers populaires des petites villes dans le sud-ouest du Congo : quartiers mixtes, auto-construits ou lotis par des promoteurs privés. En effet, villages-rues ou Villages-groupés à l'origine, les quartiers populaires encore appelés quartiers indigènes sont des noyaux traditionnels des petites villes du Congo méridional. Ces quartiers « *possèdent eux aussi leurs caractères propres, fonction de leur ancienneté, de leur proximité ou de leur éloignement d'un centre d'activité et naturellement de la catégorie sociale de leurs habitants* » (Savonnet, 1956 : 12). Ils sont situés soit à proximité du centre-ville, soit en périphérie de la ville. C'est là où vivent, les paysans, les ouvriers, quelques agents de l'Etat. Ceci justifie les mouvements pendulaires des habitants constatés, entre les quartiers populaires et les quartiers administratifs. Chaque matin, le flux des gens se dirige vers les bureaux, magasins, marchés dans le quartier administratif et en fin d'après-midi, le déplacement des gens s'effectue vers les quartiers populaires. Ces quartiers indigènes sont raccordés aux réseaux urbains et disposent de services partiels ou sans services.

Si les quartiers administratifs sont en règle générale, constitués des maisons modernes, dans les quartiers populaires où la densité de construction est relativement assez forte, les maisons ont conservé une allure encore rurale. Certaines maisons ont été « *édifiées selon le procédé traditionnel : armature de tiges de bois soutenant un gâchis d'argile et couverture de paille ou de palmes tressées. Avec l'élévation du niveau*

IV. Conclusion

de vie, sont apparues des techniques plus évoluées et des cases plus grandes et mieux aérées (murs en briques d'argile séchée ou cuite, ou en parpaings de ciment ; toit en tôle ondulée) » (Auger 1968 : 35). Les matériaux de construction diffèrent d'une zone forestière à une zone de savane. Certaines maisons ont des murs en planches éclatées et sont couvertes des tôles à Mvouti et Sibiti. Certains habitants de ces quartiers font un élevage traditionnel des bêtes et des poulets de chair ou plantent des arbres fruitiers dans la parcelle. Dans les quartiers populaires, les maisons construites en briques cuites ou non cuites appartiennent aux personnes à revenu modeste. Aussi, la construction des maisons en briques cuites est encouragée par la présence d'un sol argileux, matière première de ces briques, et par la facilité à trouver du bois.

Cependant, un autre nom est attribué à ces quartiers populaires. Ce nom évoque en général leur situation dans la ville. Par exemple dans les petites villes traversées par la route nationale n°1 et la voie ferrée, les quartiers populaires sont appelés par « quartiers de la gare ». En effet, la mise en exploitation du C.F.C.O a donné lieu à la migration des habitants vers la voie ferrée. En outre, pour assurer le transport des marchandises, des gares ont été construites non loin des villages. Elles ont mis fin à la dépendance de la « route des caravanes », seule voie de communication entre Brazzaville et Pointe-Noire depuis l'époque coloniale. Des maisons ont été construites autour de la gare et le long de la voie ferrée, voire de la route nationale n°1 dans les petites villes du sud-ouest Congo.

Les villages environnants des gares ferroviaires ont été alors débaptisés en quartier de la gare. Les quartiers se sont alors développés

à proximité de la gare et le long de la voie ferrée, avec un mode de construction encore traditionnel (murs de briques crues ou de planches ; toits couvert de tôle ou de matériau végétal). Certains villages ont été abandonnés par les habitants pour s'installer plus près de la gare. En 1961, Venetier explique pour le cas de Mvouti que le village « *Chimpézé avait été abandonné pour Mvouti* »²⁸. En dehors de la route principale qui donne l'accès au quartier, les rues et les avenues sont quasi inexistantes, les maisons sont dispersées tout autour de la gare. Un petit marché de la gare permet aux habitants de vendre viande de brousse, manioc et autres produits du village lors du passage des trains.

L'observation du paysage de Mvouti, nous montre une avenue principale qui part de la gare et se coupe en angle droit avec la route nationale n°1. Le quartier de la gare communément appelé Mvouti-Gare, se développent autour de la gare ferroviaire, tandis le long la route nationale n°1 s'est développé le quartier administratif encore appelé le quartier de la poste (Mvouti-Poste) avec les logements des fonctionnaires. Plus loin à l'ouest de la gare, on retrouve Mvouti-village ou le quartier populaire (indigène) de Mvouti le long de la voie ferrée au bord des bananiers et de la forêt du Mayombe. Depuis 2011, ce paysage de Mvouti-poste a été modifié avec le bitumage de la route Pointe-Noire –Dolisie et la construction de l'hôtel de la sous-préfecture de Mvouti en lieu et place de la maison des fonctionnaires.

En définitive, les petites villes du Congo méridional ont des paysages urbains fragmentés caractérisés par des aspects mi-urbain et mi-rural. Malgré les efforts de reconstruction des bâtiments administratifs, des voiries et des équipements, les petites villes du Congo méridional sont encore dominées par des aspects ruraux. Dans les quartiers administratifs, les paysages urbains sont encore marqués par des anciennes maisons, les bâtiments publics, l'avenue principale et la place centrale de la ville. La concentration de la plupart d'équipements urbains de base, des services et la présence des espaces publics plantés d'arbres et des fleurs plus ou moins entretenus sont la preuve d'une urbanité rurale.

Quant aux quartiers populaires, les paysages urbains varient d'une ville à une autre affichant ainsi une ruralité. Que ce soit en matière d'aménagement, de foncier, en matière d'habitat ou d'accès aux services et aux infrastructures, les situations varient. A force de suivre des kilomètres de rails à pied, on observe des groupes de maisons épargnées par les conflits armés et cachées par des mauvaises herbes, des restaurants-bars, des auberges et des marchés du côté de chaque gare, animés lors du passage des trains voyageurs. Par ailleurs, dans les quartiers populaires développés aux alentours des routes, les maisons traditionnelles cèdent progressivement la place à des constructions modernes entourées d'espaces jonchés d'arbres, traversées par des sentiers herbeux ou de terre battue et quelques fleurs. En outre, ces quartiers pauvres sont mal desservis par le transport en commun, peu aménagés, mal assainis et les densités de construction sont entrainés d'augmenter. Les maisons étalées horizontalement et les parcelles sont séparées

par un potager ou une cours sans clôture. Enfin, quelques groupes d'anciens villages aujourd'hui incorporés dans les tissus urbains, sous la pression foncière croissante sont les dernières marques des paysages urbains de la ruralité des petites villes du Congo méridional. La vue aérienne de ces paysages présente de vastes espaces verts aux contours irréguliers qui renferment encore des identités rurales. Mais avec l'évolution urbaine récente, après chaque municipalisation accélérée on pourrait assister à un renforcement de la fragmentation des quartiers au sein des petites villes du sud-ouest Congo.

²⁸ VENNETIER, P : 1961, « Mvouti, une agglomération semi-urbaine dans la République du Congo », Revue de géographie de Lyon, vol XXXVI, n°1, pp 53.

Auger Alain

Kinkala, étude d'un centre urbain secondaire au Congo Brazzaville. Paris : « travaux et documents de l'ORSTOM » n°28 : 1973.

Notes sur les centres urbains secondaires au Congo-Brazzaville. Cahier d'Outre Mer : tome XXI (1968) : 29-55.

Dorier Élisabeth, et Joncheray Mathilde

Territoires fragmentés et temporalités post-conflit. Décomposition et recompositions territoriales entre guerres et paix en République du Congo. Communication au Colloque du CTHS, *Faire la guerre, faire la paix, Perpignan* : 2-7 mai 2011.

Dupre Georges

Les naissances d'une société, espace et historicité chez les Beembé du Congo. Editions de l'ORSTOM, PARIS, 1985.

Marguerat Yves

Révolution cursives sur l'évolution des réseaux urbains en Afrique noire. Cahier ORSTOM, Série scientifique : Volume XV, 2 (1978) : 173-184.

Obenga Théophile

Histoire générale du Congo, des origines à nos jours (tome 1), Méthodologie historique Genèse du Congo. Paris, Editions l'Harmattan, 2010.

Histoire générale du Congo, des origines à nos jours (tome 2), Le Congo moderne. Paris. Editions l'Harmattan, 2010.

Pourtier Roland

Brazzaville dans la guerre : crise urbaine et violences politiques. Annales de géographie, 109 : 611 (2000) : 3-20.

Rey Philippe Pierre

Sociologie économique et politique des Kuni, Punu et Tsangui de la région de Mossendjo et de la boucle du Niari (Congo-Brazzaville). Thèse de Doctorat Es-sociologie. Université de Paris. 1969.

Sautter Gille

De l'atlantique au fleuve Congo, une géographie du sous-peuplement. Paris, édition Mouton, Thèse, 1966.

Savonnet Georges

Une ville neuve du Sénégal, THIES . Cahiers d'Outre- Mer, Tome IX (1956) : 70-93.

Sibille Blandine et Tran-Minh Tuan

Congo-Océan, de Brazzaville à Pointe Noire (1873-1934). Paris : Editions Frison-Roche. Coll. « Les Dépêches de Brazzaville », 2010.

Vennetier Pierre

Les villes d'Afrique tropicale. Paris : Masson 2^{ème} édition, coll. «Géographie », 1991.

Mvouti : une agglomération semi- urbaine en République du Congo. Revue de géographie de Lyon, 36 : 1 (1961) : 51-81.

Fragmentation

Décentralisation et enjeux d'un territoire fragmenté

La commune rurale de Kalabancoro



Coulibaly Baba

Docteur en Géographie de l'Université de Bamako et d'Aix-Marseille Université.
 Attaché de recherche à l'Institut des Sciences Humaines (ISH), et chargé de cours à la Faculté d'Histoire et de Géographie (FHG) de l'Université des Sciences Sociales et de Gestion Bamako (USSGB).
baba.mcoulibaly@gmail.com

Territoire

Décentralisation

Découpage territorial

Développement local

Au Mali, le processus de la décentralisation connaît d'énormes difficultés parmi lesquelles celles liées au découpage territorial. La Commune rurale de Kalabancoro, composée d'une quinzaine de villages dans le voisinage de la ville de Bamako, parfois distants les uns des autres, ne constitue pas une entité géographique homogène. Cette dispersion spatiale pose des problèmes de cohésion sociale et politique mais aussi de fonctionnalité du territoire communal. L'objectif est de comprendre les enjeux géographiques liés à la situation de discontinuité du territoire communal de Kalabancoro et leurs conséquences socio-politiques. La démarche méthodologique a été qualitative. Elle a été fondée sur une série d'entretiens avec une vingtaine d'acteurs de la décentralisation dans la Commune de Kalabancoro et dans le District de Bamako. Kalabancoro est une Commune fragmentée. La dispersion spatiale a amené le village de N'Gomi à se réfugier en Commune II du district de Bamako. Le village de Binabougou a flotté pendant 10 ans dans le giron de la Commune I du district de Bamako avant de se ressaisir. Dans le même temps, un autre village, Sirakoro Meguétana est marqué par des velléités de rupture avec Kalabancoro. Ces difficultés entament la cohésion et la dynamique structurale de cette Commune qui a de la peine à trouver le chemin du développement.

In Mali, the process of decentralization knows big difficulties, like those relating to territorial division. The rural municipality of Kalabancoro, composed of fifteen villages located near Bamako, sometimes far from each other, is not a homogeneous geographical entity. This spatial dispersion raises issues of social and political cohesion but also of functionality of municipal territory. The objective is to understand the geographical issues related to the discontinuity of Kalabancoro and their socio-political consequences. The methodology was qualitative. It was founded on a series of interviews with twenty decentralization stakeholders in the municipality of Kalabancoro and Bamako District. Kalabancoro is a fragmented City. The spatial dispersion has led in N'Gomi village in taking refuge Commune II, Bamako district. Binabougou Village has floated for 10 years under the Commune I, Bamako District before recovering. At the same time, another village, Sirakoro Meguétana, is marked by an inclination to break with Kalabancoro. These difficulties damage cohesion and structural dynamics of Kalabancoro which has trouble finding the path of development.

I. Introduction

Très vite après son accession à l'indépendance en 1960, le Mali a été confronté aux difficultés de gestion de son territoire. Selon Lima (2013), il s'agissait de comprendre, dans un pays où les zones géographiques (saharienne, sahélienne, soudanienne, soudano-guinéenne) sont diverses bien que complémentaires, comment fonder le territoire local face à des espaces sociaux éclatés, et investir le territoire national en tant que lieu. Le débat sur le choix d'un système d'administration du territoire national est resté entier pendant trois décennies (1960-1990) à travers plusieurs tentatives de réformes qui trébuchent entre le socialisme et le libéralisme, entre une gestion centralisée et une gestion déconcentrée. «*La centralisation c'est l'apoplexie au centre et la paralysie aux extrémités*»²⁹. La crise de l'État providence et centralisé amène à axer la réflexion sur d'autres types de gestion comme la décentralisation. En tant que telle, la décentralisation prend sa place dans les exigences de restructuration et de modernisation des administrations publiques. À partir de 1992, le Mali à travers une Conférence nationale a décidé de changer qualitativement l'administration du territoire national en adoptant la décentralisation comme mode de gouvernance. Selon Lima (2003), l'État malien, à la croisée des pressions internes et externes, invente une démarche inédite pour appliquer la décentralisation, et son corollaire territorial, la communalisation. Ce choix allait de pair avec les principes de la démocratie que le pays venait d'«épouser» et était propice à un développement participatif et cohérent des communautés à la base. L'originalité malienne réside dans le caractère volontaire du regroupement des villages

(Idelman 2010). «La décentralisation fait entrer les sociétés dans une mutation censée faire émerger des espaces publics de proximité où les populations tendent à s'affranchir de liens communautaires» (Débéré 2007).

Ce processus, émaillé de débats parfois ardu, a abouti au découpage du territoire et à la création de 703 Communes (urbaines et rurales) en république du Mali, suivant la loi n°96 059 du 04 novembre 1996 portant création de Communes³⁰, ce que Lima (2003) appelle la fabrication des territoires communaux. Pour Idelman (2010), le Mali a opté pour une approche ambitieuse de «*communalisation*»³¹ intégrale et simultanée de son territoire national. La décentralisation est apparue comme la forme de gestion la mieux adaptée aux changements politiques importants qui avaient cours au Mali avec l'instauration de la démocratie (Coulilaly 2010).

Créée dans ces conditions, la Commune rurale de Kalabancoro est l'une des Communes environnantes du district de Bamako. Lima (2013) a rappelé les cinq critères globaux qui ont orienté le processus³². En effet, en porte-à-faux avec les critères spatiaux, Kalabancoro a été créée sur les traces de l'ex-Arrondissement³³ qui portait son nom. Ainsi l'ensemble des villages de l'Arrondissement, aussi dispersés qu'ils soient autour de la ville de Bamako, ont choisi de former une seule Commune. Les raisons de ce choix s'expliquent par le fait ces villages voulaient maintenir, voire consolider les liens socio-politiques et administratifs qui les unissaient au sein d'un territoire qui fonctionnait

normalement. La création de la Commune sur la carte de l'Arrondissement est à l'origine de plusieurs difficultés.

Aujourd'hui, cette situation géographique ne met pas Kalabancoro à l'abri de l'influence d'une grande ville comme la capitale qui cherche à «l'envelopper» avec son cortège de problèmes fonciers. En effet, le territoire de la Commune de Kalabancoro, ne constituant pas une entité spatiale homogène, est confronté à des problèmes de gestion de l'espace et de fonctionnalité. La discontinuité territoriale de la Commune semble constituer un handicap provoquant d'une part le refus de certains villages d'évoluer avec la Commune et favorisant d'autre part des vellétés de rétractation d'autres spatialement isolés. Ceux-ci, pour des intérêts particuliers et individuels, cherchent également à se réfugier, même de manière illégale et précaire, au sein des Communes du district de Bamako. La territorialisation est souvent synonyme de changement d'échelle, du national vers le local, et le territoire, assimilé à un «petit» espace gouverné par des acteurs institutionnels et non institutionnels infranationaux, y conserve une certaine ambiguïté (Sack 1986, Jaglin 2005). Ainsi l'émiettement spatial joue négativement sur la structure et la cohésion de la Commune. La conséquence est que développement local, qui est la traduction et l'objectif premier de la décentralisation, tarde à trouver chemin.

L'objectif n'est pas de revenir sur les débats liés au processus de création des Communes. L'état des lieux du processus, ses conséquences sociales notamment l'opposition entre l'ordre ancien (chefs coutumiers) et l'ordre nouveau (nouveaux responsables élus), la viabilité des micro-

Communes, etc., sont des dimensions de la décentralisation qui ont été suffisamment explorées par d'autres auteurs comme Beridogo (1997), Koné (1997), Kassibo (1988), Fay et al. (2006), Lima (2003), Coulilaly (2011), etc. Notre propos portera sur les enjeux géographiques et socio-politiques liés à la situation de dispersion du territoire communal de Kalabancoro. Il s'agit de relever les difficultés de gestion d'une Commune spatialement «éparpillée» avec ses implications socio-politiques et foncières vis-à-vis des territoires voisins.

L'article tente dans un premier temps de montrer que l'espace communal de Kalabancoro ne représente pas une entité géographique homogène. Son caractère discontinu lui offre une cartographie particulière dont la gestion n'est pas simple. Dans un second temps, il examine, à l'aide d'exemples précis, les conséquences de la dispersion aux plans foncier, politique et social.

²⁹ La citation est de l'écrivain français Félicité Robert de Lamennais, 1782.

³⁰ Les nouvelles collectivités devraient venir renforcer les 19 Communes urbaines déjà existantes.

³¹ Il s'agit du processus de construction ou de création des Communes

³² Critères socioculturels (garantir le respect des solidarités communautaires), critères démographiques (une population en nombre suffisant), critères géographiques (des distances raisonnables pour que le chef-lieu d'une Commune rurale soit accessible à tous), critères économiques (l'entité doit être viable et capable de fournir les services publics de base nécessaires au développement, tels que les écoles et les centres de santé) et critères spatiaux (un territoire équilibré et continu).

³³ L'arrondissement était un échelon territorial intermédiaire se situant entre le Cercle et le village. Il était dirigé par le chef- d'Arrondissement. Il a été supprimé avec la mise en œuvre de la décentralisation pour créer les Communes.

II. Méthodologie

Pour approcher les enjeux territoriaux de la Commune rurale de Kalabancoro, nous avons adopté une méthodologie de nature qualitative. Plusieurs sources de données ont été utilisées : données directes (réalisation d'entretiens³⁴, observation directe, participation à des réunions au niveau communal) et indirectes (consultation de documents d'archives, de rapports d'activité) qui sont venues nourrir les observations. Les enquêtes ont été réalisées en 2010 dans le cadre du programme de recherche «Décentralisation et Territoire» de l'Institut des Sciences Humaines. Les entretiens ont été littéralement retranscrits et fait l'objet d'une analyse thématique et manuelle. Ils ont constitué le fondement de l'article.

La méthode qualitative a permis de mieux saisir la complexité du contexte institutionnel au sein duquel évoluent les différents acteurs impliqués dans le processus de la décentralisation (les conseils communaux, les conseils de village de N'Gomi, les associations de femmes, les associations de jeunes, le Sous-préfet de Kalabancoro, les services techniques et les ONG, etc.). Ces interlocuteurs ont été choisis majoritairement dans la Commune de Kalabancoro. Quelques rares d'entre eux, notamment ceux des services techniques, ont été touchés dans le district de Bamako.

III. Résultats et Discussion

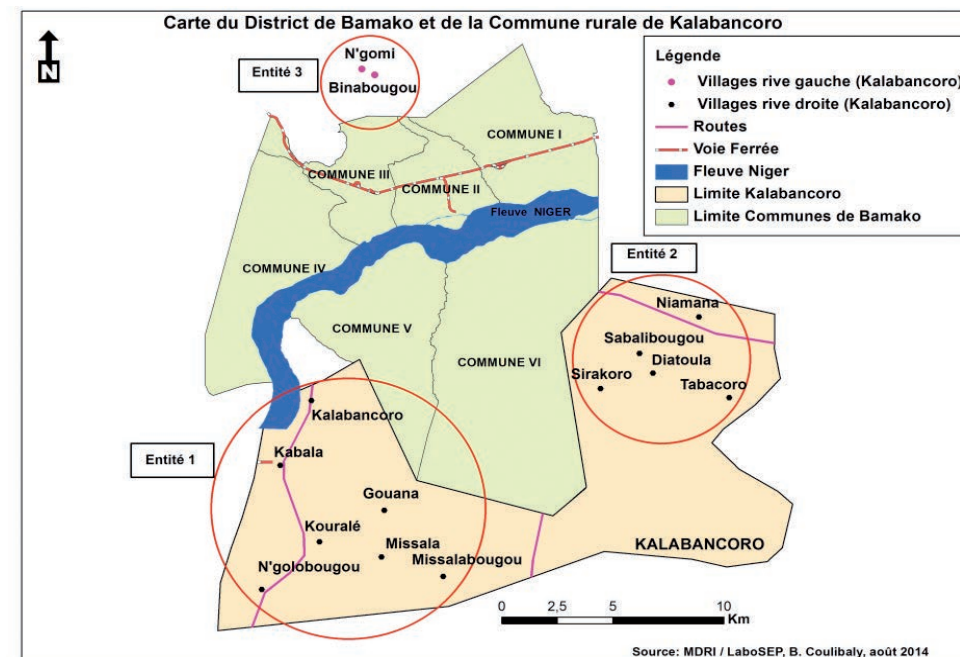
III.1 La Commune de Kalabancoro : un territoire fragmenté et convoité

Kalabancoro³⁵ est une Commune assez vaste mais ne représente pas une entité territoriale unifiée. La division du territoire en plusieurs groupes de villages, qui a des répercussions sur l'unité de la Commune et le processus de développement local, constitue l'une des difficultés majeures auxquelles Kalabancoro est confronté. Celle-ci apparaît ainsi comme une Commune fragmentée. Nous utilisons ici le terme de fragmentation sous ses angles spatial et social.

La Commune de Kalabancoro est constituée de villages regroupés dans le schéma territorial

de l'ex-arrondissement. À sa création, les populations des différents villages ayant vu la décentralisation comme un moyen renforcer les liens sociologiques et historiques, ont tous adhéré à cette proposition sans hésiter. C'est ainsi que la Commune de Kalabancoro a été créée avec 14 villages de l'arrondissement qui porte son nom. Sur le plan territorial, la première caractéristique de la Commune est la dispersion des villages. En effet, la Commune est coupée en trois entités géographiques distinctes par le district de Bamako.

La première entité de sept villages : Kalabancoro (chef-lieu de Commune), Kabala, Kouralé, Gouana, Ngolobougou, Missala,



Carte 1 : district de Bamako et Commune rurale de Kalabancoro

³⁴ Plus d'une vingtaine d'entretiens ont été réalisés entre janvier et février 2010. La sélection des personnes à interviewer s'est faite suivant la technique de la «boule de neige», les personnes interrogées indiquant le nom d'autres contacts potentiellement intéressants, ou simplement lors de l'évocation de noms nouveaux. Tous les entretiens, semi-ouverts, ont été effectués en face à face, soit individuellement, soit avec des groupes d'interlocuteurs d'une même catégorie. Pour conduire ces différents entretiens, nous avons utilisé comme outils d'enquête un guide d'entretien et un dictaphone.

³⁵ Rappelons que Kalabancoro est un vieux village créé depuis le 17^e siècle par Tiétini Balla Traoré. Ses premiers habitants auraient installé progressivement plusieurs villages voisins qui formeront plus tard avec lui l'Arrondissement de Kalabancoro en 1979. Située sur la rive droite du fleuve Niger au sud-est du district de Bamako, La Commune de Kalabancoro fait partie des 37 Communes du Cercle de Kati. Elle couvre une superficie de 219,75 km² pour une population de 48 324 habitants (INSAT, 2004). La Commune est limitée à l'ouest par celle du Mandé, au nord et à l'est par le District de Bamako et au sud par Sanankoroba. Elle est administrée par un conseil communal de 29 membres.

Missalabougou,) est située au sud-ouest de la capitale, la deuxième de cinq villages se localise au côté Est (Niamana, Sabalibougou, Sirakoro-Méguétana, Tabacoro et Diatoula) et la troisième de deux villages (N'Gomi et Binabougou) se trouve au nord-ouest sur la rive gauche du fleuve Niger³⁶ entre les Communes I et II du district de Bamako.

La carte n°1 fait apparaître les trois entités géographiques de la Commune de Kalabancoro autour de Bamako. Elle montre ainsi la situation de fragmentation spatiale qui caractérise la Commune. Cette distribution spatiale des villages fait de la Commune de Kalabancoro l'une des plus disparates du Mali. La conséquence est d'abord l'importance des distances qui séparent les segments territoriaux de la Commune. Ainsi que l'explique le Sous-préfet de Kalabancoro : *« Pour aller dans le village de Djalakorodji par exemple, je traverse la ville de Bamako avec toutes les contraintes que vous connaissez ; les habitants estiment que les frais de transport sont assez élevés pour aller au chef-lieu de la Commune qui est éloigné des villages. »* La distance ne favorise pas une prise de conscience pour le développement d'un sentiment d'appartenance à une entité géographique hétérogène et lointaine. Comme le dit l'adage : *« loin des yeux, loin du cœur »*. La territorialisation présuppose les vertus de la proximité spatiale et témoigne de la quête d'efficacité de l'action publique par la légitimation d'une définition spatiale d'un bien commun localement négocié (Jaglin 2005).

La Commune fait en effet frontière avec 04 Communes sur 06 du district de Bamako. Tandis que Kalabancoro entoure le district de par son étalement et son éparpillement, celui-ci

« bouffe » Kalabancoro de par ses besoins fonciers de plus en plus grands, ce qui rend le problème foncier essentiel dans la gestion quotidienne de la Commune. « Notre principal problème est la proximité au district qui ronge nos terres », indique le Secrétaire général de la mairie de Kalabancoro. C'est ainsi qu'en 2009, l'État a demandé 700 ha, dans les Communes de Kalabancoro et du Mandé, pour recaser des déguerpis³⁷ des six Communes de Bamako. Pour ce faire, il a été créé une commission interministérielle dirigée par le ministère de l'administration territoriale et composée d'autres services de l'État (affaires foncières, les préfets et sous-préfets concernés, tous les maires du district, etc.). Elle a identifié, après plusieurs réunions, une zone de recasement à 35 km du district sur les réserves foncières de la Commune de Kalabancoro. Pour Bertrand (2012), il s'agit d'abord de nouvelles zones de recasement à trouver pour les citoyens déguerpis durant les années 1990-2000, qui n'ont pas encore trouvé justice au sein du district et comptent sur les municipalités suivantes pour faire entendre leur droit à compensation, au risque de s'éloigner encore plus du centre-ville. Pour tous les intérêts portés aux réserves foncières de la Commune, le conseil de village de Sirakoro Méguétana martèle : *« D'ailleurs, il n'y a plus de terres appartenant à Sirakoro, tout a été vendu aux habitants de Bamako ou repris par l'État. »*

Aussi, les terres de la Commune font de plus en plus l'objet de convoitise par les sociétés coopératives et les entreprises privées comme le Groupement d'Entreprise de Construction (la GECI) et la Société Immobilière et Foncière du Mali (SIFMA) dans le cadre de leurs opérations foncières. Celles-ci ont trait

notamment à la construction de logements sociaux à coût préférentiel. Toutes ces questions foncières, ajoutées à celles posées par les particuliers (populations cherchant des lots à usage d'habitation) impliquent le conseil communal. Celui-ci est constamment sollicité pour une meilleure gestion des terres qui sont devenues un fonds de commerce spéculatif pour les uns et les autres. Selon Bertrand (1998), les transactions sur les terrains à usage d'habitation se déroulent selon des modes plus complexes et officiels mais aussi officieux et officialisés. Mais quels que soient les promoteurs et les formes de reconnaissances, l'accès au sol est bel et bien régi par des rapports marchands, avec de multiples tensions surtout depuis que le Mali a changé de régime politique en mars 1991.

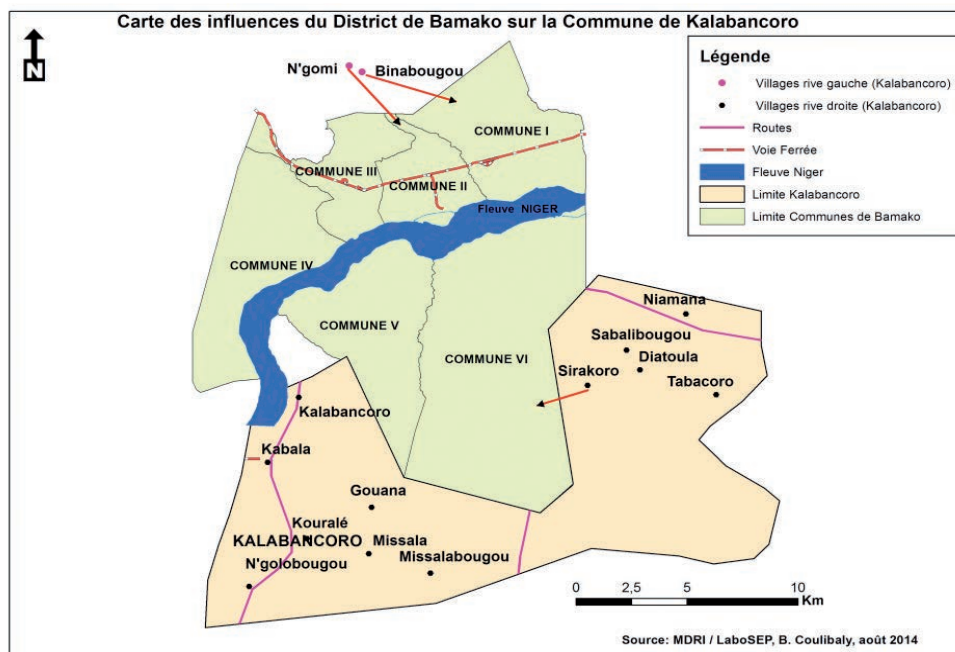
Une collectivité territoriale ne peut définir une véritable politique de développement sur son territoire que lorsque les contours de ce dernier ne sont pas bien connus et maîtrisés. Le territoire communal est un système dont les différents segments doivent former un ensemble complémentaire et cohérent pour fonctionner. Déberé (2007) souligne que la perception réflexive que fait l'individu du territoire est la proximité. L'analyse, en dépassant cette proximité, montrera également « l'emboîtement » des différents niveaux du territoire. Un village est intégré à une Commune, qui elle-même se sent appartenir par exemple à un « pays », issu d'un héritage historique avant de devenir territoire de projet caractérisé par une cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale. Donc un territoire, qu'il soit continu ou discontinu, c'est sa fonctionnalité qui compte. Pour sa part, Di Méo (2000) indique à ce sujet que le territoire

est une appropriation à la fois économique, idéologique et politique (sociale donc) de l'espace par des groupes qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes, de leur histoire. Ainsi le niveau de structuration et la mise en mouvement des acteurs d'un territoire pour son développement local supposent une identité forte des acteurs de ce territoire. Ce processus identitaire, variable selon l'histoire des déplacements des populations, est à relier avec les ressources humaines et naturelles très différenciées entre territoires urbains et territoires ruraux. Les territoires ne sont pas des objets concrets autonomes, mais le résultat de stratégies de territorialisation. Enchâssés dans les relations sociales, les usages territoriaux de l'espace procèdent des rationalités datées et localisées. Ils renvoient au système de réseau qui transgresse les territoires et leurs frontières administratives. Le système de relations qu'il instaure n'ayant aucune raison de s'inscrire dans les limites des territoires institutionnels issus d'autres logiques. Les appartenances se définissent avant tout par les liens de sang et des alliances construites entre les clans au gré des recompositions politiques (Jaglin 2005, Lima 2013). Tous les types de réseaux sont par nature issus d'une logique territoriale. Et pour Mazurek (2011), la construction d'une « réalité territoriale » suppose qu'il existe un modèle, construit de manière collective, dans lequel se répètent des actions, lesquelles par habitude deviennent les référents du modèle et permettent leur reproduction avec un minimum d'effort. Ainsi chaque quartier ou village de la Commune de Kalabancoro devrait s'inscrire dans cette logique de réseau tout en gardant leur appartenance à l'identité territoriale communale. Mais la réalité montre que les portions isolées du territoire

³⁶ Ce fleuve sépare l'agglomération de Bamako d'Ouest en Est en deux parties : rive gauche, rive droite

³⁷ Ce sont des ménages des quartiers spontanés (installés généralement par des autorités coutumières) dont les maisons ont été touchées par des opérations de lotissement ou de réhabilitation et qui méritent d'être récompensés ou recasés ailleurs dans un autre quartier viabilisé, voire dans une autre Commune.

de cette Commune ne forment pas encore un réseau³⁸ territorial opérationnel. Or, le dysfonctionnement d'un territoire a toujours des conséquences sociales et politiques qui entravent le développement.



Carte 2 : Influences et interactions entre district de Bamako et Commune rurale de Kalabancoro

III.2 Les répercussions sociopolitiques de la dispersion du territoire de Kalabancoro

La cartographie de la Commune de Kalabancoro est contraignante. La dispersion des villages formant plusieurs entités territoriales a favorisé des contestations ou provoqué des velléités de refus de l'autorité du chef-lieu de Commune situé spatialement plus loin.

La carte n°2 indique, à travers les flèches, les chevauchements et les interactions entre la Commune de Kalabancoro et le district de Bamako. Les villages de Kalabancoro sont à cheval sur les deux rives du fleuve Niger. Alors que N'Gomi et Binabougou sur la rive gauche subissent respectivement les influences des Communes II et I, Sirakoro Méguétana est influencé par la Commune VI.

III.2.1 N'Gomi : d'un village rebelle de la Commune de Kalabancoro à un quartier de fait de la Commune II du district de Bamako

La Commune rurale de Kalabancoro a été créée sur les cendres de l'ex-arrondissement de Kalabancoro (Cercle de Kati) auquel N'Gomi fait partie intégrante depuis 1979. Donc il va sans dire que ce village est naturellement rattaché sur le plan administratif à la Commune de Kalabancoro.

Cependant le refus de N'Gomi de continuer avec la Commune de Kalabancoro lui a valu de devenir un quartier de fait de la Commune II du district de Bamako. Très vite après la formation de Commune, le village est revenu sur sa position d'appartenir à Kalabancoro. Il choisit en effet de se rallier à la Commune II

du district. «Il existe normalement 11 quartiers en Commune II, mais il y a un 12e quartier de fait, N'Gomi, qui relève de Kalabancoro» (Moussa Bouaré, secrétaire Général de la mairie de la Commune II). Les populations de N'Gomi sont actuellement gérées par la Commune II qui investit énormément dans les secteurs sociaux de base comme la santé et l'éducation dans le village. Ainsi le secrétaire Général de la mairie de la Commune II indique : «Les populations votent ici, et c'est nous qui sommes chargés de l'animation de l'école et du centre de santé. Dans le cadre de notre budget d'investissement nous avons construit un centre de Santé Communautaire (CSCOM) et des salles de classe à N'Gomi. Au niveau de l'enseignement, la prise en charge des gardiens relève de la Commune II, même l'école de N'Gomi relève du Centre d'Animation Pédagogique (CAP) de l'Hippodrome, voilà c'est nous qui amenons tout». Toutes ces relations sont rendues possibles à cause du rapprochement spatial qui a favorisé celui des populations et l'assimilation des activités et des intérêts. Comme l'a dit Bussi (2007) : «La géographie, ça sert maintenant à faire la paix ?»³⁹.

Le village de N'Gomi se trouve ainsi dans une situation paradoxale, car il relève administrativement de la Commune de Kalabancoro (Cercle de Kati) qui est responsable de la gestion foncière, mais est politiquement rattaché à la Commune II qui s'occupe de la population. Les autorités de cette dernière Commune défendent que le gouvernement leur ait rattaché ce village sur le plan des élections même si, sur la liste électorale N'Gomi relève de Kati. N'Gomi peut être considéré aujourd'hui comme un village

³⁸ Le réseau apparaît au contraire comme une puissante stratégie non territoriale d'exercice d'un contrôle et d'affirmation d'un pouvoir, ce qui, bien entendu, ne signifie nullement que réseaux et territoires n'entretiennent pas de lien. Par opposition, le maillage « vise à diviser et limiter un espace pour exprimer des aires d'exercice de pouvoir ».

³⁹ Il prend le contre-pied d'Yves Lacoste qui avait dit dans son essai en 1976 : « La géographie, ça sert à faire la guerre ».

flottant. Aucun texte officiel ne le rallie à la Commune II, aucune décision ne le détache de Kalabancoro. Selon un conseiller du chef de village de N'Gomi : *«on n'a pas sorti un papier officiel qui montre qu'on fait partie de la Commune II, mais tout ce que nous recevons dans le village passe par le canal de la Commune II.»*

Sachant que cette position flottante, incertaine et sans issue ne favorise aucun développement, le village lutte pour son rattachement officiel à la Commune II du district de Bamako. En effet il met en avant des arguments historiques, culturels, géographiques et économiques. Sur le plan historique l'écrasante majorité de la population de N'Gomi se considère comme étant membre du quartier de Niaréla (Commune II). Cette appartenance tire son essence dans le fait que le village a été créé par les Niaré, fondateurs de Bamako. Mieux, le village participe à toutes les fêtes traditionnelles et culturelles des Niaré de Bamako. Selon les habitants de N'Gomi, ce rapprochement historique et culturel est suffisant pour que N'Gomi soit compté parmi les quartiers de la Commune II. *«Le village fut fondé par les Niaré ; il est venu de Bamako. Niaréla fait partie de la Commune II, donc c'est pourquoi tous les villages fondés par les Niaré dans la périphérie de Bamako doivent être avec la Commune II, un Niaré n'est pas différent d'un Niaré, tous les Niaré sont les mêmes»* (un conseiller du chef de village de N'Gomi). Concernant leur appartenance à Kalabancoro (Kati), il laisse entendre : *«san kura mana na bin kura bè falen»* (les nouvelles herbes poussent avec les nouvelles pluies). Cela signifie que le rattachement de N'Gomi à Kati est un renversement de l'histoire lié à l'évolution actuelle du monde.

Aux plans géographique et économique, c'est un village non loin de la Commune II de Bamako. En effet cette proximité géographique fait que les habitants de N'Gomi sont économiquement intégrés dans la Commune II à travers le commerce et d'autres petits métiers. *«Pour aller à Kalabancoro il faut qu'on traverse la Commune II et même tout Bamako d'abord, ce n'est pas aisé, c'est pour cela aussi que nous voulons nous rattacher à la Commune II pour nous faciliter les choses»*, ajoute Seydou Niaré, Secrétaire à l'organisation de l'Association des jeunes de N'Gomi. La lutte pour le rattachement à la Commune II s'est aussi traduite par une demande officielle⁴⁰ adressée au Gouverneur du district de Bamako le 30 Octobre 2009 par les habitants de N'Gomi. Un passage de cette demande dont nous sommes entrés en possession, signée par le Chef coutumier du village, Daouda Niaré indique : *«Nous signataires de la présente, avons jugé nécessaire de reconsidérer la décision que nous avons prise à travers la lettre en date du 13 Juin 2008, que nous vous avons adressée. En effet, les populations de N'Gomi ont décidé, souverainement et en toute liberté, le rattachement du quartier à la Commune II du district de Bamako.»* A la suite des pourparlers avec les autorités du district, le village s'était engagé en 2008 à abandonner sa volonté de rattachement à la Commune II. Il vient ainsi de changer d'avis, un an plus tard, à travers cette demande. Les signataires justifient leur position par la proximité du quartier à la Commune II, sa prise en charge pendant les élections, les journées de vaccination, mais aussi les investissements (construction de classes) réalisés par cette Commune. Cette demande qui n'a pas encore eu de

suite favorable est régulièrement suivie par les habitants de N'Gomi auprès des services administratifs du district de Bamako. Elle est appuyée par la mairie de la Commune II dont le Secrétaire Général, Moussa Bouaré indique : *«Nous avons déjà demandé à ce que les choses soient rentrées dans l'ordre, sinon c'est un problème.»* Cet ordre n'est autre chose pour le secrétaire général qu'un rattachement de N'Gomi à la Commune II du district de Bamako.

III.2.2 Binabougou : un village égaré mais récupéré par la Commune rurale de Kalabancoro

Le village de Binabougou a connu une période de flottement entre la Commune I du district de Bamako et celle de Kalabancoro. Moins d'un an après le découpage territorial opéré en 1996, le village a refusé d'évoluer avec Kalabancoro et est «réfugié» au sein de la Commune I du district pour plusieurs raisons. D'abord les habitants de Binabougou voulaient se mettre à l'abri du paiement des impôts en se mettant avec une Commune urbaine dont les habitants ne souffrent pas généralement de cette «corvée». Ensuite, les populations avaient le souvenir des violences et mauvais traitements dont elles faisaient l'objet de la part des gardes des commandants de Cercles à cause de l'impôt pendant la 1^{ère} et la 2^e république du Mali. La troisième raison réside dans les liens historiques et géographiques qui se trouvent entre Binabougou et Sikoroni, un quartier de la Commune I du district de Bamako. Non seulement Binabougou est installé sur les terres de Sikoroni, mais aussi les Niaré fondateurs des deux villages ont la même ascendance. Il faut ajouter à cela la proximité des deux villages. Le village espérait accéder également à un développement

rapide en partant avec la Commune I. Ainsi de 1996 à 2006, Binabougou était un quartier de fait ou un quartier non officiel de la Commune I de Bamako.

Après 10 ans d'aventure illégale à la Commune I (1996-2006), les objectifs de développement du village de Binabougou n'ont pas été atteints. Les habitants du village se sont rendu compte que cette allégeance avec la Commune I constitue un frein pour leur développement. Ils ont en effet décidé, à partir de 2008, de revenir dans leur Commune d'origine ou de tutelle qui est celle de Kalabancoro. Ce retour a été aussi stimulé notamment par l'intervention du Sous-préfet auprès de la Délégation Générale aux Elections (DGE). À propos de ces allers-retours de Binabougou, entre les Commune I du district et celle de Kalabancoro, le Sous-préfet explique : *«depuis l'indépendance, Binabougou était avec Kalabancoro, mais pour des raisons électoralistes on est parti laver la tête des populations qui ne sont pas instruites, elles les ont suivis, après elles se sont rendu compte, elles sont revenues, on a plus besoin d'acte administratif pour cela, il faut maintenant faire recours à l'acte de création de l'arrondissement de Kalabancoro, on n'a fait que remettre les choses à l'ordre normal»*. Ainsi lors des élections communales de 2009, le village a voté avec Kalabancoro, et toutes les questions foncières du village sont réglées à la mairie de Kalabancoro.

Selon le conseil de village, le retour de Binabougou dans la Commune de Kalabancoro a été également motivé par un litige foncier qui a existé entre le quartier de Sikoroni (sur les terres duquel est installé Binabougou en Commune I) et la Commune

⁴⁰ Nous sommes entrés en possession de cette lettre à la mairie de la Commune II pendant les enquêtes.

Encadré 1 : M. Drissa Sidibé, 2e conseiller du chef de village explique les motifs et les circonstances du retour de Binabougou dans la Commune de Kalabancoro

«... nous avons passé 33 ans sous la couverture de Sikoroni. Avec la décentralisation, nous avons voulu garder le lien avec ce dernier parce que nous avons la hantise des contraintes liées au paiement des impôts. Des hommes en uniforme (les gardes) venaient ici pour chercher les impôts. Les habitants du village étaient gênés, ils en avaient marre, donc pour échapper aux mêmes difficultés, ils ont cherché le rattachement du village à la Commune I de Bamako. C'était une porte de sortie pour le village.

Mais après les habitants ont compris que le rattachement à la Commune I est une perte de temps ; qu'il ne sert à rien de nous cacher dans une Commune à laquelle notre territoire n'appartient pas. C'est pourquoi nous sommes retournés dans la Commune de Kalabancoro en février 2006. Nous nous sommes dit qu'au lieu d'aider la Commune I à se développer avec nos taxes de développement, il fallait que nous aidions notre propre Commune qui est Kalabancoro à se développer.

Aussi, sachant que la Commune I n'est pas habilitée à investir sur un territoire qui n'est pas de son ressort, Madame Konté Fatoumata Doumbia, maire de cette Commune I, nous a conseillé de retourner dans notre Commune de départ (Kalabancoro), que sinon nous le regretterons un jour. Voyant cette réalité, parce que durant 10 ans nous n'avons rien bénéficié de la Commune I, nous avons suivi ses conseils. « an y'aye ka fo ko a mè an nègè » (ou nous avons vu qu'elle ne nous a pas trompé).

Notre retour à Kalabancoro fut un grand événement. C'est un jour que nous ne pouvons pas oublier, le sous-préfet de Kalabancoro était venu. Voilà aujourd'hui toutes nos affaires se règlent à la mairie de Kalabancoro. Le maire et le sous-préfet de Kalabancoro, le préfet de Kati, nous accompagnent dans tout ce que nous faisons dans le village, et tout se passe bien ».

Il du district. En effet la Commune II voulait occuper une partie des terres de Binabougou à l'insu des populations et des chefs coutumiers propriétaires fonciers de Sikoroni : c'est le début d'un litige foncier dont la résolution verra l'implication des plus hautes autorités du pays. Les autorités foncières ont ainsi envoyé des géomètres pour délimiter et départager les protagonistes, sur la base des témoignages des chefs coutumiers et des anciens documents cadastraux. Il ressort que lesdites terres appartiennent à Kati, donc

à Binabougou. Afin d'éviter d'autres litiges fonciers du genre au moment où les enjeux du foncier deviennent de plus en plus grands dans l'agglomération de Bamako, le village de Binabougou a précipité son retour dans la Commune de Kalabancoro.

En somme, le retour de Binabougou dans la Commune de Kalabancoro n'est que justice rendue. Mais il n'a fait l'objet d'aucune nouvelle notification administrative. Cela voudrait dire que la porte lui est ouverte pour faire marche

arrière, selon les intérêts du moment, vers la Commune I ou d'autres. Dans ces conditions le cas Binabougou pourrait à long terme être source de litige, notamment en matière de foncier qui constitue un problème dans le district de Bamako et dans ses Communes environnantes. Celles-ci, pour résister aux agressions du district dans le domaine du foncier, comme l'a constaté Bertrand (2012), au gré des mandats électoraux, s'alignent ainsi sur le repli territorial dont les Communes urbaines ont montré l'exemple, sans coalition d'intérêt à afficher à l'endroit du district.

III.2.3 Sirakoro Méguétana : quel avenir avec la Commune de Kalabancoro ?

Sirakoro Méguétana reste le village de toutes les incertitudes quant à son maintien dans la Commune de Kalabancoro. Depuis quelques années, il existe des velléités en son sein, soit pour un rattachement à la Commune VI du district, soit pour la création d'une nouvelle Commune autour de lui (cf. carte2). Encastré entre les quartiers de la Commune VI, Sirakoro Méguétana représente l'un des plus gros villages de Kalabancoro disposant de grandes surfaces de terres exploitables. Selon Idelman (2010), des limites approximatives et non délimitées physiquement peuvent être fonctionnelles, preuve qu'il peut y avoir «territorialité» sans «limites» visibles. En fait, on observe que le besoin de délimitation en milieu rural ne se manifeste que lorsqu'il y a un enjeu fort, comme par exemple la présence d'une ressource naturelle à la limite de deux collectivités territoriales et dont l'exploitation devient un enjeu économique important.

Le village de Sirakoro Méguétana se trouve sur la même latitude géographique que les

villages de Yirimadjo et de Sénou qui font partie du district. Yaya Traoré maire délégué à Sirakoro explique : «Si nous analysons la situation, le fait d'être très proche du district n'est pas aisé pour nous. C'est ainsi que, lorsqu'un habitant de Sirakoro voudrait se rendre au chef-lieu de Commune, il faudrait traverser les Communes V et VI du district. Pour cette raison, Sirakoro devrait être, soit rattaché à la Commune VI, soit érigé en Commune à part entière.»

Ce village, sur la base de la proximité, a voulu être rattaché à la Commune VI. «Notre village est devenu un quartier d'ortoir des habitants du district», a déclaré un interlocuteur. Les précurseurs de cette idée avaient entrepris des démarches auprès d'un certain nombre de villages de cette Commune (Sénou, Niamakoro, Banankabougou, Yirimadjo, Magnambougou et Sogoninko). Mais le processus a été perturbé par le fait qu'il y avait des divergences de points de vue entre les habitants notamment sur la question du foncier. Les partisans au rattachement à la Commune VI estimaient que la distance qui les sépare de Kalabancoro est un véritable handicap pour l'essor du village ; alors que les opposants craignaient que les habitants du district de Bamako en général, et ceux de la Commune VI en particulier, dont l'appétit foncier est «démessuré », ne leur retirent leurs terres de culture. L'un d'entre eux explique : «Nous pensons que nous n'avons pas intérêt à aller avec la Commune VI à cause des enjeux fonciers, parce que ici nous avons plus de cultivateurs que de fonctionnaires. Certes, il y a des avantages à en tirer tels l'assainissement, l'éducation, la santé et l'eau, mais il y a aussi des d'inconvénients, car le foncier au niveau du district est source de problème ». Djiré (2005) a montré dans

son article que du 11 mars 1996 au 28 mars 2000, 3393 nouveaux titres fonciers ont été inscrits (du titre n° 993 au n° 4386) dans le Cercle de Kati, soit une augmentation de plus de 300%. Il explique cette croissance exceptionnelle de la vente des terres par le changement politique intervenu en mars 1991 qui s'est traduit, à travers une constitution démocratique adoptée en 1992, par la création d'un espace institutionnel et politique plus propice au libéralisme économique.

Cette mésentente entre les habitants n'a pas permis une avancée du dossier. La cartographie des protagonistes laisse entrevoir que deux catégories sociales s'opposent globalement : les vieux, représentés par le

conseil de village, et les jeunes portés par de multiples associations et regroupements. Avant l'avènement de la démocratie et de la décentralisation, les décisions concernant la vie du village étaient prises « unilatéralement » par le conseil de village sans une consultation des autres catégories sociales (les jeunes et les femmes). Ses habitudes « arbitraires » ne marchent plus dans les sociétés maliennes à un moment où les réformes déjà mentionnées ont provoqué un éveil de la population qui réclame plus de démocratie et de gouvernance dans la gestion des affaires locales.

Encadré 2 : Témoignage de Yaya Traoré, maire délégué de Sirakoro, sur la situation de ce quartier en 2010

En 1991 nous avons adressé, après une assemblée générale, une demande au ministère de l'administration territoriale pour être rattaché à la Commune VI. La demande a été adressée directement au ministère qui, bien sûr, va demander l'avis de Koulikoro et Kati. Mais la demande n'a pas eu d'avis favorable. La demande n'a pas suivi la voie hiérarchique parce qu'on ne savait pas comment faire. Aussi, avant c'est au niveau du chef de village et ses conseillers que les décisions se prenaient, il n'y avait pas de mairie. Les vieux ont prétendu que nous avons beaucoup de liens avec Kalabancoro, donc il n'y avait pas de problème. C'est à cause du fait qu'on était déjà dans le même arrondissement que les gens n'ont pas posé de problème pour aller avec Kalabancoro. C'est après analyse de la situation, nous étions devant la réalité, donc le fait accompli, que le regret est venu.

Maintenant, le village est devenu grand et les jeunes sont instruits ; donc les décisions ne peuvent plus se prendre sans les consulter, malgré que les pratiques unilatérales du conseil de village en matière d'information persistent. Il y a eu une très grande assemblée au cours de laquelle la décision a été prise d'aller vers la Commune VI. Actuellement avec l'implantation de la mairie, les décisions se prennent de commun accord entre la mairie, les jeunes, le chef de village et ses conseillers. Les jeunes et les fonctionnaires prennent le soin de bien analyser la question avant de faire des propositions, afin d'éviter les contestations.

Le témoignage de Yaya Traoré (encadré n°2) montre également un début de recomposition sociale dans une dynamique de recomposition spatiale. La cohésion spatiale et la cohésion sociale sont liées, l'une pouvant déterminer l'autre. Loin d'être un conflit de génération, l'opposition entre les jeunes et les vieux sur le dossier de Sirakoro Méguétana indique un processus de transformation sociale.

A défaut d'être rattaché à la Commune VI, Sirakoro Méguétana souhaite créer une Commune avec les villages de Tabakoro, Diatoula, Sabalibougou et de Niamana qui sont proches les uns des autres, (cf. carte1). L'ensemble de ces villages a formé dans le temps un secteur de l'ex-arrondissement de Kalabancoro dénommé secteur de Sirakoro Méguétana. Ils ont tous été contactés à propos de ce projet de création de nouvelle Commune. Yaya Traoré explique : «C'est toujours dans le cadre de notre demande, si nous ne pouvons pas aller avec la Commune VI, si on pouvait modifier le découpage pour que nous puissions avoir notre propre Commune.» Mais pour le moment aucune demande n'a été adressée à l'Assemblée nationale qui doit voter une loi pour autoriser la création de nouvelles Communes.

Quoi qu'il en soit, les velléités de rétractation existent aujourd'hui dans le village. Cette réalité amène tous les observateurs du processus de la décentralisation à se poser la question de l'avenir de Sirakoro Méguétana avec la Commune de Kalabancoro à moyen et long termes.

IV. Conclusion

La fragmentation spatiale qui caractérise la Commune rurale de Kalabancoro a créé plusieurs problèmes qui entravent sérieusement son développement. Les multiples enjeux sociaux, politiques et territoriaux ont entraîné plusieurs villages de la Commune à adopter des attitudes qui sont de nature à perturber la cohésion et la dynamique structurale de ce territoire. Les différents segments isolés du territoire communal ne sont pas encore arrivés à former un réseau territorial fonctionnel.

Nous avons constaté qu'il existe au moins trois villages de la Commune qui s'inscrivent dans une dynamique de rétractation et de recomposition territoriale. Pendant que le village de N'Gomi reste réticent à la Commune au profit de la Commune II du district de Bamako, celui de Binabougou est resté longtemps avant de reconnaître son appartenance à la Commune de Kalabancoro. Et aujourd'hui sa situation géographique ne la met aucunement à l'abri d'une nouvelle occupation par le district de Bamako. Aussi, les populations de Sirakoro Méguétana sont aujourd'hui divisées sur l'avenir territorial de leur village : le maintien du village dans la Commune de Kalabancoro, la formation d'une nouvelle Commune avec certains villages plus proches ou son rattachement à la Commune VI du district de Bamako.

La fragmentation a provoqué un repli territorial des villages ou des groupes de villages distants les uns des autres. Le dysfonctionnement du territoire qui s'en suit a des effets négatifs sur la cohésion sociale et politique de la Commune. Car les populations de celle-ci sont moins intégrées entre elles qu'avec celles de Bamako. La fragmentation spatiale a favorisé celle sociale.

Elle a impliqué également l'amplification des enjeux fonciers entre la Commune et Kalabancoro et plusieurs Communes du district : litiges, convoitises... L'ensemble de ces problèmes a contribué à fragiliser encore davantage la Commune de Kalabancoro. Les conséquences néfastes d'une telle situation sont énormes. Elles ne favorisent pas une maîtrise des contours sociopolitiques et le développement des capacités d'organisation de l'espace. Elles bloquent également les possibilités d'une mise en route de politiques de développement cohérentes et harmonieuses. Si la question de la pertinence de la réforme de la décentralisation ne se pose plus, le problème est qu'elle est restée inachevée. Ainsi une des solutions aux difficultés liées à la fragmentation de la Commune rurale de Kalabancoro ne pourrait-elle pas passer par son rattachement au district de Bamako ?

Beridogo Bréhima

«Processus de décentralisation au Mali et couches sociales marginalisées». Bulletin de l'APAD n°14. décembre 1997. Mis en ligne le 06 juillet 2006. Disponible sur URL : <http://apad.revues.org/381>, 3, Consulté le 06 février 2013.

Bertrand Monique

Du district au «grand Bamako» (Mali) : réserves foncières en tension, gouvernance contestée, 13^{ème} Conférence N-Aerus 22-24/11/ 2012 : « La ville inégalitaire, espaces contestés, gouvernances en tension. Disponible sur http://hal.archivesouvertes.fr/docs/00/87/38/39/PDF/NAerus_XIII_Bertrand_Monique.pdf, consulté le 03 juillet 2014

Marchés fonciers en transition : le cas de Bamako (Mali). Annales de Géographie, 107: 602 (1998) : 381-409

Brunet Roger

Champs & contrechamps. Raisons de géographe. Paris : Belin, 1997.

Bussi Michel

Pour une géographie de la démocratie, L'Espace Politique. 2007. . Disponible sur <http://espacepolitique.revues.org/243>, consulté le 25 mars 2014. Mis en ligne le 01 janvier 2007

Coulibaly Cheibane

La décentralisation au Mali : le transfert de compétences en difficulté. GRAF, AGTER, ROPPA, Comité technique foncier & développement, fiche pédagogique, 2011.

Déberré Jean Christophe

Décentralisation et développement local. Afrique contemporaine 1: 221 (2007) : 45-55.

Di Méo Guy

De l'espace aux territoires: éléments pour une archéologie des concepts fondamentaux de la géographie. L'information géographique, 62 : 3 (1998) : 99-110.

Djiré Moussa

Immatriculation et appropriation de la terre au Mali. Les avatars d'une procédure nécessaire. Bamako, IIED-CLAIMS, Rapport de recherche, 2005.

Elissalde Bernard

Une géographie des territoires. L'information géographique SEDES/VUEF, 66 : 3, (2002) : 193- 205.

Fay Claude. et al.

Décentralisation et pouvoirs en Afrique, en contrepoint, modèle territoriaux français. Paris : IRD, Col. « colloque et séminaire », 2006.

Idelman Éric

Collectivités locales et territoires locaux en Afrique de l'Ouest rurale. GRAF, AGTER, ROPPA, Comité technique foncier & développement, fiche pédagogique, 2010.

Jaglin Sylvie

Les services d'eau en Afrique subsaharienne, la fragmentation urbaine en question. Paris : CNRS, Espaces et Milieux, 2005.

Kassibo Bréhima

La décentralisation au Mali : état des lieux. Bulletin de l'APAD n°14. décembre 1997. Mis en ligne le 06 juillet 2006. Disponible sur URL : <http://apad.revues.org/381>, 3, Consulté le 06 février 2013.

La dynamique de la pêche dans le Delta intérieur du fleuve Niger (Mali) de la période précoloniale à nos jours. Boucle du Niger. J. Kawada (sous la dir. de) Tokyo, IRLC AA, 1988. 167-187.

Lima Stéphanie

Un État faible, des territoires en devenir. *La Tragédie malienne.* P. Gonin et al. (sous la dir. de) Paris, Vendémiaire, 2013. 93-111.

Découpage entre espace et territoire : la fin des limites ? Fabrication des territoires communaux dans la région de Kayes, Mali. Université de Poitiers, UFR des Sciences Humaines et Arts, Département de Géographie, Thèse de doctorat, 2003.

Mazurek Hubert

Parcours de territoire. La géographie à l'épreuve des Andes. Université de Provence, LPED, Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, 2011.

Raffestin Claude

Paysage et territorialité. Cahiers de géographie du Québec, 21 : 53-54 (1977) : 123-134.

Démolition

Reconstruction

Annaba

Tissu colonial

Les opérations de démolition-reconstruction dans le tissu colonial

Entre recomposition et fragmentation morphologique.
Cas de la ville d'Annaba (N.E. Algérien)



Rahal Kaoutar

Doctorante

Laboratoire de Recherche « Architecture et Urbanisme », Université Badji Mokhtar - Annaba, Algérie.

kawthar_23@hotmail.fr



Boukhemis Kaddour

Professeur

Laboratoire de Recherche « Architecture et Urbanisme », Université Badji Mokhtar - Annaba, Algérie.

boukhemisk@yahoo.com

Acteurs privés

Stratégies

Depuis l'ouverture économique du marché en Algérie, la ville d'Annaba ne cesse de se transformer à un rythme accéléré sous l'effet d'une multiplication d'opérations ponctuelles de démolition et de reconstruction de son tissu colonial. Ce processus de recomposition spatiale d'une partie du tissu ancien d'Annaba se traduit par l'émergence de nouvelles formes urbaines et architecturales, qui, en produisant des discontinuités et des différenciations avec les anciennes constructions, véhiculent une image de ville en rupture, fragmentée et désarticulée. Dans la présente étude, la fragmentation prend le sens d'une fragmentation morphologique résultant de réorganisation des parcelles, d'hétérogénéité des formes et styles du bâti et de rupture d'échelle urbaine n'assurant plus la continuité du paysage urbain. La production de ces nouveaux « morceaux » dictée par des stratégies souvent spéculatives des acteurs privés a conduit à une rupture morphologique avec les anciens tissus coloniaux où chaque « morceau » a été produit selon une stratégie purement conjoncturelle dictée par des enjeux souvent contradictoires. Ces opérations de démolition-reconstruction participent à un éclatement partiel de la structure urbaine coloniale et interrogent sur le devenir du tissu colonial.

Since the economic opening of the market in Algeria, the city of Annaba does not stop being transformed at an accelerated pace, under the influence of a multiplication of limited operations of demolition and reconstruction of its colonial fabric. This process of spatial reorganization of a part of the old tissue of Annaba is translated by the emergence of new urban and architectural forms, by producing discontinuities and differentiations with the old constructions, which convey a city image in break, split up and dislocated. In the present study, fragmentation takes the sense of a morphological fragmentation, resulting from a reorganization of the plots of land, a certain heterogeneousness in forms and styles of building and a broken urban scale which do not assure the continuity of the urban landscape anymore. The production of these new «pieces» dictated by often speculative strategies of private actors has led to a morphological break with the old colonial fabric, where every «piece» was produced according to a strategy purely cyclical dictated by often contradictory stakes. These operations of demolition-reconstruction participate in a partial explosion of the colonial urban structure and question the future of the colonial tissue.

Recomposition

Normalisation

Fragmentation morphologique

Ville algérienne

I. Introduction

La libéralisation du marché économique algérien et les nouvelles lois d'aménagement et d'urbanisme⁴¹ ont élargi le champ d'intervention des acteurs publics mais surtout des acteurs privés qui interviennent de plus en plus dans la production et le renouvellement des espaces urbains par des opérations de démolition-reconstruction dans les tissus coloniaux. Bien que ces opérations isolées de démolition-reconstruction du tissu représentent le « *processus le plus classique de transformation de la ville par substitution* » [Allain, 2004 : 223], elles tendent à remettre en cause la cohésion et l'homogénéité morphologique qui caractérisait le tissu colonial de la ville d'Annaba. En effet, ces multiples opérations ponctuelles de démolition-reconstruction, fondées sur un renouvellement naturel des constructions, sont perçues comme l'enclenchement d'un processus de décomposition du tissu colonial. Elles sont donc l'amorce d'un processus de fragmentation via une dynamique d'éclatements partiels de la structure urbaine coloniale soutenue et animée par des stratégies individuelles d'acteurs privés.

⁴¹ Loi n° 90-29 du 1er décembre 1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme ; loi n° 90-25 du 18 novembre 1990 portant orientation foncière ; loi 86-07 du 4 mai 1986 relative à la promotion immobilière.

II. La fragmentation urbaine, par quelle approche?

La problématique proposée est donc celle des espaces en décomposition-recomposition par le biais d'une multitude de petites opérations de démolition ponctuelles des maisons individuelles qui, tout en passant inaperçues, constituent le canal essentiel de la recomposition et de la fragmentation de ces tissus anciens. La démolition est, généralement, limitée à une ou deux parcelles, une résultante de démarches personnelles d'acteurs privés, mais entraînant nécessairement des modifications de la morphologie du tissu urbain [Badariotti, 2006].

Aussi, le présent travail s'accorde à renverser l'association de la connotation fragmentation à l'échelle de la ville et de revisiter le terme de fragmentation à travers son rapport avec la petite échelle, « celle de la parcelle ». A cet effet, l'étude prendra comme site d'investigation le tissu colonial de la ville d'Annaba, une ville côtière et quatrième ville algérienne formée aujourd'hui d'un ensemble de fragments hétérogènes dont le tissu traditionnel (la médina), le tissu colonial et les extensions post-indépendance (les lotissements, les ZHUN⁴² et l'habitat auto-construit). Une attention particulière est portée aux opérations de démolition-reconstruction d'une partie du tissu colonial par le biais desquelles un processus de recomposition et de fragmentation morphologique du centre-ville d'Annaba est engagé.

Pour essayer de comprendre la réalité des mutations (démolition/reconstruction) de ce tissu colonial, il a été privilégié une analyse de l'outil préparatoire de ces transformations, « le permis de démolir » qui représente un indicateur de la mutabilité d'un tissu, et des observations directes sur le terrain. Sur la base des informations reconstituées, il ressort

qu'à l'échelle de la ville d'Annaba, au moins 593 demandes de permis de démolir ont été déposées auprès des Services d'Urbanisme entre 2000 et 2011 ; mais seuls 100 cas ont pu être formellement identifiés sur le terrain. Une étude diachronique a été retenue pour rendre compte des transformations urbanistiques et architecturales résultant des opérations de démolition-reconstruction. Pour la mise en comparaison de situations « avant »/« après » démolition, il a été constitué une fiche d'analyse structurée en cinq volets :

- La localisation
- Les documents graphiques :
 - Plan de situation (carte).
 - Plan de masse de la construction à démolir.
 - Plans des étages.
 - Façade.
 - Photos (seulement dans certains cas)
- La description physique de la propriété avant et après la démolition :
 - La surface totale de la propriété.
 - La surface bâtie et la surface non bâtie.
 - Le nombre d'étages.
- Le nombre de propriétés concernées par la démolition dans une parcelle.
- Nature d'occupation de la propriété (habitation, activité, habitation-commerce, autre).

⁴² ZHUN : Zone d'Habitat Urbain Nouvelle (grands ensembles).

III. Le tissu urbain : un ensemble de fragments morphologiques imbriqués et solidaires

Appliqué à la ville, le terme de tissu renvoie au résultat de la combinaison plus ou moins complexe d'un certain nombre de trames entre elles : trame viaire, parcellaire, bâti et espace libre [Borie et al, 1981] dont les interactions produisent la continuité et le renouvellement, la permanence et la variation [Panerai, 1999]. La notion de tissu urbain inclut ainsi l'idée d'une imbrication et d'une solidarité de ses composants, ainsi que d'une capacité d'adaptation spatiale et sociale [Gauthiez, 2003].

Le tissu urbain est défini comme « *un fragment spatial d'une zone urbaine qui se caractérise par son homogénéité morphologique (en termes de bâti, d'espace ouvert et de composition entre les deux) et qui est souvent délimité par des éléments structurants introduisant un effet de coupure ou de discontinuité avec les tissus adjacents* » [Hamaina, Leduc et Moreau, 2012 : 2]. Il se caractérise par son homogénéité morphologique, par ses frontières (limites naturelles ou bâties), souvent par une architecture, par des usages, par sa relation au reste de la ville ou du centre-ville [Fayetou, 2000] et par son image. Cette unité morphologique et architecturale confère souvent au tissu une logique particulière de fonctionnement et d'interaction.

III.1. Le tissu colonial d'Annaba, objet du processus de recomposition spatiale

Le tissu colonial d'Annaba, espace hérité de la colonisation française, présente des spécificités, tant dans la morphologie urbaine, le type du bâti, que dans l'unité architecturale et esthétique, engendrant des paysages urbains typiques. Les transformations radicales qui s'y rapportent sont récentes, lesquelles seraient

dues aux effets de l'ouverture du marché économique. Les maisons et immeubles anciens sont ainsi progressivement remplacés par des nouveaux immeubles plus grands et souvent en rupture avec leur environnement immédiat. Constat de fracture, de rupture, de morcellement, d'éclatement des tissus, autant de termes dont le contenu renvoie au terme de « fragmentation morphologique », qui dénomme donc une recomposition du tissu urbain, un processus d'éclatement du tissu qui était auparavant unitaire, homogène et continu, en un ensemble aujourd'hui désarticulé, segmenté et fracturé [Navez-Bouchanine, 2002].

Autrement dit, si dans le passé les interventions urbaines coloniales sur l'espace urbain se sont caractérisées par la continuité et l'homogénéité, cet acte urbain se caractérise de nos jours surtout par la rupture, la spontanéité des actions, la diversité et la contradiction des stratégies et la fragmentation des espaces [Bouadam-Ghiat, 2010]. Depuis quelques années, le tissu colonial voit son cadre et sa structure se modifier profondément par la construction de nouveaux projets reflétant une certaine « modernité urbaine », usant du prétexte de la dualité « vétuste-neuf » comme justification à ces travaux.

Ce mode de renouvellement produit immanquablement une rupture morphologique et paysagère entre nouvelles et anciennes structures. Les formes urbaines sont très hétérogènes tant du point de vue du type (immeubles d'habitation, maisons individuelles, immeubles de bureaux, etc.) que du style architectural. Ainsi, s'est formé l'aspect éclaté et peu articulé physiquement et visuellement du tissu colonial par : la discontinuité du tissu, l'hétérogénéité des paysages et l'absence d'articulation entre les fragments.

Par ailleurs, l'inadaptation des espaces anciens à la vie et au développement contemporain accélère ce processus d'intervention et de transformation, à travers ces opérations de démolition et de modernisation par de nouveaux modèles urbains et architecturaux impliquant une dynamique de réorganisation de l'espace.

III.2. La voirie : face à la dynamique urbaine, une résistance morphologique

La trame urbaine est un élément fondamental de l'évolution de la ville. Après la géographie physique, le tracé des voies est l'élément le plus stable dans l'histoire urbaine et constitue une accroche très forte au territoire [Darley et Zunino, 2010]. Il demeure l'un des éléments les plus résistants et stables du tissu urbain face aux opérations de démolition-reconstruction ponctuelles, et même si la structure viaire n'a pas subi de transformations dans ses dimensions, elle a été l'objet de détournement d'usage, d'empiètement sur son espace où les changements dans la forme et les dimensions de l'espace bâti ont eu pour conséquence de modifier ainsi son rapport avec le bâti (alignement, retrait et prospect). Ainsi, si le processus de démolition-reconstruction épargne les axes de voirie, il pèse lourdement sur les parcelles et leur réorganisation.

III.3. La fragmentation parcellaire du tissu colonial : du morcellement au remembrement

Après la voirie, le deuxième élément fondamental d'un tissu urbain est la parcelle, constituée par les découpages en lots de

propriétés, qui par ailleurs, conditionne en partie l'évolution des tissus urbains. En effet, même si la trame parcellaire, en tant qu'élément fondateur et organisateur de la ville est plutôt stable, il est possible de la faire évoluer par diverses stratégies d'occupation et de réorganisation.

Les opérations de démolition-reconstruction transforment l'occupation des parcelles par le biais de réaménagements mais surtout de densification, ce qui a des répercussions sur les formes et structures bâties ainsi que sur la qualité et la richesse des milieux de vie [Biron, Marmen et Vachon, 2000] : morcellement ou remembrement des parcelles, construction sur la totalité des parcelles, diminution des espaces non-bâties, surhaussement des niveaux des constructions, hétérogénéité des formes urbaines et styles architecturaux et rupture d'échelle urbaine. Ce sont ces transformations qui affectent, plus ou moins fortement, l'unité et la cohésion de ces tissus anciens. Les parcelles sont densifiées, le bâti se modifie par substitution ; la substitution fréquente des maisons individuelles en rez-de-chaussée ou en R+1 par des immeubles de 4 à 5 étages ne fait qu'augmenter l'occupation du sol, résultant d'une stratégie d'optimisation qui n'est pas toujours réglementée ou contrôlée. Pour preuve, selon l'article 52 de la loi n°90-29 relative à l'aménagement et à l'urbanisme, le permis de construire est requis pour les travaux exécutés sur les constructions existantes lorsqu'ils ont pour effet d'en changer la destination, de modifier les aspects extérieurs, leur volume par extension ou par surélévation. C'est dire que dans ce cas, ces transformations auraient dû être incluses dans le champ d'application du permis de construire.

Il semble que ces transformations par le biais

de densification, aussi bien horizontale que verticale, de surélévation ou d'addition de construction ayant pour objet d'augmenter la surface habitable, le nombre de logements, le confort des constructions ou bien le rendement économique, ne se produisent pas de façon égale et uniforme dans le tissu urbain colonial ; trois grandes stratégies semblent être utilisées pour atteindre cet objectif. La première stratégie est relative au morcellement de la parcelle, par la subdivision de la parcelle entre plusieurs propriétaires et la reconstruction d'un bâtiment détaché ou reliée au corps de bâti initial ; cette stratégie qui vise à améliorer et à augmenter la surface habitable ou commerciale, a été retenue par les propriétaires qui ont pour la plupart une arrière-cour qui accueille une seconde construction [Casault, 2008]. Le choix de morcellement ou de la non restructuration de la totalité de la parcelle est dû au fait que la parcelle est occupée par plusieurs propriétaires (généralement des héritiers), qui décident de vendre une partie de leur parcelle, en la divisant. La deuxième stratégie est la restructuration complète de la parcelle, qui consiste en la démolition du ou des bâtiments existants occupants toute la parcelle et dans la majorité des cas, le bâtiment reconstruit est plus grand et plus haut et occupe toute la superficie de la parcelle (Photo n°01).

Photo n°01 : Restructuration totale et sur-densification de la parcelle (Quartier Orangerie, Annaba)

Démolition-remembrement de deux maisons individuelles et reconstruction d'une clinique de R+5 dans un quartier résidentiel avec sur-occupation de la parcelle et rupture d'échelle avec les maisons avoisinantes.

Source : Rahal K. 06/12/2011



La troisième stratégie que certains maîtres d'ouvrages adoptent lors des opérations de démolition est le remembrement urbain. Certaines opérations s'attachent à démolir plusieurs immeubles d'un même îlot afin de pouvoir en réunir les parcelles et d'y édifier un immeuble de très grande taille ; l'objectif visé n'est plus d'accompagner ponctuellement la restructuration d'une parcelle, mais de transformer le tissu dans ce qu'il a de plus permanent et de plus stable : le parcellaire [Chesneau, 2003]. La structure urbaine coloniale souvent finement découpée peut constituer un blocage à la réalisation de certains projets [Darley et Zunino, 2010]. L'exemple du quartier de la Gare montre qu'une structure urbaine trop serrée ne permet de faire que de petits logements et laisse peu de marges de manœuvre quant à la réalisation de grands immeubles. Dans de tels cas, il faut regrouper des parcelles ou remembrer pour densifier encore et passer ainsi de l'individuel au collectif. Par ailleurs, les bâtiments reconstruits sur ces parcelles contrastent fortement par rapport au cadre bâti préexistant et s'en distinguent par leur gabarit généralement plus important. Le choix de la démolition est surtout lié à l'existence d'un potentiel de densification des parcelles qui ouvre un champ d'intervention pour les acteurs de la reconstruction, et ceci aux dépens des espaces libres et des anciens jardins qui contribuaient à la qualité paysagère des quartiers et de la ville.



IV. De la fragmentation morphologique à la discontinuité paysagère

Pour ces opérations de démolition-reconstruction ponctuelles sous forme d'insertions répétées de nouvelles constructions dans les structures urbaines existantes coloniales, le modèle adopté est le plus souvent en rupture avec celui du tissu existant. La discontinuité dans la forme urbaine est occasionnée par la désinsertion des nouvelles bâtisses avec des typologies nouvelles essentiellement constituées de « blocs » et de volumétrie très variable. Les bouleversements dans la hiérarchie des espaces et des composantes de la ville

ancienne et les nouveaux apports ont contribué à une perte d'homogénéité et de cohérence des structures anciennes.

Le renouvellement du tissu colonial s'opère le plus souvent par verticalisation dont les aspects les plus spectaculaires sur le plan des formes sont les centres commerciaux, les bureaux et les grands immeubles d'habitation [Allain, 2004]. Ce choix de la verticalité est une réponse non seulement à la pression foncière mais surtout à une aspiration au maximum de profit. Même dans les cas où

le parcellaire reste le même, l'ampleur des changements de styles architecturaux, du rapport du bâti avec la voirie (alignement ou retrait) et de gabarit du bâti est telle que les paysages en sont transformés. L'échelle des constructions change brusquement ; on passe d'une maison à rez-de-chaussée à un édifice de 5 étages et même beaucoup plus haut encore (Photo n°02). Les profils des rues se modifient, la hauteur des constructions s'accroît, à chaque reconstruction on ajoute au moins un étage, ce qui se traduit par des « skylines » en ligne brisée.

Photo n°02 : Contraste entre l'échelle de la nouvelle construction et son environnement immédiat (Rue Strasbourg, quartier la Colonne, Annaba)

Démolition d'une maison individuelle et reconstruction d'un immeuble de bureaux, avec discontinuité d'alignement entre la nouvelle bâtisse et son support urbain. Source : Rahal K. Le 12/03/2011

Au regard du paysage urbain et à la mise en relation des hauteurs des nouvelles constructions avec celles précédentes du site, la fragmentation semble apparaître comme une évidence. La discontinuité de la forme urbaine entre les nouvelles et les anciennes constructions contribue à la perception de deux morceaux adjacents totalement différents avec des ruptures d'échelle, généralement brutales (comme par exemple, la coexistence d'un tissu pavillonnaire et de grands immeubles). Cette surhausse importante a pour effet, non seulement d'écraser la perception des maisons aux petits gabarits, de porter atteinte à l'intimité des propriétaires, d'influer sur le confort thermique (sous-exposition au soleil) mais également d'obstruer des perspectives

urbaines : par exemple l'implantation d'un centre commercial suite à un remembrement de deux parcelles au niveau de l'axe central de la rue Cheikh Larbi Tebessi a obstrué les perspectives visuelles sur la muraille de la casbah, effaçant ainsi le lien visuel entre ces deux fragments de la ville (tissu traditionnel et tissu colonial).

La transplantation de typologies nouvelles qui présentent de nouvelles techniques constructives avec de nouveaux matériaux et de nouvelles formes a créé un nouveau paysage urbain et une fragmentation par une rupture typologique et une désintégration architecturale. Le tissu colonial de la ville d'Annaba, avant les démolitions, était caractérisé par son homogénéité : les proportions et les volumes bien que très différenciés selon la qualité des édifices constituaient des compositions harmonieuses ; les qualités esthétiques et visuelles des façades urbaines, les rythmes aux séquences de rues et les perspectives offraient une mise en valeur des détails architectoniques (au moyen d'encadrement des fenêtres, d'ornements, de modénatures, des couleurs, des décors, des menuiseries extérieures, des toitures, des balcons, des clôtures et des portails). Avec les opérations de démolition et de construction de nouvelles unités disposant d'une grande largeur ou hauteur de façade et l'utilisation de techniques constructives contemporaines, tels les murs-rideaux dont les fenêtres sont souvent en vitres teintées, ces qualités ont été grandement altérées. Ce résultat de rupture n'est d'ailleurs pas nécessairement provoqué par la réalisation d'une construction de grande taille mais peut être le fait de maisons modestes. La rupture peut, en effet, provenir de l'introduction d'éléments



à première vue insignifiants, mais dont les dimensions perçues vont déséquilibrer l'ensemble des valeurs des rapports de proportions antérieurs des façades. La composition des nouvelles façades apparaît souvent sous forme d'amalgame d'éléments de styles différents avec des emprunts à différents vocabulaires architecturaux, allant du mauresque au postmodernisme, et d'utilisation d'une variété de matériaux (béton armé, brique pleine, pierre de taille, fer forgé, marbre, mosaïque...etc.). Ces opérations, en portant atteinte à l'homogénéisation architecturale de l'ensemble, remettent en cause la cohésion et l'image de la structure ancienne.



V. Le tissu colonial d'Annaba : en état de perpétuel chantier

Les opérations de démolition-construction au sein du tissu colonial ont eu des conséquences négatives, du point de vue architectural et urbain, sur l'ensemble de l'environnement physique, induisant non seulement la fragmentation urbaine de ce tissu ancien mais aussi l'altération de son image, laissant des stigmates visibles sur son paysage, et donnant une image d'opérations inachevées (Photo n°03) : on voit se multiplier des carcasses, se développer des « trous » ou « poches vides » dans la ville, qui servent souvent de dépotoirs de déchets ou de parkings clandestins. La multiplication de terrains nus et de constructions abandonnées ou non achevées a altéré l'image de la ville.

Photo n°03 : Propriété partiellement démolie (Avenue de Ben Boulaid Moustapha, Annaba).

Une maison individuelle en chantier de démolition complètement abandonnée depuis quelques années et qui altère l'image du quartier.

Source : Rahal K.18/02/2013

Le devenir du tissu colonial d'Annaba : une vision controversée

L'étude de la recomposition du tissu colonial de la ville d'Annaba a particulièrement montré que la question du renouvellement était fortement liée aux perspectives constructives des acteurs privés [Chesneau, 2003] et que l'intérêt économique des maîtres d'ouvrage semble exiger de nouvelles formes urbaines et architecturales [Piron, 2002], exercées au sens des enjeux permanents de la part des acteurs privés qui demeurent forts et ciblés, accompagnés et soutenus par des stratégies spéculatives, qui ont des incidences dommageables non seulement sur la réorganisation fonctionnelle des tissus,

l'augmentation du prix des terrains, mais aussi sur le rapport morphologique et paysager de ces nouveaux « morceaux » avec leur support existant.

Le morcellement et/ou le renouvellement des parcelles, les ruptures d'échelles, la désintégration architecturale, la réduction des espaces non bâtis et verts, conduisent à des tissus fragmentés, éclatés, sans harmonie et continuité. Ces interventions de démolition-reconstruction, qui sont introduites dans le tissu existant sans aucune préoccupation d'intégration globale, entre autres grâce à la faiblesse des règlements d'urbanisme et au laisser faire des pouvoirs publics, ne sont que le produit d'actions de propriétaires « maîtres d'ouvrages privés » qui cherchent avant tout une plateforme pour accomplir leurs stratégies. Mais, quand la stratégie de la plus-value tient lieu de philosophie, la cohésion morphologique et l'unité paysagère qui assuraient une harmonie du moins visuelle, ne sont plus des préoccupations. Ces cas de démolitions, qui se sont faites dans un contexte spéculatif avec des dépassements, sont la résultante de l'absence d'harmonie dans le renouvellement urbain ; les opérations de démolition-reconstruction s'effectuent sans plan d'urbanisme et normes de construction (respect des hauteurs, maintien des façades). Une telle évolution est la résultante d'un fort décalage entre le cadre bâti hérité de la période coloniale et les néo-occupants de parcs de logements laissés vacants au lendemain de l'indépendance [Côte, 1993]. Elle prend la forme d'une désappropriation (un déni du passé légitimé par une absence de sentiment d'appartenance et d'attachement affectif) et une réappropriation motivée non pas par des valeurs affectives, symboliques ou

architecturales mais plutôt par des ambitions sociales et économiques. Les auteurs des transformations du parc de logements coloniaux n'étant pas les propriétaires initiaux (population européenne), ils n'ont pas d'état d'âme quant à une disparition probable de cet héritage.

Ce désintérêt pour ce pan de ville a été d'une certaine manière institué par l'État algérien. Au lendemain de l'indépendance, ce parc a été considéré comme « bien vacant » mis dans un premier temps en location puis cédé, au début des années 1980, à leurs locataires à des prix modestes et sans cahiers des charges.

Au final, **au regard du rythme et de l'ampleur des opérations de reconstruction au niveau des tissus coloniaux, peut-on continuer à parler de « tissu colonial » ? Que va-t-il rester de la « ville coloniale » ?**

L'ampleur de ces opérations nourrit les réflexions sur l'évolution future de ces tissus coloniaux. Au rythme actuel des transformations, on peut estimer que quelques années suffiraient pour une recomposition radicale du tissu colonial de la ville d'Annaba. Par conséquent, cette logique de reconstruction invite à s'interroger sur le devenir du tissu colonial de la ville d'Annaba en particulier et des tissus anciens des villes algériennes en général. Un renversement de la tendance supposerait une volonté politique et une coordination triangulaire entre le projet, l'histoire et la ville [Caniggia et Malfroy, 1986]. Dans la perspective du renouvellement de la ville d'Annaba, les réponses aux questions et choix quant à quoi détruire, quoi conserver, sont essentielles ; ces réponses seraient le résultat de la construction d'une stratégie d'évolution urbaine, d'un choix d'une démarche de projet associant les différents

acteurs de l'aménagement et la population, d'une stratégie par le dialogue constructif entre les différents acteurs de la ville. Ce sont là autant d'exigences qui confirment la complexité de la gestion patrimoniale du tissu colonial : « *le patrimoine apparaît comme un domaine où les actions se produisent sous la conjonction de plusieurs motivations, souvent contradictoires. Ceci explique entre autres la raison pour laquelle certains objets, au moins comparables à défaut d'être identiques, peuvent être patrimoine là et non ailleurs, aujourd'hui et non hier* » [Gravari-Barbas, 2004 : 609].

Cela signifie que la reconnaissance ou la non reconnaissance du patrimoine colonial relève du système de références et de valeurs socioculturelles (Gharbi, 2001). La reconnaissance du patrimoine colonial par les sociétés arabo-musulmanes est des plus compliquée car la mémoire collective a du mal à reconnaître le legs de toute civilisation considérée comme hostile et étrangère (Gharbi, 2001). Une majorité de la population voit en ces opérations de démolition un acte « bénéfique », puisque faites dans une logique de modernisation et de mise en valeur de ces espaces ou biens « légitimes » dans le sens où elles effacent tout ce qui se rattache à une partie d'un passé douloureux, comme le souligne Béghain [1999]: « on peut comprendre la volonté de « faire table rase du passé », par la destruction de monuments que la mémoire collective charge de trop d'humiliation et de souffrances ». Ce sont les raisons pour lesquelles le patrimoine colonial a tendance à disparaître en silence sous les bulldozers. D'autant plus que le processus de table rase reste implicitement permis par les textes juridiques en vigueur : d'après l'article 41 de la loi n° 98-04 du 15 juin 1998

relative à la protection du patrimoine culturel « *sont érigés en secteurs sauvegardés, les ensembles immobiliers urbains ou ruraux tels que les casbahs, médinas, ksours, villages et agglomérations traditionnels caractérisés par leur prédominance de zone d'habitat, et qui, par leur homogénéité et leur unité historique et esthétique, présentent un intérêt historique, architectural, artistique ou traditionnel de nature à en justifier la protection, la restauration, la réhabilitation et la mise en valeur* ». Cette loi reste tout de même ambiguë quant à la reconnaissance de ces ensembles comme étant patrimoine national malgré les richesses architecturales qu'ils peuvent receler et la mémoire collective qui s'y rapporte.

Aujourd'hui, la reconnaissance du patrimoine colonial est surtout l'apanage des scientifiques algériens, des organismes internationaux et de quelques associations locales qui œuvrent pour l'intégration du traitement du patrimoine colonial dans une politique de renouvellement urbain qui tiendrait compte d'une ville algérienne socialement et économiquement renouvelée. Leurs arguments sont qu'au-delà de toute frénésie patrimoniale, l'objectif n'est pas d'interdire systématiquement toutes les opérations de démolition, mais au contraire de les ordonner à des fins d'intérêt général en pratiquant une certaine forme de sélectivité ; à savoir adopter une démarche urbaine à tendance conservatrice en fonction des besoins de la ville et l'inscrire dans le cadre d'une politique de renouvellement urbain, qui prône plutôt la continuité urbaine que la démolition, comme un processus de table rase et de fragmentation.

Allain R.

La morphologie urbaine : géographie, aménagement et architecture de la ville, Paris, Armand Colin, 254 p. 2004.

Badariotti D.

«Le renouvellement urbain en France : du traitement morphologique à l'intervention sociale», Hal SHS, halshs-00121821, 16 p. http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/12/18/21/PDF/Bada_HALSHS_RU_Praxis.v1.pdf. 2006.

Beghain P.

Le patrimoine : culture et lien social, Paris, Presses de Sciences Po, 115 p. 1999.

Biron M, Marmen P, Vachon M.

Le tissu urbain du quartier Bui Thi Xuan de Hanoi, Vietnam. Étude typo-morphologique de l'organisation spatiale. Rapport du Programme PPUCD, 23 p.2000.

Bouadam-ghuiat R.

Le centre ville de Constantine, projets accumulés et contraintes de réalisation. In Sciences & Technologie, N°31, Université Mentouri-Constantine, pp. 33-44. 2010

Borie Alain, Micheloni Pierre, Pinon Pierre, GEFAU (Groupe d'Études des Formes Architecturales et Urbaines)

Formes urbaines et sites de méandres, Paris, CORDA, 449 p.1981.

Caniggia G., Malfroy S.

L'approche morphologique de la ville et du territoire, ETH-Zurich, Zurich, 399 p. 1986.

Casault A.

Comprendre l'habitat de Hanoi une expérience interculturelle, Presses de l'Université de Laval, 366p. 2008.

Chesneau I.

La démolition des bureaux en Île de France: renouvellement ou flexibilité ?, in Géocarrefour, vol 78/4, pp. 337-348. 2003.

Chouadra S.

De la fragmentation à la recomposition : cas de la ville algérienne. Communication présentée au colloque international intitulé : « Penser la ville : approche comparative », Université de Khenchela, Algérie. 2009

Côte M.

L'Algérie ou l'espace retourné, Constantine, Média-Plus Algérie, 362p. 1993.

Darley A. et Zunino G.

Évolutivité des tissus urbains, L'impact de la trame urbaine et de la forme architecturale, Paris, IAU Île-de-France, 68 p. 2010.

Fayetou P.

Le rythme urbain, élément pour intervenir sur la ville, Paris, L'Harmattan, 176 p. 2000.

Gauthiez B.

Espace public : Vocabulaire et Morphologie, Paris, Du Patrimoine, 494 p. 2003.

Gharbi M.L.

Le patrimoine colonial au Maghreb, *Historiographies des décolonisations et des nationalismes du Maghreb*. HERMES, Journée 2001 : Mémoires et histoires croisées. <http://www.hermes.jussieu.fr/rephisto.php?id=1.2001>.

Gravari-Barbas M.,

Patrimonialisation et réaffirmation symbolique de centre-ville du Havre. Rapports entre le jeu des acteurs et la production de l'espace », *Annales de Géographie*, n°640, pp588-61. 2004.

Hamaina R, Leduc T et Moreau G.

Caractérisation des tissus urbains à partir de l'analyse structurelle des réseaux viaires, in Cybergeog, N°581, Paris. 2012

Navez-Bouchanine F.

La fragmentation en question ; des villes entre fragmentation spatiale et fragmentation sociale, Paris, Harmattan, 411 p. 2002

Panerai P.

Analyse urbaine, Paris, Parenthèses, 189 p. 2009

Piron O.

Renouvellement urbain : Analyse systémique, Paris, La Documentation Française, 138 p. 2002

La pertinence du concept de «fragmentation» en sociologie

De la formation de l'identité à la quête de cohérence du soi



Gwenhaël Blorville

Doctorant en sociologie
Equipe CoST, laboratoire CITERES
Université de Tours
gwenhael.blorville@etu.univ-tours.fr

I. Introduction

Apparu dès la fin des années 1980, " le concept de fragmentation socio-spatiale tend à s'imposer de plus en plus pour décrire des situations qui relèvent d'un processus de division ou de ségrégation sociale de l'espace urbain " (Madoré, 2004, p.127). Au-delà de cette définition urbaine de la fragmentation, ce concept s'est répandu au sein de disciplines diverses, allant de la géographie au droit, en passant par la sociologie, l'économie, la linguistique ou encore l'écologie du paysage. En sociologie, la fragmentation sous-tend l'interrogation des chercheurs autour du processus historique de « différenciation sociale », processus qui fait l'objet d'un quasi-consensus des chercheurs en sciences sociales. Comme le souligne Bernard Lahire, " des traditions extrêmement différentes s'accordent sur le fait que les sociétés se différencient historiquement et que se structurent en leur sein des microcosmes qui ont leur logique propre " (Lahire et SES-ENS, 2012). Une fois ce consensus posé, cela n'empêche pas ces diverses traditions sociologiques de diverger quant à la nature de ces microcosmes, ces logiques propres ou encore les échelles d'observation à mettre en œuvre comme point de départ de l'analyse. Au-delà de ces divergences, ce quasi-consensus autour du processus historique de différenciation sociale conduit à reconnaître l'apparition de groupes sociaux, et par là même de rôles et de normes, toujours plus diversifiés. Comme l'affirme Martuccelli, " dans sa ligne minimale d'interprétation, il s'agit toujours de montrer comment la société progresse, en évoluant du simple au complexe, de l'homogène vers l'hétérogène. " (Martuccelli, 1999, p. 29). Cette fragmentation des normes sociales peut alors conduire à parler de crises ou de " perte

des valeurs " - fin des " classes sociales ", fin de la famille, fin du rôle intégrateur du travail, etc. - mais ne devrait pas masquer selon d'autres chercheurs des phénomènes de recompositions et de restructurations – nouvelles formes de militantisme, pluralité des modèles familiaux, diversification des formes salariales (Kokoreff et Rodriguez, 2004).

Ce processus historique de différenciation sociale, souligné par des chercheurs aussi divers que Durkheim, Marx, Weber, Simmel, Bourdieu ou encore Becker, conduit également à s'interroger sur la formation de l'identité sociale de l'individu. Tout au long de son existence, ce dernier se retrouve en effet appartenir à divers espaces sociaux, et ce de manière simultanée. En ce sens, nous ne pouvons que souscrire à Bernard Lahire lorsque ce dernier affirme que l' « on ne voit jamais aussi bien les effets de la différenciation sociale que lorsque l'on étudie finement les patrimoines de dispositions et de compétences individuelles » (Lahire et SES-ENS, 2012). Dans un contexte historique marqué par la pluri-appartenance à divers « microcosmes » sociaux, l'identité sociale se fragmente-t-elle ? Autrement dit, le concept de fragmentation s'avère-t-il pertinent pour évoquer la construction de l'identité sociale ? Et si oui, à quelles conditions ? Pour tenter de répondre à ces questions, nous verrons tout d'abord comment le concept d' « habitus » et le présupposé d'une quête de cohérence interne chez l'individu social qu'il sous-tend, peut permettre d'esquisser un début de réponse à ces questions. Nous verrons ensuite, dans un second temps, comment cette conception sociologique de l'identité sociale peut être concrètement abordée. Il s'agira alors d'explicitier la

démarche mise en œuvre dans le cadre d'une recherche en cours sur les logiques d'engagement à l'œuvre derrière l'idéologie des cultural creatives. Cette idéologie notamment portée par certains groupes sociaux mobilisés de nature « élitiste » nous annonce l'émergence massive d'un nouveau groupe social tourné vers l'« écologie » et une certaine forme de spiritualité. Le caractère idéologique du discours tenu rend ainsi pertinente l'interrogation autour des processus d'engagement dans ces groupements d'un certain nombre de cadres, consultants en entreprise, « psy »¹, « intellectuels », non-travailleurs, voire de catégories intermédiaires.

In a historical context of social differentiation, questioning about the “fragmentation” of the social identity makes perfect sense. However, to avoid falling into the trap of a substantialist conception of social identity, which is very difficult for “fragmentation” of identity theorists, an other approach is possible. Exposed at each new experience to the risk of fragmentation, social identity would be in constant restructuring, searching for internal coherence of the Self. This conception, applied in an ongoing research on process of commitment in three associations promoting the ideology of Cultural Creatives, implies to not only pay attention to what is happening in the concrete observed situation. Biographic interviews will enable to find other forms of socialisation, in the past or in present time, which could have been decisive in the act of commitment.

II. De l'identité sociale plurielle à la quête de cohérence du soi

Dans un monde social de plus en plus différencié, caractérisé par une multitude d'identités collectives – du fait de la multiplication d'espaces sociaux relativement autonomes – force est de constater la dimension plurielle de l'identité sociale. Les individus occupent simultanément divers rôles sociaux au sein d'espaces sociaux tout aussi diversifiés, qui sont autant de lieux de socialisation². On peut ainsi citer le champ familial, le champ professionnel et l'espace social des associations. Au sein de ces espaces sociaux, chaque individu occupe des positions plus ou moins valorisées selon l'espace dont il s'agit, mais la trajectoire sociale des individus au sein de ces espaces sociaux n'est pas figée et est au contraire susceptible d'évoluer dans le temps. Chaque individu est par conséquent positionné dans l'espace et si espace social et espace physique ne se superposent pas automatiquement, « les distances dans l'espace social ne manquent pas de se matérialiser en distances physiques » (Accardo, 2006, p.59). En ce sens, les trajectoires sociales sont aussi des trajectoires spatiales. Comme le notent Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot dans leurs travaux sur la grande bourgeoisie, « une part de l'identité sociale se construit à partir de la réputation attachée aux lieux de résidence » (Pinçon et Pinçon-Charlot, 1989, p.46). C'est en effet un rapport au monde bien particulier, fait de certitudes et d'assurance de soi, qu'entraîne le fait d'habiter les « beaux quartiers », tandis qu'à l'autre extrémité de l'échelle sociale, marquée par des formes d'agrégations subies, l'espace constitue davantage une forme de violence symbolique. Ces trajectoires spatiales se déroulent dans

des espaces qui, à l'instar des espaces sociaux, font l'objet de luttes. Les centres-villes en représentent une bonne illustration, avec des « luttes engageant des groupes sociaux fortement contrastés » (Tissot, 2012, p.7). Ces diverses expériences socialisatrices socio-spatiales peuvent conduire un même individu à devoir intégrer une multiplicité de représentations et de schèmes d'action, parfois contradictoires (Lahire, 1998, p.31).

Sur la base de ce quasi consensus en sciences sociales, diverses théories sociologiques de la « fragmentation » de l'identité sociale ont vu le jour. Bien que fréquemment mobilisée en sociologie urbaine, la notion de « fragmentation » reste relativement peu utilisée pour questionner le lien entre processus de différenciation sociale et construction de l'identité sociale. C'est à certains sociologues d'inspiration « interactionniste », à l'instar de Bernard Lahire et de Jean-Claude Kaufmann, que l'on doit la tentative la plus poussée de conceptualiser une identité sociale « fragmentée ». Si cette notion de « fragmentation » apparaît parfois en tant que telle dans ces théories, celle-ci demeure essentiellement sous-jacente à ces conceptions de l'identité sociale. Il convient également de mentionner les travaux de Michel Maffesoli autour de la « postmodernité » qui questionnent eux aussi cette question de l'identité au regard de la « fragmentation de la vie sociale » (Maffesoli, 2011, p.12), bien que ceux-ci ne seront pas l'objet de cet article. L'« acteur pluriel » de Bernard Lahire mérite quelques développements. Si ce dernier rejette explicitement toute idée d'une « fragmentation généralisée » de l'acteur,

¹ Cette figure du « psy » regroupe des professions diverses allant du psychothérapeute au psychologue, en passant éventuellement par le psychiatre.

² A la suite de Lilian Mathieu qui s'engage « en défaveur d'une appréhension des mobilisations contestataires en terme de « champ » en raison d'une emprise fréquente du champ politique sur l'espace des mouvements sociaux, il paraît préférable ici de parler d'espace des associations (Mathieu, 2007, p.144). En l'absence d'autonomie relative et du fait de leur dépendance vis-à-vis du champ politique, les « associations » doivent alors être considérées en tant qu'espaces sociaux soumis à l'influence de divers champs.

qui serait postulée a priori et de manière universelle, ou encore toute idée d'une « fragmentation infinie », qui ne verrait plus que des identités totalement déconnectées les unes des autres (Lahire, 1998, p. 25-27), l'idée d'une identité sociale fragmentée est cependant loin d'être rejetée³. Bernard Lahire défend en effet « l'hypothèse de l'incorporation par chaque acteur d'une multiplicité de schèmes d'action (schèmes sensori-moteurs, schèmes de perception, d'évaluation, d'appréciation, etc.), d'habitudes (habitudes de pensée, de langage, de mouvement...), qui s'organisent en autant de répertoires que de contextes sociaux pertinents qu'il apprend à distinguer » (Lahire, 1998, p.42). Ces répertoires de schèmes d'action et d'habitudes, constitués à chaque expérience socialisatrice antérieure, resteraient à disposition des individus qui mobiliseraient tantôt les uns, tantôt les autres, selon le contexte donné. Cette vision d'une identité sociale plurielle n'est autre que celle d'une identité sociale relativement fragmentée, apparue dans un contexte socio-historique de différenciation sociale très marquée (Lahire, 1998, p.35). Jean-Claude Kaufmann va lui aussi dans le sens d'un « acteur pluriel » lorsqu'il affirme que l'individu contemporain serait confronté à de multiples rôles (Kaufmann, 2004). Devenu relativement autonome, l'individu disposerait de la capacité de choisir non seulement des rôles mais également les identités à associer à ces rôles (Kaufmann, 2004). Même si ce pouvoir n'est pas illimité, « la subjectivité [...] est bien au centre de la fabrication moderne des identités » (Kaufmann, 2004, p.92). Pour Lahire, comme pour Kaufmann, cette

appréhension de la pluralité des mondes sociaux se ferait dès la prime enfance, puisque les dispositions transmises lors de cette socialisation précoce seraient elles-mêmes contradictoires (Lahire, 1998 ; Kaufmann, 2004).

Cette conception d'une identité sociale « fragmentée » implique cependant le risque de tomber dans une vision substantialiste de l'identité. Bien qu'il ne s'agisse en aucun cas de postuler l'existence d'une identité sociale « transcendante », dont il s'agirait de saisir la substance, l'accent mis sur la coexistence de schèmes d'action et d'habitudes pose problème. Tout se passe en effet comme si, en dehors des schèmes d'action présentement mobilisés dans un contexte particulier, les autres « fragments » de l'identité sociale avaient une existence propre et attendaient en eux-mêmes d'être mobilisés. Définir des schèmes d'action comme étant tantôt activés et actualisés, tantôt acquis ou tantôt inhibés en fonction du contexte, revient à faire coexister « en substance » et sur un même plan des fragments parfois très opposés. Ce piège essentialiste est tout aussi présent en ce qui concerne la mémoire, qui est intimement liée à l'identité. La multitude d'espaces sociaux peut donner l'illusion que la mémoire individuelle ou collective est elle-même plurielle ou « fragmentée ». Guila Sylvie Nakache évoque ainsi au sujet d'Israël une « mémoire collective fragmentée, amputée, interrompue » (Nakache, 2016). A l'opposé de cette vision, Maurice Halbwachs soulignait pourtant que le souvenir prend nécessairement appui sur des « cadres sociaux »⁴. En effet,

toute mémoire collective « ne conserve pas le passé, mais elle le reconstruit, à l'aide des traces matérielles, des rites, des textes, des traditions qu'il a laissés, mais aussi à l'aide de données psychologiques et sociales récentes, c'est-à-dire avec le présent » (Halbwachs, 1994, p.221). La mémoire pure ou en soi n'existe donc pas, y compris sous une forme fragmentée, mais s'effectue toujours à la croisée d'un temps social historique et d'un temps présent du vécu. Sortir d'une vision substantialiste de l'identité sociale reviendrait en définitive à s'interroger sur les modes de construction de l'identité dans chaque situation particulière, ce qui ne peut pas impliquer une simple coexistence de socialisations.

Tout en reconnaissant une certaine dimension plurielle de l'identité sociale, une autre approche sociologique de l'identité, qui s'écarte du piège substantialiste, est possible. Il convient alors de ne pas surinterpréter ce caractère pluriel de l'identité sociale propre à nos sociétés différenciées. Le concept d'« habitus » proposé par Pierre Bourdieu peut nous permettre de dépasser le débat entre fragmentation et unicité de l'identité sociale. L'habitus peut être défini comme « un système de dispositions durables et transposables, structures structurées prédisposées à fonctionner comme structures structurantes, c'est-à-dire en tant que principes générateurs et organisateurs de pratiques et de représentations qui peuvent être objectivement adaptées à leur but sans supposer la visée consciente des fins et la maîtrise expresse des opérations nécessaires pour les atteindre » (Bourdieu, 1980, p. 88-89). Ce système de dispositions inconscientes présuppose une quête de cohérence interne

chez l'individu social. En effet, dès l'enfance « tout se passe comme si l'habitus fabriquait de la cohérence et de la nécessité à partir de l'accident et de la contingence », tant au niveau de son rapport au corps qu'à celui de ses croyances (Bourdieu, 1980, p.134). Autrement dit, à chaque fois que l'individu va se retrouver confronté à de nouvelles représentations et schèmes d'action, son moi inconscient va chercher à les intégrer dans un ensemble cohérent que l'on peut appeler « habitus ». L'intériorisation de nouvelles normes et de nouvelles valeurs ne se fera d'ailleurs qu'à la condition de maintenir cette cohérence interne. Si les dispositions les plus durables sont celles acquises lors de la socialisation au sein du milieu familial, l'ordre mental devra nécessairement intégrer les autres normes et valeurs propres aux diverses appartenances ultérieures. Cette quête de cohérence interne n'est en rien constitutive de la nature humaine mais relève au contraire d'un construit social, puisque « le monde social [...] dispose de toutes sortes d'institutions de totalisation et d'unification du moi » à des fins d'ordre social, dont le nom propre n'en est que la manifestation la plus évidente (Bourdieu, 1986, p.70).

Les travaux de Michael Pollak, publiés dans l'ouvrage *L'expérience concentrationnaire*, sous-titré « essai sur le maintien de l'identité sociale », offrent une validation pratique de cette idée de quête de cohérence interne. Son travail sur le camp de femmes Auschwitz-Birkenau a porté sur une expérience extrême qui en tant que telle « est révélatrice des constituants et des conditions de l'expérience « normale » [...] » (Pollak, 2000, p.10). Pour ces femmes d'origine juive, la coupure d'avec leur milieu familial et social et leur placement dans

³ C'est sur les mêmes reproches d'une théorie générale et universelle, posée a priori et déconnectée de toutes conditions sociales d'émergence, que Lahire rejette tout autant les théories postulant l'unicité de l'acteur.

⁴ Maurice Halbwachs désigne comme « cadres sociaux » de la mémoire, tant individuelle que collective, le langage, le temps et l'espace. Ce n'est que dans ces conditions que le souvenir peut selon lui avoir lieu.

un univers extrême - celui des camps - ainsi que leur difficile réintégration à la vie d'après guerre constituaient une double épreuve à la gestion de leur identité (Pollak, 2000). Même si l'arbitraire n'en était jamais exclu, Pollak montre bien à quel point l'espace du camp constituait un espace social structuré « dont le seul enjeu de la compétition était la survie » (Pollak, 2000, p.265). Hiérarchisé selon divers critères⁵, cet espace social contenait de rares positions « privilégiées » qui faisaient l'objet d'une forte concurrence entre certains groupes de déportées (Pollak, 2000, p.112). L'administration, le service hospitalier, ou certaines activités domestiques en faveur des SS en faisaient partie. Comme tout espace, cet espace sans commune mesure contenait des règles et des normes particulières⁶ « dont la maîtrise pouvait considérablement augmenter les chances de survie » (Pollak, 2000, p.279). Projetées dans cet univers et une fois le traumatisme initial dépassé, les déportées devaient décrypter la logique du camp – ses hiérarchies et ses règles - et apprendre par la pratique les techniques propres à la survie, en un mot s'adapter. Bien que jamais véritable dans un univers marqué par la mort, cette adaptation – et en définitive ce maintien de la permanence du soi – passait par l'inscription dans un réseau de relations⁷. Tout aussi important, cette adaptation se caractérisait également par la mobilisation de ressources physiques, relationnelles et cognitives et de « dispositions plus ancrées » qui renvoyaient largement à l'appartenance de classe (Pollak, 2000, p.175-176). Les catégories les plus modestes mobilisaient ainsi plutôt des savoir-

faire pratiques. Les ressources personnelles mobilisées qui permettaient la survie dans le camp, survie physique mais aussi morale, dessinaient selon Pollak différentes formes d'ajustement à l'univers du camp. Chaque déportée était marquée par la dominance d'une de ces formes d'ajustement, celles-ci allant du repli sur soi à la conversion, en passant par l'intransigeance et l'installation. L'installation décrit le cas de déportées qui occupaient des positions stables et supérieures dans la hiérarchie du camp. Les ressources mobilisées, essentiellement des compétences certifiées, renvoyaient assez directement au rôle occupé avant l'expérience concentrationnaire, comme dans le cas des médecins (Pollak, 2000). En lien étroit avec le passé des déportées, ces formes d'ajustement imprégnaient « durablement la personnalité, au-delà de la période d'internement » (Pollak, 2000, p.301). Radicalement coupées du monde extérieur, dans un espace hors du temps, les déportées avaient à effectuer un véritable « travail identitaire » afin de maintenir une certaine cohérence de leur identité au regard de leur ancienne vie (Pollak, 2000, p.273). L'enjeu était alors de replacer le présent dans son passé et dans un futur possible et désiré, seul moyen de redonner du sens à cette lutte pour la survie. Pollak montre bien à cet effet le rôle des conversations sur le passé, notamment littéraires, théâtrales et musicales, celui de tous les « jeux de parole » qui consistaient à imiter la vie extérieure, ou encore celui de l'usage de techniques magiques qui permettaient de « lire » dans l'avenir (Pollak, 2000, p.273-275). Toutes ces

techniques inégalement distribuées⁸ entre les déportées, qui réintroduisaient des éléments du « dehors », permettaient de sauvegarder son identité ou tout de moins d'y concourir.

Les recherches de Pollak mettent en avant une dimension importante au regard de ce qui nous intéresse ici : le fait que cette quête de cohérence interne ne va pas forcément de soi. En effet, « est difficile le maintien de la continuité et de la cohérence, tant pour un individu que pour un groupe » (Pollak, 2000, p.258). Défendre la conception d'une identité sociale plurielle, mais non fragmentée, peut alors conduire à rejeter l'idée d'une unicité automatique de l'identité sociale, au sens d'une identité sociale figée dont l'unicité s'imposerait d'emblée comme évidente. Au contraire, « l'ordre mental est le fruit d'un travail permanent de gestion de l'identité qui consiste à interpréter, à ordonner ou à refouler [...] toute expérience vécue de manière à la rendre cohérente avec les expériences passées ainsi qu'avec les conceptions de soi et du monde qu'elles ont façonnées [...] » (Pollak, 2000, p.258). L'identité est par conséquent bien un processus et non une entité (Kaufmann, 2004, p.91). Cette gestion permanente de l'identité indique bien qu'il s'agit d'une « quête » constante, d'un impératif social, qui généralement s'opère de manière inaperçue en situation « normale »⁹. C'est en ce sens que l'identité sociale peut être abordée : celle-ci est, à chaque nouvelle expérience, potentiellement soumise au risque d'une relative « fragmentation » du fait de sa confrontation à de nouveaux systèmes de normes et de valeurs, parfois contradictoires, à intégrer. Mais en même temps, cette identité

sociale est en recomposition permanente dans une quête de cohérence interne du soi et fait de cette façon l'objet d'une renégociation le plus souvent invisible à l'entendement. Seul le maintien de cette cohérence interne assurera celui de l'ordre mental propre à chaque individu.

⁵ Les différents critères de hiérarchisation de cet espace comprenaient la raison d'internement, les fonctions occupées au sein du camp, la nationalité et la date d'internement (Pollak, 2000, p. 283). L'appartenance religieuse est aussi évoquée par Pollak.

⁶ La structuration de cet espace social est apparue grâce aux récits des rescapées, chaque rescapée disposant d'une perception très fragmentaire de l'univers du camp (Pollak, 2000, p.21-22).

⁷ L'importance du réseau relationnel était fonction de sa place dans la hiérarchie. Le réseau des déportées situées en bas de la hiérarchie ne comptait souvent qu'un seul lien privilégié (Pollak, 2000, p.286). Cela s'explique notamment par le fait que les SS et kapos défaisaient fréquemment les réseaux d'entraide et de solidarité.

⁸ Ces techniques de gestion de l'identité étaient inégalement distribuées en fonction de la socialisation antérieure au camp, de la position occupée dans le camp et en fonction du traumatisme subi à l'arrivée dans l'univers concentrationnaire (Pollak, 2000, p. 275-276).

⁹ Le fait que pour Pollak l'identité n'aille pas de soi le conduit à en faire de même avec l'habitus selon Cyril Lemieux. C'est ce qui apparaîtrait quand Pollak souligne l'existence d'« un travail permanent qui sous-tend l'habitus, grâce auquel la personne apparaît comme dotée de continuité et de cohérence » (Pollak, 2000, p.258-259). La conception de l'habitus défendue par Pollak nuancerait ainsi la conception bourdieusienne de l'habitus en en faisant quelque chose de moins permanent ou inerte (Lemieux). C'est dans ce sens là qu'il faudrait comprendre les propos de Pollak quand il affirme que les conceptualisations en terme d'habitus et de capital sont « trop globales et trop attachées à la conception de l'unité de la personne » et « ne facilitent pas forcément l'analyse de situations extrêmes [...] » (Pollak, 2000, p. 289). La notion de « capital » semble en effet remplacée par celle de « ressources ».

III. L'exemple d'une recherche en cours sur les logiques d'engagement « militant »

Après avoir esquissé un début de réponse concernant la pertinence du concept de fragmentation pour évoquer la construction de l'identité sociale, il devient possible de présenter les implications pratiques d'une telle conception de l'identité sociale dans une recherche en cours sur l'engagement. Cette recherche menée dans le cadre d'un doctorat de sociologie porte sur les processus d'engagement à l'œuvre derrière un discours idéologique, celui des cultural creatives. Saisir ces processus d'engagement implique nécessairement de définir en amont les formes de socialisation qui ont pu être déterminantes dans l'acte d'engagement et par là même une définition bien particulière de l'identité sociale. Ce discours idéologique, apparu aux débuts des années 2000, postule l'émergence massive d'un sous-groupe culturel à dimension planétaire essentiellement tourné vers l'écologie et une certaine forme de spiritualité¹⁰. Qualifiés de cultural creatives par les auteurs des premiers travaux réalisés à leur sujet, Paul H. Ray et Sherry Ruth Anderson, ces « Créatifs Culturels » ou « créateurs de culture » selon une meilleure traduction, seraient à la pointe du changement social par l'adoption de valeurs et de modes de vie radicalement différents des valeurs dominantes (Ray et Anderson, 2001). Ces cultural creatives, qui composeraient entre 33 et 37% des populations d'Amérique du Nord, d'Europe de l'ouest et du Japon¹¹, seraient littéralement « en train de créer une nouvelle culture pour le 21ème siècle » (Ray et Anderson,

2000, p.16). Cependant, malgré ces chiffres impressionnants, ce sous-groupe culturel n'aurait pas conscience de son existence en tant que groupe social (Association pour la Biodiversité Culturelle, 2009).

Ce discours, en apparence scientifique et sociologique, présente toutes les caractéristiques d'une idéologie et l'analyse de la scientificité de ces études le démontre aisément (Blorville, 2010). Bien que la présentation du contenu de cette idéologie ne soit pas l'objet de cette publication, il convient tout de même de dire quelques mots sur sa forme. Comme le note Cyprien Tasset, les cultural creatives peuvent être rapprochés d'autres groupes sociaux nouveaux censés émerger sous nos yeux, comme les « bourgeois-bohèmes » de David Brooks, plus connus sous le terme de « bobos », les « intellos précaires » d'Anne et Marine Rambach ou encore la « classe créative » de Richard Florida. Dans les trois cas, il s'agit de revendiquer l'émergence d'un groupe social nouveau dans le contexte d'une économie de la connaissance, ce qui conduit parfois ces appellations à s'opposer (Tasset, 2012). Ces diverses propositions de groupes sociaux présentent toutes les caractéristiques des « prophéties sociales » qui n'ont cessé d'accompagner le changement social propre aux sociétés capitalistes (Barbrook, 2006). Hier, comme aujourd'hui, il s'agissait de désigner et de décrire le « groupe censé préfigurer les évolutions à venir » (Tasset, 2012). Chaque prophétie sociale constituait

alors un appel à l'action immédiate et anticipatrice (Barbrook, 2006, p.47). Pour la « prophétie sociale » des cultural creatives, l'enjeu apparaît très clairement comme un appel à anticiper politiquement un processus supposé en cours.

Malgré son caractère idéologique, un parcours médiatique mitigé et une quasi indifférence des chercheurs en sciences humaines et sociales à son égard (Tasset, 2012), cette « prophétie sociale » mène cependant une carrière relativement « discrète » hors du champ universitaire. Au delà du marketing (Tasset, 2012) et de l'espace de la prospective, ce discours idéologique est largement présent dans le jeu social mis en place autour d'une redéfinition du capitalisme selon l'impératif écologique. Le sens – subjectif et objectif – des investissements à l'œuvre dans ce jeu social est au cœur de cette recherche sur les processus d'engagement présents derrière le discours des cultural creatives. Il s'agit ici de se limiter stricto sensu à des groupes sociaux mobilisés qui appuient leurs discours sur cette émergence des cultural creatives à des fins de mobilisation. Trois associations qui ont pour statut légal celui d'associations à but non lucratif ont été retenues, dont deux que l'on pourrait qualifier de think tank¹². Les deux think tank sont situés en France et s'inscrivent explicitement dans un cadre « international » ou global, tandis que la troisième association est située dans un autre pays de l'Union Européenne et situe son action dans un cadre plutôt « national » malgré la présence d'un

discours globalisant¹³. Le public des deux think tank est nettement « élitiste ». Entre deux tiers et trois quart des individus qui participent à leurs rencontres peuvent être rangés dans la catégorie socioprofessionnelle des « cadres et professions intellectuelles supérieures ». Les cadres, consultants en entreprise, « psy », voire « intellectuels » ou entrepreneurs composent la majeure partie de ce public. Un nombre non négligeable de non-travailleurs, essentiellement des retraités, mérite d'être signalé. Le think tank le plus élitiste des deux comprend presque deux tiers d'individus qui sont passés par des « grandes écoles » - essentiellement des écoles d'ingénieur ou de commerce - et plus de trois quart par des écoles « sélectives ». Quant à l'association située dans un autre pays de l'Union Européenne son public est plus diversifié et moins élitiste. Ce dernier est composé d'une part importante de « catégories intermédiaires » et va essentiellement des « classes moyennes » aux « classes supérieures ».

Afin de donner à voir le type de socialisation qui peut se jouer dans ces espaces sociaux, le cas d'un des deux think tank peut être brièvement présenté. Nous l'appellerons le Cercle. Ce dernier organise moins de cinq fois par an des rencontres souvent d'une journée autour d'un thème donné. Les thèmes peuvent concerner l'économie, l'écologie, le politique mais aussi l'art, l'éducation ou le spirituel, autant de facettes d'une nouvelle culture planétaire que le Cercle essaie d'impulser. Ces rencontres

¹⁰ Les cultural creatives se caractériseraient simultanément par quatre critères: l'ouverture aux valeurs féminines (place des femmes dans la sphère publique, préoccupation de la question des violences faites aux femmes...), l'intégration de valeurs écologiques et de la question du développement durable, l'implication sociale (implication individuelle et solidaire dans la société...), ainsi que le développement personnel (incluant une dimension spirituelle). La définition des cultural creatives français comprend deux autres critères supplémentaires: l'être plutôt que le paraître et l'avoir (critère plus philosophique) et l'ouverture aux autres cultures (multiculturalisme).

¹¹ Après la réalisation de la première enquête américaine publiée en 2000, d'autres études ont été réalisées sur les cultural creatives dès 2004 sur la base d'un questionnaire commun. Selon nos informations, des études ont effectivement été menées en France, Italie, Hongrie, Pays-Bas ainsi qu'au Japon.

¹² L'usage de l'appellation de think tank dans nos recherches pour qualifier ces deux associations est encore provisoire et fait l'objet d'une interrogation quant à son adéquation avec les objets étudiés.

¹³ Étant donné que ces trois associations font toujours l'objet d'un travail de terrain, il est préférable à ce stade de notre enquête de ne pas les nommer et de conserver un certain anonymat à leur sujet.

voient l'intervention d'un certain nombre d'individus, membres ou non du Cercle mais relativement proches de ses idées, et la tenue de tables rondes entre ces derniers. De ces échanges, quelques ouvrages collectifs ont vu le jour. Des activités plus corporelles et proposées au public – exercices de respiration ou de détente, musique voire danse - accompagnent généralement chaque journée. Comme s'il s'agissait de sentir par le corps ce nouveau paradigme. Les moments informels, comme les pauses, offrent aux participants l'occasion de se rencontrer et constituent des instants importants. L'échange de cartes de visite l'illustre bien. Les rencontres du Cercle se déroulent le plus souvent sur un jour de la semaine classiquement travaillé, ce qui implique de posséder une certaine autonomie de gestion de son temps¹⁴, et leur faible fréquence implique un engagement assez « distancié » (Ion, 1997). La majorité du public indique s'y rendre à titre personnel, contre environ un quart à titre personnel et professionnel. Enfin, la très grande majorité des participants affirment avoir entendu parler de ces rencontres par le biais de liens ou de structures proches.

Dans les trois situations, l'objectif de cette recherche est d'essayer de saisir les logiques d'engagement de ces catégories sociales bien spécifiques. Afin de cerner ce qui se passe dans cet espace social restreint – celui de ces trois associations – la conception de l'identité sociale développée précédemment implique de ne pas uniquement regarder ce qui se déroule dans la situation « concrète » observée. Les approches interactionnistes, dont se rapproche Bernard Lahire, rejetant cette quête de cohérence du soi, tentent de

saisir « les trajectoires d'engagement à partir de leur lieu pratique d'inscription » (Fillieule et Pudal, 2010, p.174) et évacuent ainsi les autres déterminations sociales. Comprendre l'engagement revient alors à se concentrer essentiellement sur les processus de sélection des membres et sur la socialisation secondaire opérée par l'institution. En réalité, la mise en avant par l'interactionnisme d'une multiplicité de « mondes sociaux » ou de « configurations sociales », chacun ayant ses logiques et enjeux spécifiques, tend à occulter les logiques sociales génériques, celles qui dépassent les micro-espaces. Or, « la mise en relief de micro-déterminismes sectoriels, si objectivement fondée soit-elle, n'interdit en aucune façon de faire l'hypothèse qu'il existe entre les différents morceaux de la mosaïque des rapports, des connexions, des homologues qu'il importe d'examiner » (Accardo, 2006, p.346-347). A l'inverse, il s'agit ici de considérer que comme l'identité sociale n'est pas fragmentée mais intègre le présent dans le passé pour maîtriser l'avenir (Pollak, 2000, p.258), il est nécessaire de prendre en compte d'autres formes de socialisation que celles en jeu dans l'espace social étudié. La socialisation secondaire opérée dans le champ professionnel et la socialisation primaire réalisée dans les sphères familiale et scolaire, qui renvoie à l'appartenance de classe, doivent être réintroduites dans l'analyse. C'est à la croisée de toutes ces déterminations sociales passées comme présentes que le « parcours militant » doit être abordé. En ce sens, les pratiques sociales sont largement « surdéterminées ». Certains éléments de l'« identité sociale » de l'individu qui renvoient à son passé et à d'autres pratiques au présent peuvent potentiellement

être inégalement déterminants pour expliquer son engagement.

La présence, par exemple, dans le think tank le moins élitiste d'un nombre non négligeable de retraités pose ainsi question. La socialisation institutionnelle permet aux individus l'acquisition de ressources, de capitaux, c'est-à-dire de bénéfices matériels ou symboliques apportés par l'adhésion. L'engagement associatif permettrait alors à ces retraités « de retrouver une "raison sociale" et de nouvelles formes de responsabilités » (Fillieule et Pudal, 2010, p.178). Cela s'illustrerait par le fait que globalement dans le monde associatif « l'engagement culmine entre 60 et 74 ans » et que la multi appartenance soit la plus fréquente pour cette classe d'âge (45% contre 20% des adhérents de moins de 20 ans) (INSEE, 2012). Mais cela suffit-il à expliquer l'engagement de ces retraités ? Rien n'est moins sûr et si cette dimension est tout à fait juste, il ne faut pas oublier que ce « désir ressenti » d'un engagement associatif est lui-même socialement déterminé, en grande partie par l'appartenance de classe. La probabilité pour un ouvrier à la retraite ou ayant perdu son emploi de devenir militant actif n'est pas la même que celle d'un cadre et ne va pas concerner le même type d'organisation. De manière générale, les ouvriers et les artisans sont en effet les moins nombreux à adhérer à des associations (respectivement 29% et 30% contre 50% et 45% pour les cadres et professions intermédiaires) (INSEE, 2012).

En résumé, cette conception d'une identité sociale potentiellement soumise au risque de la fragmentation, mais en recomposition permanente dans une quête de cohérence interne du soi, implique de prendre en compte à la fois le lieu pratique d'inscription

de l'activité « militante » - l'association ici – mais également de chercher à reconstruire la trajectoire sociale et spatiale de l'individu dans divers réseaux de sociabilité. A la différence de l'approche interactionniste des « mondes sociaux » (Strauss, 1992), il s'agira de sortir de la diversité des vies singulières mises en scène durant l'entretien pour les replacer dans un espace de différenciation sociale construit par le chercheur. En situation d'observation, le risque est grand en effet de ne voir uniquement que ce qui s'offre immédiatement à l'examen de la situation concrète : des individus en interaction les uns avec les autres dans un cadre bien précis, celui de l'institution en question. Lors de la réalisation d'entretiens, le risque est tout aussi grand de ne voir que des vies singulières, toutes différentes les unes des autres. Or, le passage à un niveau d'abstraction peut permettre de saisir des individus également « abstraits », c'est-à-dire traversés par une multitude de forces sociales qui agissent sur eux. Le concept de « champ », à l'inverse de celui de « mondes sociaux » permet justement au chercheur de construire théoriquement les espaces sociaux, passés ou présents, dans lesquels se sont déroulées et se déroulent les trajectoires sociales des individus et qui ont pu façonner inégalement leur identité sociale.

La réalisation d'entretiens « biographiques », qui constituent avec les récits autobiographiques les matériaux les plus riches en informations (Pollak, 2000, p.196), a été retenue dans le cadre de cette recherche sur l'engagement derrière l'idéologie des cultural creatives. Cette phase de réalisation d'entretiens biographiques est en cours et s'il n'est pas encore possible d'en dégager certains résultats, la démarche peut néanmoins être explicitée. Ces sortes de « récits de vie » où

¹⁴ Cette relative liberté de gestion du temps est fonction de sa place dans la hiérarchie sociale et « s'accroît en fonction de la position dans l'entreprise » (Thoemmes, 2012).

IV. Conclusion

L'on fait parler la personne sur son parcours social de sa prime enfance à aujourd'hui, dans la diversité de ses multiples appartenances, offrent la possibilité de saisir les différentes composantes de l'identité sociale de l'individu et en particulier celles qui ont pu avoir une influence dans l'acte d'engagement. Ces entretiens relativement longs interrogent les individus en premier lieu sur leur parcours « militant » mais également sur leur parcours familial, scolaire et professionnel. Ces différentes pratiques sociales – familiale, professionnelle et associative – font ici l'hypothèse d'une relative interdépendance entre elles. L'acte d'engagement sera par conséquent appréhendé dans une histoire de vie plus large et globale, c'est-à-dire dans un présent qui prend sens au regard d'un passé et d'une projection dans l'avenir.

Apparu dès la fin des années 1980 dans le cadre des études urbaines, le concept de fragmentation socio-spatiale s'est par la suite de plus en plus imposé comme une notion transversale à de nombreuses disciplines des sciences sociales. En sociologie, cette notion a essentiellement été mobilisée en sociologie urbaine avant de s'étendre ici ou là à d'autres objets ou champs de recherche. Après les « fragmentations urbaines » et les « fragmentations territoriales », ont été mises en évidence des fragmentations sociales, voire culturelles. En anthropologie, cette notion a parfois été appliquée pour décrire la condition des réfugiés, soulignant l'« identité fragmentée » de ces derniers du fait d'une multiplicité d'espaces de référence (Agier, 2003, p.77). Cependant, l'extension modeste de la notion de fragmentation à d'autres objets de recherche travaillés par la sociologie ne semble pas toujours s'être accompagnée d'une réflexion quant à son adéquation avec l'objet étudié. Cette notion paraît alors fonctionner comme un « impensé » de la recherche, mobilisée en pratique par le chercheur sans nécessairement être définie de manière rigoureuse. Appliquée à l'étude sociologique de l'identité sociale sous la forme d'une identité sociale plurielle, cette notion « encore à penser » révèle clairement le primat accordé à la métaphore spatiale. De même que les espaces « socio-spatiaux » apparaissent fragmentés et juxtaposés les uns par rapport aux autres, il devrait a priori en être de même concernant l'identité sociale, voire la mémoire. Ce glissement d'une métaphore en concept, inapproprié en ce qui concerne l'identité sociale, n'a en réalité rien d'évident et doit être questionné. Françoise Navez-Bouchanine soulignait ainsi en 2002, la « fragilité conceptuelle du point de vue scientifique » du concept de fragmentation du

fait que sa « diffusion s'est faite en charriant des connotations extrêmement floues et larges [...] » (Navez-Bouchanine, 2002, p.5). La transversalité de cette notion à d'autres objets de recherche reste visiblement encore à construire et mériterait d'être sans cesse interrogée. Le positionnement de notre recherche sur l'engagement à l'œuvre derrière l'idéologie des cultural creatives, et les implications méthodologiques qu'il entraîne, permettra certainement d'alimenter un débat déjà en cours en sociologie. Les résultats à venir de ce travail permettront d'interroger cette hypothèse défendue d'une recomposition permanente de l'identité sociale dans une quête de cohérence interne du soi. Le rejet d'une vision substantialiste de l'identité comme étant « fragmentée » pourra lui aussi être rediscuté.

Accardo, Alain.

Introduction à une sociologie critique : lire Pierre Bourdieu. Marseille. Agone. 2006.

Agier, Michel.

Identifications dans l'exil : les réfugiés du camp de Maheba (Zambie). Autrepart. n°2. vol. 26. 2003 : 73-89.

Association pour la biodiversité culturelle.

Les Créatifs Culturels en France. Gap. Éditions Yves Michel. 2007.

Barbrook, Richard.

The Class of the New. Openmute. 2006.

Blorville, Gwenhaël.

Créatifs Culturels. Concept critique ou imposture théorique ? Mémoire de master. Université François-Rabelais de Tours, 2010. Imprimé.
Bourdieu, Pierre. Le sens pratique. Paris. Les Éditions de Minuit. 1980.

Bourdieu, Pierre.

L'illusion biographique. Actes de la recherche en sciences sociales. n°62. vol. 62-63.1986 : 69-72.

Fillieule, Olivier et Bernard Pudal.

Sociologie du militantisme. Problématisations et déplacement des méthodes d'enquête. In : Penser les mouvements sociaux. Olivier Fillieule et Éric Agrikoliansky et Isabelle Sommier (sous la dir. de). Paris. Éditions La Découverte. 2010 : 163-184.
Halbwachs, Maurice. Les cadres sociaux de la mémoire (1925). Paris. Albin Michel. 1994.

INSEE.

Participation à la vie associative. Institut national de la statistique et des études économiques. 2012. http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/dossiers_web/dev_durable/pdf/participation_vie_associative.pdf, consulté le 05 mai 2013.

Ion, Jacques.

La fin des militants. Paris. Les Éditions de l'Atelier-Éditions Ouvrières. 1997.

Kaufmann, Jean-Claude.

L'invention de soi. Une théorie de l'identité. Paris. Armand Colin. 2004.

Kokoreff, Michel et Jacques Rodriguez.

La France en mutations : Quand l'incertitude fait société. Paris. Payot. 2004.

Lahire, Bernard.

L'homme pluriel. Les ressorts de l'action. Paris. Nathan. 1998.

Lahire, Bernard et SES-ENS.

Entretien avec Bernard Lahire : comment penser l'unité des sciences sociales ? Le site des Sciences Économiques et Sociales. 2012. <http://ses.ens-lyon.fr/entretien-avec-bernard-lahire-comment-penser-l-unite-des-sciences-sociales-143784.kjsp>, consulté le 05 mai 2013.

Lemieux, Cyril.

Relire «L'expérience concentrationnaire». L'œil sociologique. 2008. <http://adss.unblog.fr/2008/05/23/de-la-theorie-de-l-habitus-a-la-sociologie-des-epreuves/>, consulté le 05 mai 2013.

Madoré, François.

Fragmentation urbaine et développement de l'auto-enfermement résidentiel dans le monde. L'information géographique. Vol. 68. n°2. 2004 : 127-138.

Maffesoli, Michel.

Tribalisme postmoderne. Sociétés. n°2. 2011 : 7-16.

Martuccelli, Danilo.

Sociologie de la modernité. Paris. Gallimard. 1999.

Mathieu, Lilian.

L'espace des mouvements sociaux. Politix. n°77. 2007 : 131-151.

Nakache, Guila Sylvie.

Les Israéliens d'aujourd'hui et la Shoah ou le rôle de la «troisième génération» dans l'élaboration de nouvelles pratiques mémorielles. Bulletin du Centre de recherche français à Jérusalem. N°17. 2006. <http://bcfrj.revues.org/196>, consulté le 28 mai 2013.
Navez-Bouchanine, Françoise. Introduction. La fragmentation en question : Des villes entre fragmentation spatiale et fragmentation sociale ? Françoise Navez-Bouchanine (sous la dir. de). Paris. L'Harmattan. 2002 : 5-16.

Pinçon, Michel et Monique Pinçon-Charlot.

«Le bien-être de l'entre-soi». Dans les beaux quartiers. Paris. Éditions du Seuil. 1989 : 39-48.

Pollak, Michael.

L'expérience concentrationnaire : essai sur le maintien de l'identité sociale. Paris. Editions Métailié. 2000.

Ray, Paul et Sherry Ruth Anderson.

L'émergence des Créatifs Culturels. Barret-le-Bas. Éditions Yves Michel. 2001.

Strauss, Anselm.

«Une perspective en termes de monde social». La trame de la négociation. Paris. Éditions L'Harmattan. 1992: 269-282.

Tasset, Cyprien.

Entre sciences sociales, journalisme et manifestes. La représentation de groupes sociaux réputés émergents dans la France des années 2000. Stendhal-Grenoble 3 : l'université des humanités. 2012. http://w3.u-grenoble3.fr/les_enjeux/2011-supplement/Tasset/index.html, consulté le 05 mai 2013.

Thoemmes, Jens.

La mesure des temps des cadres : une solution pour sortir des difficultés professionnelles ? Temporalités. n°16. 2012. Disponible sur <http://temporalites.revues.org/2266>, consulté le 15 mai 2013.

Tissot, Sylvie.

Les centres-villes : modèles, luttes et pratiques. Actes de la recherche en sciences sociales. n°195. 2012 : 4-11.

Réalisation graphique

Laëtitia Cordier

Illustration de couverture

Zago Pablito

Photo de couverture

Amélie Salmon

Les Impromptus du LPED

Les impromptus du LPED est une collection d'ouvrages, en accès gratuit, publiée par le Laboratoire Population-Environnement-Développement UMR 151 (IRD - AMU). Ces ouvrages accueillent des textes des chercheurs et des partenaires scientifiques du LPED. Les textes, de un ou plusieurs auteurs, de formats variables, sont soumis à l'acceptation du comité éditorial et d'un comité de lecture.

Comité éditorial des *Impromptus du LPED*

Magali Deschamps-Cottin

Stéphanie Dos Santos

Mélanie Favrot

Bénédicte Gastineau

Valérie Golaz

Amélie Salmon - contact : communication.lped@ird.fr